

Interreg
POCTEFA



UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE

**«INCITATIVITE ET SELECTIVITE
DES AXES 1 ET 3**

(E1) »

Évaluation réalisée par

RegioPlus
Consulting 

Décembre 2018

Sommaire

1. INTRODUCTION	1
2. DÉFINITION DES PROCÉDURES DE SÉLECTION DES OPÉRATIONS : LES APPEL À PROJETS	7
3. ANALYSE DES ACTIONS DE PROMOTION À LA PARTICIPATION DANS LE CADRE DES Axes 1 et 3	13
4. ANALYSE DES CANDIDATURES PRÉSENTÉES	24
5. ANALYSE DES PROJETS APPROUVÉS.....	30
5.1.1. <i>Projets approuvés dans le cadre de l’Axe 1.....</i>	33
5.1.2. <i>Projets approuvés au titre de l’Axe 3.....</i>	48
6. PERSPECTIVES DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME	61
6.1. Avancée de l’accomplissement des Objectifs Spécifiques des Axes 1 et 3 ...	65
6.1.1. <i>Dynamiser l’innovation et la compétitivité (Axe prioritaire 1).....</i>	65
6.1.2. <i>Encourager la protection, la valorisation, l’utilisation rationnelle des ressources locales (Axe prioritaire 3).....</i>	68
6.2. Prise en compte des Priorités Horizontales.....	70
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	82
7.1. Conclusions : les questions d’évaluation.....	82
7.2. Recommandations.....	95

1. INTRODUCTION

La recherche et l'innovation, ainsi que la préservation et la valorisation des ressources culturelles et naturelles territoire transfrontalier se sont consolidés comme deux objectifs de base de la coopération transfrontalière entre l'Espagne, la France et Andorre au fil du temps.

La trajectoire des périodes de programmation précédentes a permis d'obtenir des résultats significatifs dans des domaines qui, cependant, se sont avérés insuffisants pour pallier aux faiblesses du territoire en la matière.

Le résultat est que le Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 prévoit, parmi les enjeux et les opportunités à affronter, ceux permettant de pallier les faiblesses liées à la mise en réseau en vue du renforcement des résultats et l'efficacité de l'emploi des ressources, ainsi que l'amélioration de la communication entre les centres technologiques et les attentes des entreprises, afin de confronter les demandes et de permettre une meilleure rentabilité économique et sociale des processus de recherche et d'innovation et de tirer profit du potentiel du territoire en ce qui concerne les ressources culturelles et naturelles.

SCHEMA N° 1. ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DU SECTEUR DE COOPÉRATION



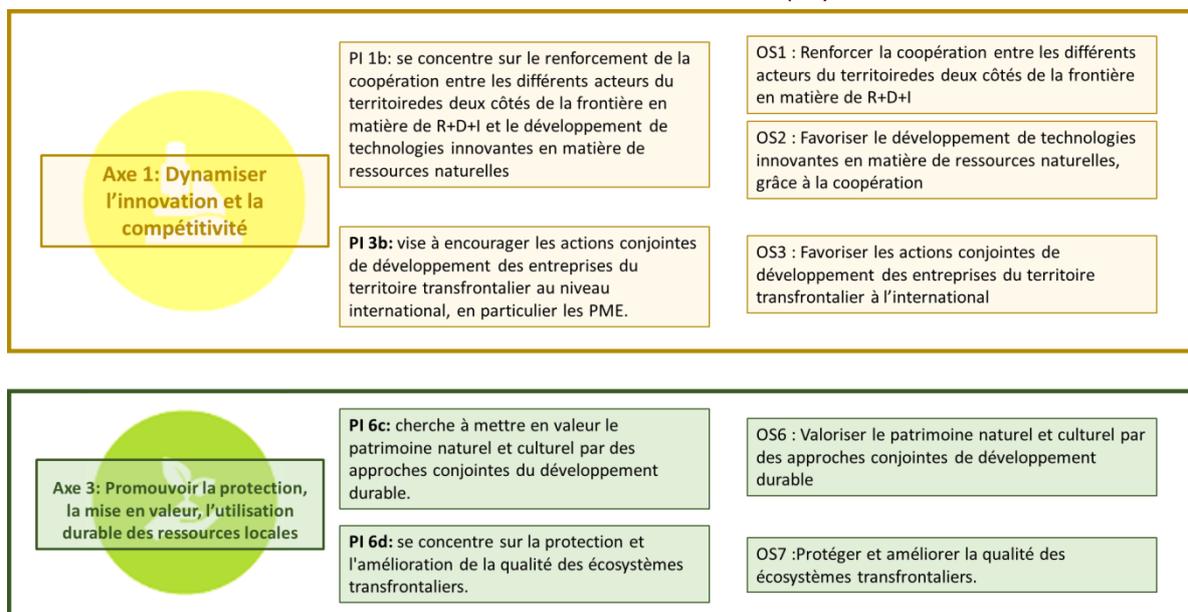
Source: *Élaboré à partir des informations du POCTEFA 14-20.*

Dans ce but, un total de sept enjeux et opportunités ont été identifiés, vers l’accomplissement et le profit desquels, respectivement, sont orientées les actions programmées sur cette période 2014-2020 (voir Schéma N° 1) en ce qui concerne la recherche, le développement, la préservation et la valorisation des ressources culturelles et naturelles.

Cette importance a fidèlement été reflétée sur la stratégie du Programme, autant d’un point de vue tactique que financier.

Les Axes 1 et 3 prévoient les principales lignes d’actions destinées à faire face aux enjeux et aux opportunités mentionnés, du point de vue de la coopération, à travers quatre Priorités d’Investissement et cinq Objectifs Spécifiques (voir Schéma N° 2). Une ligne de continuité s’établit ainsi avec sa prédécesseuse immédiate (période 2007-2013), dans le but de « générer de nouvelles actions et de favoriser le développement de la recherche et de l’innovation, ainsi que de la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire transfrontalier ».

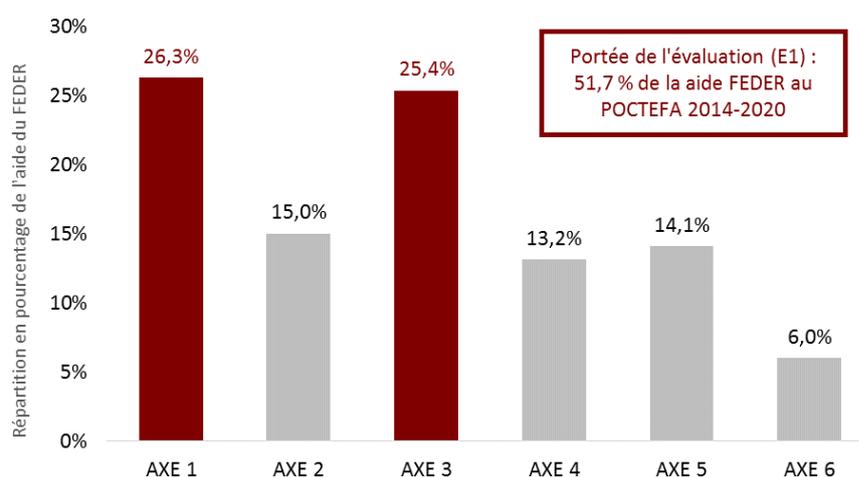
SCHEMA N° 2. ÉTENDUE THÉMATIQUE DE L’ÉVALUATION DES ACTIONS DE PROMOTION ET DE SÉLECTION DES AXES 1 ET 3 (E1)



Source : Élaboré par Regio Plus à partir des données du plan financier du POCTEFA 2014-2020.

D’un point de vue financier, ce sont, en fait, les axes les plus importants du Programme, avec 51,7 % de l’aide FEDER (Schéma N° 3).

SCHEMA N° 3. PORTÉE FINANCIÈRE DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS DE PROMOTION ET DE SÉLECTION DES AXES 1 ET 3 (E1)



Source : *Élaboré par Regio Plus à partir des données de la maquette financière du POCTEFA 2014-2020.*

Conformément aux principes de la Politique de Cohésion, au cours de cette période de programmation s'est produite une concentration plus importante des dépenses par type/catégorie d'intervention. Ainsi, sur la période 2014-2020, 51,7 % de l'aide prévue a concerné un total de 11 catégories d'intervention, tandis que, sur la période 2007-2013, un total de 18 types de dépenses représentant 22,24 % de l'aide FEDER du Programme correspondait à des concepts similaires (Schéma N° 4).

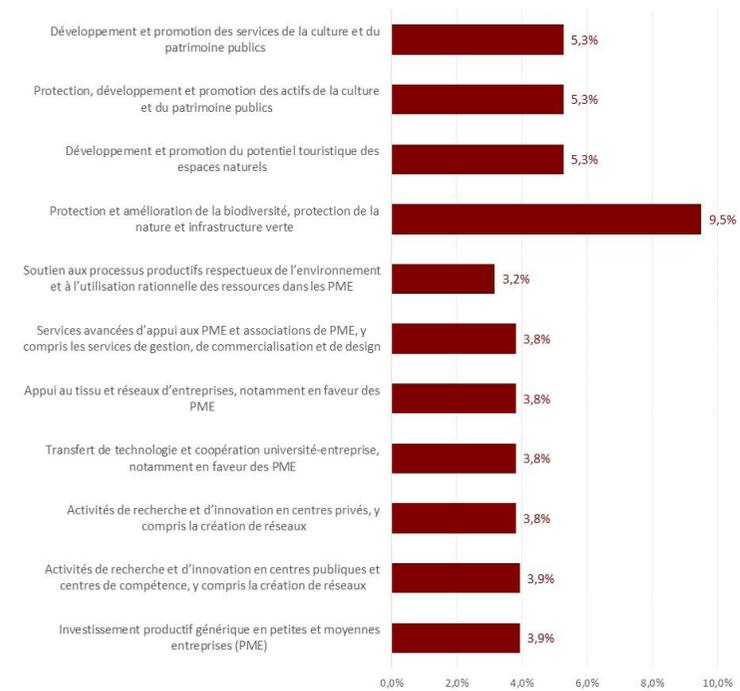
Cet investissement prévoit l'obtention d'importants résultats, tels que de permettre que plus de 46 centres de recherche travaillent dans de meilleures conditions et à des projets communs, 500 entreprises exercent des activités transfrontalières, ainsi que le financement de 67 projets favorisant le patrimoine naturel et culturel.

SCHEMA N° 4. REPARTITION FINANCIÈRE DES TYPES DE DÉPENSES/CATÉGORIES D'INTERVENTION DE R+D ET PATRIMOINE

TIPOLOGÍA DE GASTO I+i Y PATROMONIO EN 2007-2013



CATEGORÍAS DE INTERVENCIÓN DE I+i Y PATROMONIO EN 2014-2020



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des projets programmés dans POCTEFA 07-13 et POCTEFA 14-20 (premier et deuxième appel à projets).*

Ce contexte définit le cadre dans lequel se déroule cette évaluation. Conformément au *Plan d'Évaluation du Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020*, a pour objectif d'analyser la capacité du Programme et plus particulièrement les aides programmées aux Axes 1 et 3 afin de générer et produire plus de résultats en soutenant les projets contribuant, dans une plus grande mesure, au développement de la recherche et l'innovation, ainsi qu'à la préservation des ressources culturelles et naturelles.

C'est dans cet objectif qu'a été élaboré et mis en place un exercice d'évaluation, afin d'aborder l'étude de l'exécution du Programme sur les Axes 1 et 3 et répondre aux questions d'évaluation, autant prioritaires que secondaires. Ce rapport rassemble donc les résultats de l'analyse de la capacité à générer les projets attendus et à soutenir les projets contribuant, dans une plus grande mesure, à la réalisation des Objectifs Spécifiques des deux Axes, structuré selon les chapitres suivants :

- + Définition des procédures de sélection des opérations.
- + Analyse des actions de promotion de la participation dans le cadre des Axes 1 et 3.
- + Procédure de sélection des opérations.
- + Analyse des candidatures présentées.
- + Analyse des projets approuvés.
- + Perspectives de contribution aux objectifs du Programme.

En ce qui concerne la **méthodologie**, l'évaluation aborde une double perspective, en analysant les aspects quantitatifs et qualitatifs et en employant à cette fin un vaste éventail d'outils méthodologiques qui vont des analyses documentaires à l'analyse descriptive et de contenus, en passant par les analyses statistiques, l'évaluation des processus, le benchmarking et l'analyse de l'efficacité et l'efficacité, tel que détaillé sur le Tableau N° 1.

TABLEAU N° 1. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES D'ANALYSE EMPLOYÉS POUR L'ÉVALUATION DES ACTIONS DE PROMOTION ET LA SÉLECTION DES AXES 1 ET 3 (E1)

DOMAINES D'ANALYSE	SOURCES D'INFORMATION				MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE EMPLOYÉE
	Entretiens personnels ¹	Enquêtes ²	Documents de référence	Indicateurs de suivi et autres informations quantitatives	
Analyse des actions de promotion menées et information des bénéficiaires potentiels	+	+			Analyse des contenus, descriptive et statistique
Évaluation de la procédure de sélection des opérations	+	+	+	+	Évaluation des processus
Analyse des projets présentés lors des appels à projets organisés			+	+	Analyse descriptive et statistique Benchmarking
Analyse des projets approuvés (analyse des résultats obtenus)	+	+	+	+	Analyse descriptive et statistique Benchmarking
Estimation de la contribution des projets à la réalisation des Objectifs Spécifiques des Axes 1 et 3			+	+	Analyse statistique Analyse de l'impact (basé sur la théorie)

Source: *Élaboré par Regio Plus Consulting.*

¹ La définition de la population cible a été effectuée en prenant pour référence les besoins d'informations dérivées des évaluations à aborder au cours de l'année 2018 et associées à la gestion du Programme : Promotion et sélection des axes 1 et 3, avec les questionnaires de projets (E1), l'évaluation intermédiaire (E2) et l'évaluation de la stratégie de communication (E3).

Par conséquent, l'équipe de travail a réalisé 19 enquêtes, auprès de 29 personnes (voir Tableau n° 2), soit un taux de réponse de 95 % si l'on tient compte du fait que seul un des organismes contactés (le Bureau de Contrôle Budgétaire – Ministère Autonome de l'Administration Publique et des Finances–, du Gouvernement Autonome de La Rioja) n'a finalement pas répondu au questionnaire.

² L'ensemble de la population concernée par l'enquête est constituée des 695 partenaires des projets approuvés lors des premier et deuxième appels à projets du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020).

Le processus d'enquêtes, menées entre le 11 et le 22 juin 2018, a permis d'en réaliser 325, soit un taux de réponse de 45,32 % qui peut être considéré comme représentatif, autant d'un point de vue général qu'au niveau des couches, en fonction des différentes dimensions analysées au fil de ce document.

2. DÉFINITION DES PROCÉDURES DE SÉLECTION DES OPÉRATIONS : LES APPEL À PROJETS

Le propre texte du Programme Opérationnel INTERREG V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2014-2020 inclut une définition des principes devant guider la sélection des opérations.

Ceux-ci sont recueillis dans la description des actions soutenues par chacune des Priorités d'Investissement du Programme, qui détaille les **critères de sélection généraux** et les **critères spécifiques** pour chaque Priorité.

En outre, l'alinéa c.1) du chapitre 5.3 du Programme décrit, en résumé, la **procédure** qui a été ultérieurement développée sur le texte officiel de chacun des appels à projets (approuvé par le Comité de Suivi) et qui a fait l'objet d'une évaluation plus approfondie dans le cadre de l'« *Évaluation Intermédiaire de l'exécution du Programme (E2)* ».

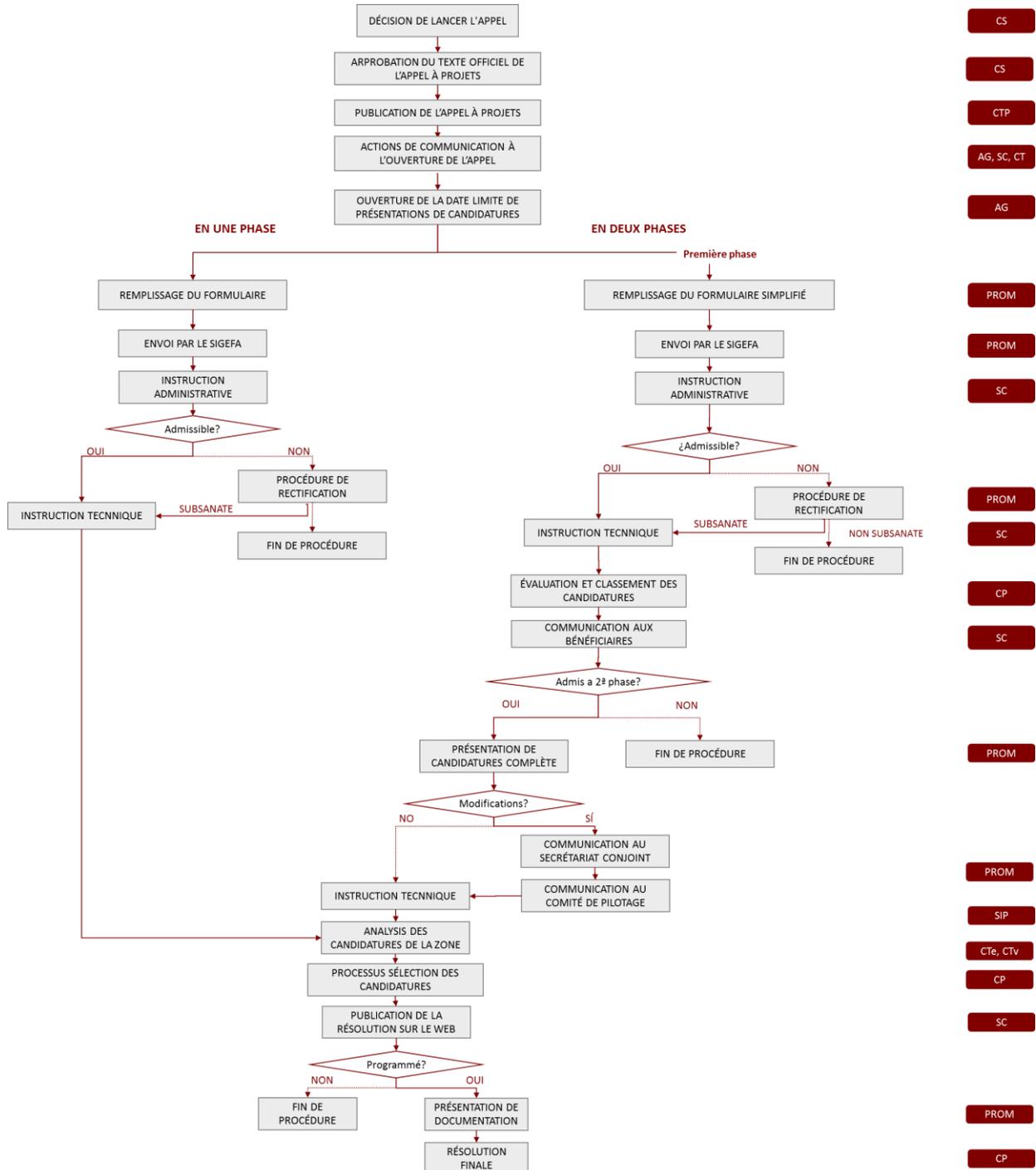
La procédure de dépôt des candidatures et de sélection des opérations (voir Schema N° 5) a intégré une série d'améliorations importantes par rapport à la période 2007-2013, telles que la numérisation de la procédure (y compris les décisions du Comité de Programmation en ligne), la méthodologie de sélection des candidatures basée sur une instruction commune, l'assistance juridique et d'une procédure de ressources, la possibilité d'approuver des projets bilatéraux avec Andorre, l'augmentation de l'information et la transparence.

Sa définition se caractérise par sa souplesse et sa capacité d'adaptation pour résoudre les problèmes se présentant au niveau des appels à projets préalables ; l'aptitude à satisfaire les objectifs du Programme ; ainsi que la remarquable participation des différents composants de la structure organisationnelle.

Cette souplesse a permis de mettre en œuvre des appels à projets en 1 ou 2 phases, en fonction des attentes du Programme. Dans la pratique, le premier appel à projets (organisé en 2015) a répondu à la formule d'une phase unique, tandis que pour le deuxième, le Comité de Suivi a opté pour une procédure structurée en deux phases.

Toutefois, l'évaluation finale de cette expérience souligne les faiblesses de cette dernière option (tel que l'extension des durées requises pour la résolution et la consommation de ressources pour les Autorités du Programme) et, en vue du troisième appel à projets, la formule classique d'une phase a été reprise, avec la proposition de nouvelles avancées telles qu'un document interne de travail éditable afin de pouvoir remplir le formulaire de candidature plus facilement.

SCHEMA N° 5. DIAGRAMME DE SÉLECTION DES PROJETS



Note (1) : Lorsque l'on parle de changements dans la deuxième phase de l'appel, il s'agit de ceux que le texte du deuxième appel lui-même inclut à la page 14 : Diminution de la redevance FEDER, modification des dates de début ou de fin à condition qu'elle ne dépasse pas 3 ans en cas de retard supérieur à 3 mois pour le début et modification de la nature / statut juridique des bénéficiaires lorsque les conditions requises sont remplies.

Note (2): CS = Comité de Suivi ; AG = Autorité de Gestion ; SC = Secrétariat Conjoint ; SIP = Servicios instructores del Partenariado; CT = Coordinateurs territoriaux ; PROM = Promoteurs ; CP = Comité de Programmation ; CTe = Comités Territoriaux ; CTv = Comité Transversal.

Parmi les progrès soulignés, nous avons constaté une amélioration au niveau de la phase d’instruction des candidatures, avec une meilleure information en termes de critères d’évaluation. Ceux-ci ont été publiés individuellement sur chacun des textes officiels des appels à projets, en détaillant le critère et son évaluation (tel qu’indiqué sur le Schéma N° 6 pour le premier appel à projet et sur le Schéma N° 7 pour la deuxième).



SCHEMA N° 6. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PREMIER APPEL À PROJETS DU POCTEFA 2014-2020

CRITÈRES DE SÉLECTION		
GÉNÉRAUX	Dimension transfrontalière et cohérence du partenariat	30%
	Qualité du projet	35%
	Cohérence du projet avec les politiques européennes, nationales, régionales locales et avec le Programme.	15%
	Viabilité financière.	15%
PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT	1b Le bénéfice pour les entreprises du territoire, pour les offres de service	5%
	3b Gains de compétitivité potentiels pour les entreprises bénéficiaires et la visibilité pour le tissu économique du territoire.	
	6c La qualité et l'intensité des mesures de gestion globale..	
	6d Les actions contribuant à harmoniser l'application de la Règlementation Communautaire.	

Source: Élaboré par Regio Plus à partir du texte officiel du premier appel à projets du POCTEFA 2014-2020.

SCHEMA N° 7. CRITÈRES DE SÉLECTION DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS DU POCTEFA 2014-2020

PREMIÈRE PHASE			SECONDE PHASE		
CRITÈRE	SOUSCRITÈRES		CRITÈRE	SOUSCRITÈRES	
Cohérence du projet avec les politiques européennes et avec le Programme	Contribution du projet aux politiques européennes	10%	Cohérence du projet avec les principes horizontaux, l'emploi, l'évaluation environnementale et la contribution aux indicateurs de réalisation du Programme	Contribution du projet aux indicateurs de réalisation de la PI sélectionnée du Programme	5%
	Contribution du projet aux objectifs spécifiques et à la stratégie du Programme et/ou à l'indicateur de résultat sélectionné du Programme	10%		Contribution aux principes horizontaux et l'emploi	2,5%
Dimension transfrontalière, compétence et équilibre du partenariat	Nécessité/valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour atteindre les objectifs et résultats identifiés	10%	Intégration des éléments de coopération et cohérence du partenariat	Intégration des aspects environnementaux	2,5%
	Compétence thématique du partenariat et équilibre dans sa composition	10%		Degré d'accomplissement des aspects de la coopération	5%
Cohérence de la logique d'intervention avec le schéma du plan d'action	Logique d'intervention: lien entre les objectifs spécifiques du projet et ses objectifs généraux et cohérence du schéma du plan d'action avec ces objectifs	10%	Qualité du plan d'action	Degré de définition des rôles de chacun des partenaires dans le partenariat	5%
	Pertinence budgétaire	Pertinence du budget global prévu par rapport au schéma du plan d'action		10%	Logique d'intervention: cohérence de la relation entre les objectifs spécifiques/réalisations principales
Importance territoriale	Pertinence du projet concernant les défis et les opportunités communes de la zone du programme	20%	Pertinence budgétaire	Qualité du plan d'action (actions transversales de gestion et de communication)	5%
	Contribution du projet aux politiques nationales, régionales et locales	20%		Qualité du plan d'action (actions spécifiques, activités, livrables, calendrier et indicateurs)	10%
			Critère spécifique par PI	Caractère durable des résultats escomptés et des réalisations du projet	5%
				Capacité de transférabilité des résultats escomptés et des réalisations du projet.	2,5%
			Pertinence territoriale du projet	Pertinence du budget prévu pour chaque action et cohérence des dépenses prévues par rapport à la capacité financière de chaque bénéficiaire	5%
				Pertinence et cohérence du tableau des coûts	2,5%
				Contribution du projet au critère spécifique de la PI dans lequel il s'inscrit	5%
				Degré de contribution globale à la cohésion économique et sociale dans le territoire et des avantages pour celui-ci	20%
				Innovation territoriale: degré de contribution des nouvelles solutions (organisationnelles, sociales et technologiques) qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur ou le territoire du Programme ou adaptation/mise en oeuvre des solutions déjà développée.	20%

Source : *Élaboré par Regio Plus à partir du texte officiel du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020.*

La procédure ne prévoit rien de particulier pour les candidatures des Axes 1 et 3, même s'il existe un critère d'évaluation (dans la deuxième phase, dans le cas de l'appel à projets de 2016) qui permette d'estimer la contribution du projet aux Objectifs Spécifiques des Priorités d'Investissement dans lesquelles il s'encadre, qui représente 5 % de l'évaluation globale de la candidature.

Les éléments pris en compte concernant les Axes 1 et 3 sont :

- ✦ sur l'Axe 1 : le niveau de profit des candidatures pour les entreprises du territoire, pour l'offre de services (Priorité d'Investissement 1b) et contribuent aux avantages de compétitivité potentiels pour les entreprises bénéficiaires et à la visibilité pour le tissu économique du territoire (Priorité d'Investissement 3b);

- ✦ ainsi que sur l’Axe 3 : la mesure dans laquelle elles contribuent à améliorer la qualité et l’intensité des mesures de gestion globale (Priorité d’Investissement 6c) et harmoniser l’application de la réglementation communautaire (Priorité d’Investissement 6d).

Dans les grandes lignes, les changements introduits ont rendu la procédure plus agile, même si les bénéficiaires continuent d’estimer que certains aspects peuvent encore être améliorés (Tableau N° 2).

TABLEAU N° 2. DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES LORS DE LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES AXES 1 ET 3

	AXE 1			AXE 3			POCTEFA 2014-2020		
	TOTAL	1er Appel	2ème appel	TOTAL	1er Appel	2ème appel	TOTAL	1er Appel	2ème appel
Délai insuffisant	11,3%	5,8%	16,7%	6,2%	9,6%	1,9%	11,6%	12,7%	11,4%
Difficultés à trouver des partenaires	6,6%	3,8%	9,3%	5,2%	7,7%	2,2%	6,6%	3,8%	7,8%
Manque d'agilité dans la présentation des candidatures	35,8%	30,8%	40,7%	22,7%	26,9%	17,8%	31,0%	28,5%	32,3%

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir d’une enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

31 % de la population interrogée³ estiment que le processus manque encore d’agilité. Cette perception est particulièrement remarquable parmi les bénéficiaires de l’Axe 1 (35,8 %) qui comparent régulièrement les autres programmes ou initiatives de cofinancement de l’Union Européenne (tels que Horizon 2020). Cependant, les bénéficiaires de l’Axe 3 le considèrent, en général, plus simple et seuls 22,7 % estiment qu’il manque d’agilité.

Dans les deux cas, de plus grandes difficultés ont été rencontrées au moment d’observer les délais de recherche de partenaires, même si la problématique est moins flagrante sur les deux Axes que sur l’ensemble du Programme.

En outre, les bénéficiaires de l’Axe 3 soulignent un effet d’apprentissage, si l’on tient compte du fait que la perception négative, autant en ce qui concerne le manque d’agilité que l’insuffisance des délais ou les difficultés de recherche de partenaires s’est vue considérablement réduite lors du deuxième appel à projets par rapport au premier, aspect

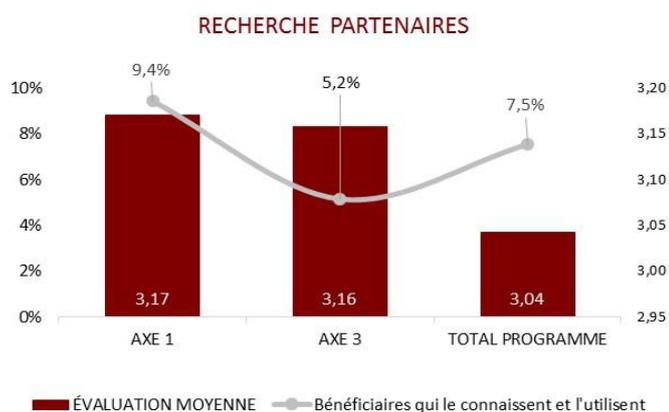
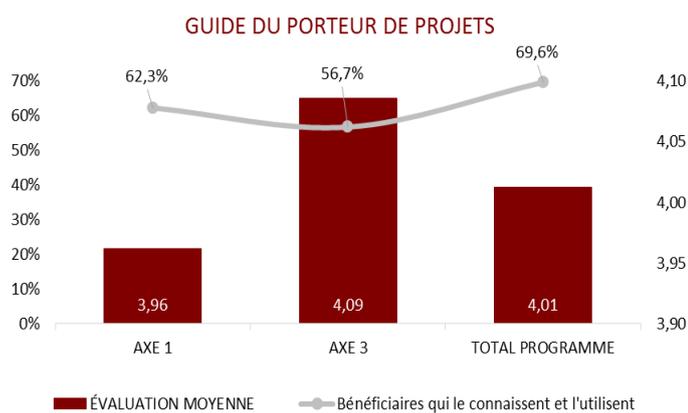
³ Enquêtes menées entre le 11 et le 22 juin 2018 parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020, soit un total de 325 enquêtes. Le processus a obtenu un taux de réponses de 45,32 % qui peut être considéré comme représentatif, autant d’un point de vue général que par degrés, en fonction des différentes dimensions analysées au fil de ce document.

qui n'apparaît pas parmi l'ensemble des bénéficiaires du Programme, ni parmi ceux de l'Axe 1.

Face aux inconvénients constatés, nous remarquons l'existence d'un important recours au Guide du Porteur de Projets, bien qu'inférieur à l'ensemble des bénéficiaires du Programme et une valorisation particulièrement favorable parmi les bénéficiaires de l'Axe 3.

L'outil de recherche de partenaires, toutefois, est moins connu (par à peine 34,9 % des bénéficiaires de l'Axe 1 et 23,7 % de ceux de l'Axe 3) et, en particulier, employé (9,4 % et 5,2 %, respectivement). Néanmoins, ceux qui le connaissent sur ces axes l'évaluent plus favorablement que la moyenne des bénéficiaires du Programme.

***SCHEMA N° 8. CONNAISSANCE, UTILISATION ET ÉVALUATION DES OUTILS
CRÉÉS POUR FACILITER LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES***



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir d'une enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets de POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

3. ANALYSE DES ACTIONS DE PROMOTION À LA PARTICIPATION DANS LE CADRE DES AXES 1 ET 3

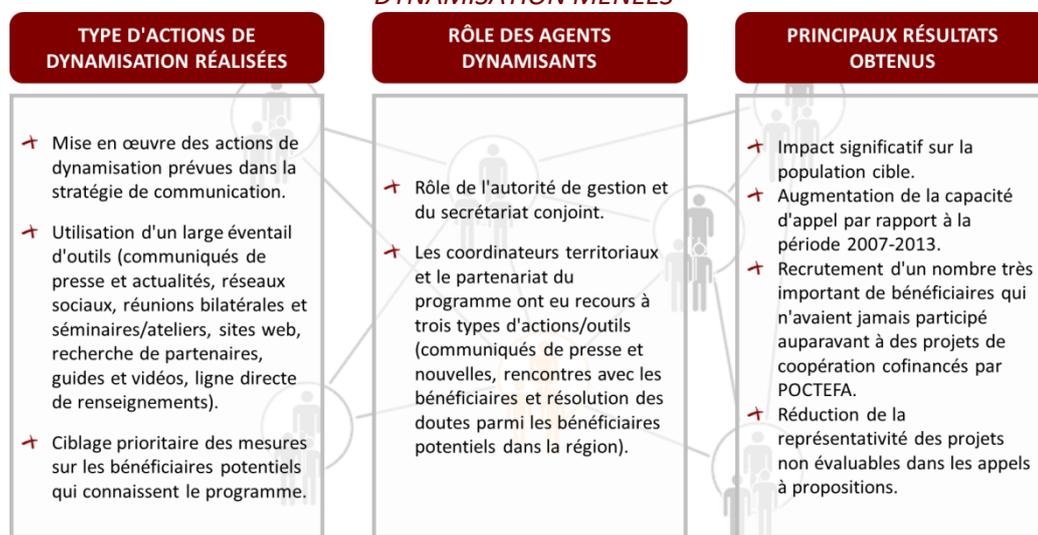
La dynamisation de l'apparition de projets constitue l'une des tâches de gestion assumées par les Autorités du Programme qui va conditionner, en grande mesure, la qualité des projets approuvés et, par conséquent, les résultats de l'aide communautaire dans le domaine de coopération.

Dans le cadre du POCTEFA, cette fonction est remplie par le Secrétariat Conjoint⁴, ainsi que les Coordinateurs territoriaux, en collaboration avec les partenaires du Programme.

L'exercice de ces fonctions a donné lieu à la réalisation d'un large éventail d'actions de dynamisation, ainsi qu'à la création d'outils de soutien destinés à faciliter la participation aux appels à projets. L'« *Évaluation Intermédiaire de l'exécution du Programme (E2)* » procède, en son chapitre 3, à une analyse des éléments utilisés, leurs principales caractéristiques et les résultats obtenus, d'un point de vue global.

Le Schéma N° 9 résume les conclusions obtenues.

SCHEMA N° 9. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET RÉSULTATS DES ACTIONS DE DYNAMISATION MENEES⁵



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des conclusions de l'« Évaluation Intermédiaire de l'Exécution du Programme (E2) ».*

⁴ Le Secrétariat Conjoint assiste toutes les autorités du Programme.

⁵ Comme indiqué dans l'évaluation intermédiaire de l'exécution du programme (E2), la Navarre est une bonne pratique dans ce cadre.

En dépit de l'absence d'une nette différence entre les actions de dynamisation par Axe, les résultats sont variés : Dans le cadre de l'analyse de cette évaluation, le recrutement des bénéficiaires se révèle nettement plus remarquable sur l'Axe 3 que sur l'Axe 1.

Cette conclusion repose sur deux principaux éléments d'analyse :

✦ *Variation de la quantité brute⁶ de bénéficiaires des projets approuvés sur les deux Axes par rapport à la période 2007-2013⁷*, en comparaison du volume des dépenses programmé sur les différents appels à projets et pour l'ensemble du Programme 2014-2020.

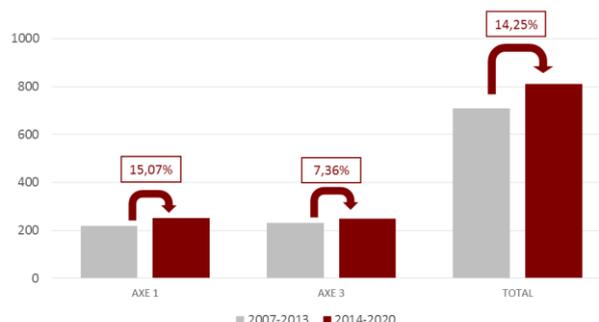
L'analyse initiale du nombre de bénéficiaires des projets approuvés au cours de la période 2007-2013 et de participants à des projets du premier et deuxième appel à projets 2014-2020 souligne une augmentation du nombre de partenaires, autant au niveau global qu'au niveau de l'Axe, notamment l'Axe 1, ce qui peut être interprété comme un symptôme d'amélioration du recrutement des bénéficiaires.

⁶ La quantité brute de partenaires comptabilise le nombre de participants à tous les projets approuvés, sans tenir compte des éventuelles doubles participations d'un même partenaire à plusieurs projets.

⁷ Étant donné que la programmation par axe ne coïncide pas sur les deux périodes, les catégories de dépenses du POCTEFA 2007-2013 ont été classées en fonction de la thématique abordée pour identifier celles qui s'encadreraient dans les Axe 1 et 3 du POCTEFA 2014-2020. Le résultat est celui indiqué sur le tableau ci-joint.

AXES POCTEFA 2014-2020		Thème Prioritaire POCTEFA 2007-2013	
1	AXE PRIORITAIRE 1 (OT 1 et OT 3): DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ	1	Activités de R+D dans les centres de recherche
		2	Infrastructures en matière de RDT et centres de compétence dans des technologies spécifiques
		3	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les petites entreprises (PME)
		4	Aides à la RDT, en particulier en faveur des PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)
		5	Services de support avancés pour les entreprises et les groupes d'entreprises
		6	Aides aux PME pour promouvoir l'utilisation de produits et de procédés de production respectueux de l'environnement (...)
		7	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (...)
		8	Autres participations dans des sociétés
		9	Autres mesures visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME
3	AXE PRIORITAIRE 3 (OT 6): PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES LOCALES	45	Gestion et distribution de l'eau (eau potable)
		46	Traitement de l'eau (eaux usées)
		51	Promotion de la biodiversité et de la protection de la nature
		55	Promotion des richesses naturelles
		56	Protection et mise en valeur du patrimoine naturel
		57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques
		58	Protection et conservation du patrimoine culturel
		59	Développement de l'infrastructure culturelle
60	Autres aides à l'amélioration des services culturels		

**SCHEMA N° 10. ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES PAR AXE EN 2007-2013 ET 2014-2020
(PREMIER ET DEUXIÈME APPEL À PROJETS)**



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting, selon les données de SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés lors du premier et du deuxième appel à projets.

Cependant, il faut tenir compte du fait que, en parallèle, il s'est produit un changement au niveau du coût brut programmé, qui implique une augmentation considérable (plus de 27 %) sur l'Axe 1, mais une diminution au niveau de l'Axe 3 (-21,8 %).

En définitive, il s'est produit, sur l'Axe 1, une augmentation du coût programmé supérieur à l'augmentation de la quantité brute de partenaires, ce qui entraîne une augmentation du coût moyen associé à chacun des bénéficiaires. Néanmoins, sur l'Axe 3, à l'instar de l'ensemble du Programme, le montant programmé pour les appels à projets 1 et 2 est inférieur au montant total de la période précédente (même si, pour l'ensemble de la période, le coût brut total est supérieur à celui du POCTEFA 14-20 dans son ensemble, ce n'est pas le cas pour l'Axe 3), ce qui implique que, bien que le volume des ressources financières soit moindre, le nombre de partenaires participants a augmenté.

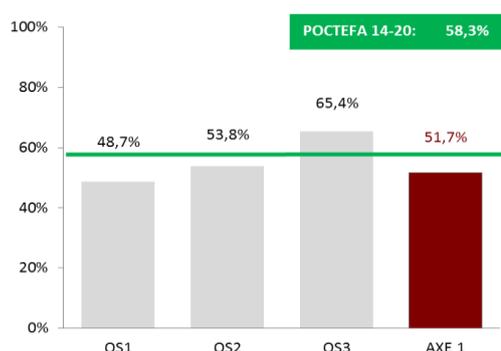
Nous pouvons donc en conclure que la capacité de recrutement de partenaires est plus importante sur l'Axe 3 que sur l'Axe 1. Elle n'apporte toutefois pas d'informations permettant de savoir si ces bénéficiaires ont eu accès au cofinancement pour la première fois ou s'ils disposaient d'une trajectoire préalable. Pour répondre à cette question, nous avons analysé les deuxièmes éléments.

- ✦ **Recrutement de nouveaux bénéficiaires (s'entendant comme tels ceux n'ayant pas pris part à un projet POCTEFA au cours de la précédente période de programmation).** Parmi les bénéficiaires participant aux projets, le pourcentage de ceux qui n'avaient pas pris part à un projet cofinancé au cours de la période précédente est considérable, 58 % du total, ce qui dénote une remarquable capacité d'attraction du Programme et le succès des actions de dynamisation.

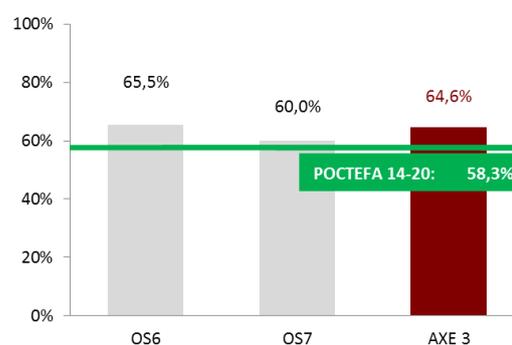
Cependant, la présence de nouveaux bénéficiaires n'est pas homogène sur tous les Axes. En ce qui concerne le domaine d'analyse de cette évaluation, la capacité d'attraction de nouveaux bénéficiaires est inférieure sur l'Axe 1, où ceux-ci représentent 51,7 % (inférieure à la moyenne du Programme) par rapport au potentiel d'attraction manifesté par l'Axe 3, où les nouveaux bénéficiaires représentent 64,6 % (voir Schéma N° 11).

SCHEMA N° 11. REPRÉSENTATIVITÉ DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Axe 1: DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ



Axe 3: PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES LOCALES



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

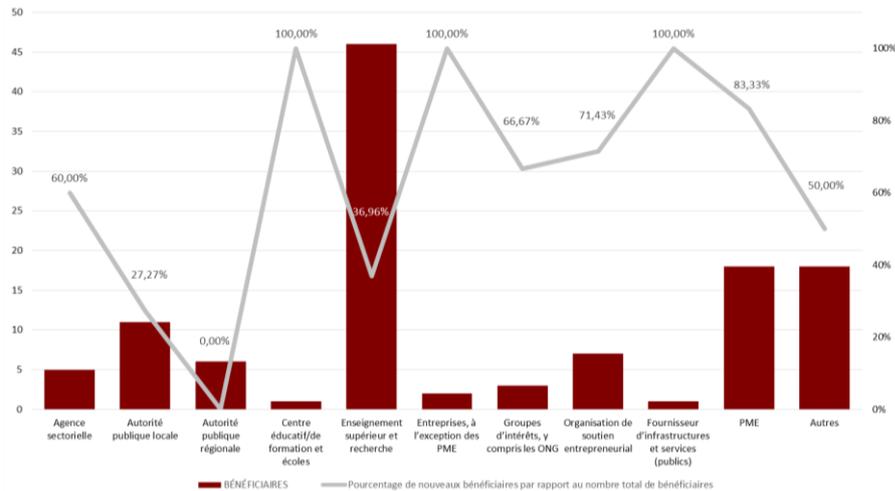
Sur l'**Axe 1**, les difficultés de recrutement de nouveaux bénéficiaires les plus importantes concernent le renfort de la coopération entre les différents acteurs du territoire, des deux côtés de la frontière, en matière de R+D+i (OS 1). Dans cet objectif, qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires de l'Axe 1, 84 % sont des centres d'enseignement supérieur et de recherche, des autorités publiques (locales et régionales), des PME et autres (voir

SCHÉMA N° 12).

La présence de nouveaux partenaires se concentre au niveau des centres d'enseignement et de recherche, des PME et autres et souligne l'apparition de nouveaux participants parmi les organisations de soutien entrepreneurial qui revêtaient précédemment une importance très marginale.

En partant des principaux groupes cibles identifiés et du dynamisme observé, il semble pertinent d'accroître l'effort afin de dynamiser la participation des PME et des organisations de soutien entrepreneurial, mais également des autorités nationales n'ayant jusqu'à présent pas participé (bien que présentes parmi les projets non programmés en une seule occasion).

SCHÉMA N° 12. TYPE DE BÉNÉFICIAIRES ET DYNAMISATION SUR L'OS 1 : RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES N° DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE DES DEUX CÔTÉS DE LA FRONTIÈRE EN MATIÈRE DE R+D+I



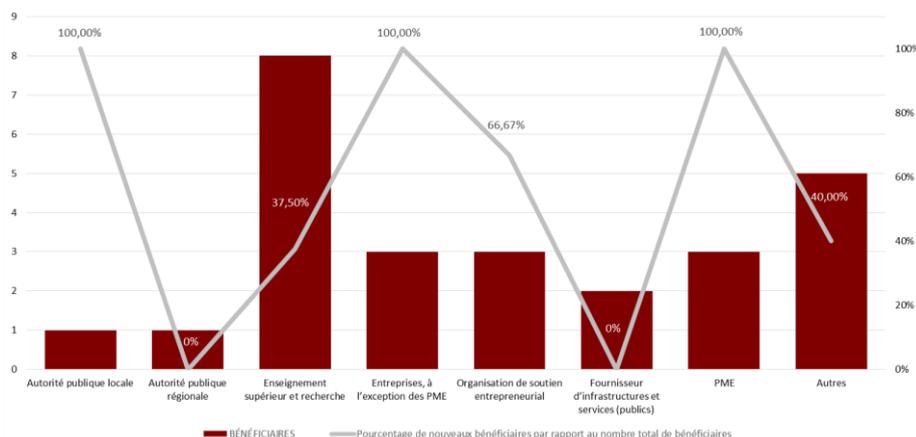
Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

Bien que dans une moindre mesure, également en rapport avec le développement d'innovantes technologies en matière de ressources naturelles grâce à la coopération (OS 2), on observe une capacité de recrutement de nouveaux bénéficiaires inférieure à la moyenne du Programme, bien que supérieure à celle de l'axe 1.

À la différence de l'OS 1, dans ce cas, la rare présence des autorités publiques est notable, 84,6 % des bénéficiaires étant concentrés dans les centres d'enseignement supérieur et de recherche, autres et le tissu entrepreneurial (en regroupant les entreprises –y compris les PME– et les organisations de soutien entrepreneurial) –voir Schéma N° 13–.

Ce dernier groupe est en majorité composé de nouveaux bénéficiaires qui n'avaient pas participé, au cours de la période précédente, à des projets cofinancés, ce qui souligne les progrès réalisés au niveau de leur intégration (également manifeste parmi les candidatures présentées non programmées –étant donné que 85 % d'entre elles comptaient parmi leurs partenaires ce type de bénéficiaires–). Au regard de l'important potentiel qui demeure toutefois, il serait intéressant d'étendre les actions de dynamisation aux centres de recherche, universités et aux propres entreprises et organisations entrepreneuriales, afin de favoriser le travail de coopération dans le cadre du Programme.

SCHEMA N° 13. TYPE DE BÉNÉFICIAIRES ET DYNAMISATION DANS L'OS 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES INNOVANTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES, GRÂCE À LA COOPERATION



Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

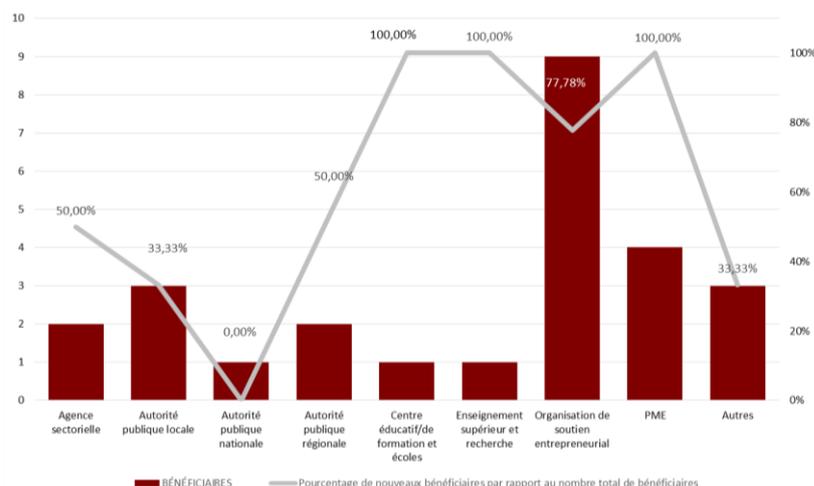
Pour leur part, les actions conjointes de développement des entreprises dans le domaine international (OS 3) ont affiché un dynamisme plus prononcé en ce sens. La raison est qu'un important pourcentage de leurs bénéficiaires sont des entreprises et, majoritairement, des organisations de soutien entrepreneurial (voir Schéma N° 14) avec un niveau élevé de rotation de leur présence dans le Programme, en effet, par exemple, aucune des PME qui participent à cette période 2014-2020 ne l'avaient fait précédemment.

Malgré tout, nous devons souligner le potentiel important qu'implique la participation des entreprises, même si le partenariat du Programme (surtout les membres français) a permis de mettre en avant les difficultés pour favoriser leur participation dans le cadre réglementaire « exigeant et peu souple » qui définit la Loi relative aux Subventions de l'ordre juridique espagnol.

Parmi les types de bénéficiaires identifiés dans le Programme, nous constatons l'absence de participation des Agences de Développement Économique, ainsi que des Groupements Européens d'Intérêt Économique (AEIE) (qui n'étaient également pas présents lors des projets non programmés) et les Groupements Européens de Coopération Territoriale (AECT).

En revanche, nous constatons la présence de centres d'enseignement supérieur et de centres de formation / établissements qui n'avaient pas participé lors de la période précédente.

SCHEMA N° 14. TYPES DE BÉNÉFICIAIRES ET DYNAMISATION DANS L'OS 3 : FAVORISER LES ACTIONS CONJOINTES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER A L' INTERNATIONAL



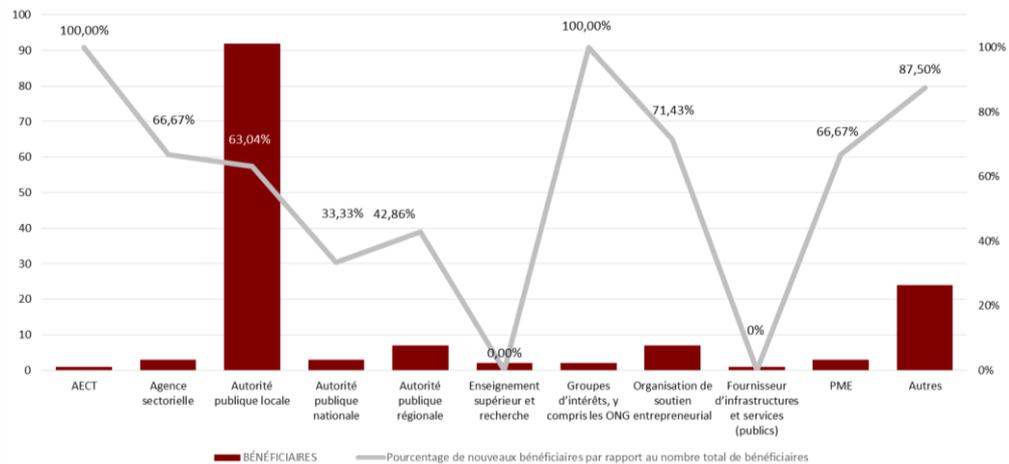
Source : *Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.*

Les deux Objectifs Spécifiques de **l'Axe 3** maintiennent une présence relative de nouveaux participants supérieure à la moyenne. D'une manière générale, nous remarquons la présence des autorités locales en tant que bénéficiaires qui, en outre, regroupent un pourcentage considérable de nouveaux bénéficiaires.

L'**OS 6**, relatif à la valorisation du patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches conjointes de développement durable, qui compte, parmi ceux évalués dans ce rapport, le plus grand nombre de bénéficiaires, est particulièrement favorisé par le recrutement de nouveaux bénéficiaires (ver Schéma N° 15). Les nouveaux participants sont, principalement, des autorités locales, même si l'on observe un accroissement au niveau des autres bénéficiaires ainsi que, bien que dans une moindre mesure, des organisations de soutien entrepreneurial.

La présence de centres d'enseignement supérieur et de centres de recherche est faible parmi les projets programmés et, en outre, aucun nouveau bénéficiaire ne s'est manifesté jusqu'à présent, bien que largement présents dans les projets non programmés en dernière instance. Il faudrait donc travailler à l'identification de la catégorie de projets leur convenant le plus afin de leur consacrer des actions de dynamisation.

SCHEMA N° 15. TYPES DE BÉNÉFICIAIRES ET DYNAMISATION DANS L'OS 6 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PAR LE BIAIS D'APPROCHES CONJOINTES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

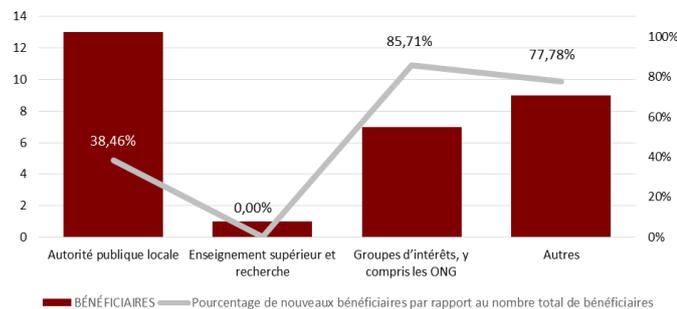


Source : *Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.*

En ce qui les concerne, les projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers (OS 7) comptent une diversité de bénéficiaires moins importante, avec la participation uniquement d'autorités publiques locales, d'autres bénéficiaires, de groupes d'intérêt (y compris les ONG) et, dans une moindre mesure, de centres d'enseignement supérieur et de recherche (voir Schéma N° 16).

SCHEMA N° 16. TYPES DE BÉNÉFICIAIRES ET DYNAMISATION DANS L'OS 7 : PROTÉGER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ÉCOSYSTÈMES TRANSFRONTALIERS

OS7 : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers



Source : *Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.*

Il est frappant de constater la diversité des types de bénéficiaires potentiels qui n'ont pas participé, jusqu'à présent, aux projets programmés, tels que les Administrations publiques régionales et nationales, les entreprises (PME comprises) et les opérateurs économiques, les agences de développement local et environnemental, les Groupements Européens d'Intérêt Économique et les Groupements Européens de Coopération Territoriale. En outre, ils ne sont majoritairement pas non plus présents parmi les projets non programmés (à l'exception des Autorités publiques régionales et, en minorité, les entreprises), ce qui représente clairement un manque d'intérêt ou une méconnaissance des opportunités.

C'est la raison pour laquelle, outre la poursuite du développement d'actions de dynamisation parmi les collectifs présents, notamment les groupes d'intérêt où l'on observe plus de résultats, il serait pertinent de renforcer la participation des collectifs qui, jusqu'à présent, n'ont pas pris part au Programme.

Par conséquent, afin de toucher les collectifs au potentiel plus élevé, il serait opportun d'agir sur les actions de dynamisation menées jusqu'à ce jour et d'en inclure d'autres, notamment celles concernant les bénéficiaires n'ayant pas préalablement participé à des projets cofinancés. Parmi ces actions, nous pourrions trouver, par exemple, le recueil de cas fructueux et leur publication par divers moyens, tels que des livres de bonnes pratiques, des bases de bonnes pratiques sur le site web du Programme, la publication dans la presse en cas de succès, la présentation des cas fructueux lors des journées organisées, en particulier celles auxquelles prennent part des types de bénéficiaires au potentiel le plus élevé quant à l'avenir (tels que les organisations entrepreneuriales).

D'un point de vue territorial, la dynamisation devrait être particulièrement intense dans les régions où la présence de nouveaux bénéficiaires en termes relatifs, par rapport au nombre total de bénéficiaires, est inférieure : Sur l'Axe 1, les régions de La Rioja et des Pyrénées Orientales ; sur l'Axe 3, La Rioja et Navarra.

Aux actions de dynamisation complémentaires pourraient s'ajouter, dans le but d'attirer de nouveaux bénéficiaires, le traitement des difficultés détectées par les bénéficiaires lors de la présentation des candidatures.

À ces fins, les bénéficiaires de l'OS 3 ont rencontré plus de difficultés que la moyenne du Programme en ce qui concerne le délai, qui s'avère insuffisant et, dans une moindre mesure, la recherche de partenaires. Pour les bénéficiaires de l'OS 6, le manque de souplesse au niveau de la présentation des candidatures a représenté un problème plus important (par rapport à l'ensemble du Programme).

Par type de bénéficiaire, selon l'enquête menée par l'équipe d'évaluation auprès de l'ensemble des bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets au mois de juin 2018, 57,6 % des bénéficiaires estiment que la procédure de présentation des candidatures n'est pas simple, tandis que 11,6 % et 6,6 % soulignent, respectivement, des difficultés au niveau du délai de présentation de ces candidatures et de la recherche de partenaires. L'importance de ces difficultés est cependant différente parmi les divers partenaires et dans le cadre des différents Objectifs Spécifiques.

SCHEMA N° 17. DIFFICULTÉS DISTINCTIVES MISES EN AVANT PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE DANS LES AXES 1 (OS 1, OS 2 ET OS 3) ET 3 (OS 6 ET OS 7)

	AXE 1			AXE 3	
	OS 1	OS 2	OS 3	OS 6	OS 7
Autorité publique					
Agences de développement					
Universités					
Instituts de recherche, centres d'innovation et clusters	  				
Centres et agences de soutien aux entreprises, aux transferts de technologie et aux institutions du savoir					
Organismes publics compétents en matière d'innovation et de politique industrielle					
Opérateurs économiques / entreprises					
Agents économiques et sociaux					
Chambres de Commerce et d'Industrie et Agrarias					
Entités publiques liées au développement territorial de la zone					
Collectivités territoriales					
Groupements européens d'intérêt économique (AEIE)					
Entités à but non lucratif, associations, fondations, consortiums					 
Groupements européens de coopération territoriale (AECT)					
Autres					

	LE MANQUE DE TEMPS COMME PROBLÈME AU-DESSUS DE LA MOYENNE DU PROGRAMME
	LA DIFFICULTÉ DE TROUVER DES PARTENAIRES COMME PROBLÈME AU-DESSUS DE LA MOYENNE DU PROGRAMME
	MANQUE D'AGILITÉ DANS LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES COMME PROBLÈME AU-DESSUS DE LA MOYENNE DU PROGRAMME

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir d'une enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets de POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

Tel que détaillé sur le Schéma N° 17, les entités à but non lucratif, associations, fondations, etc. soulignent, au-dessus de la moyenne des bénéficiaires du Programme, le manque d'agilité de la procédure, tandis que les centres de recherche se révèlent particulièrement sensibles aux trois problèmes dans le cadre de l'OS 1.

Par conséquent, il convient d'établir un soutien aux organisations à but non lucratif dans la présentation des candidatures et aux centres de recherche dans le domaine de la préparation des projets afin de *renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+I*, par exemple par des webinaires spécifiquement destinés à ces groupes.

4. ANALYSE DES CANDIDATURES PRÉSENTÉES

Le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 a organisé, pour le moment, deux appels à projets (2015 y 2016) – Schéma N° 18 présente leurs principales caractéristiques⁸. Actuellement, le troisième appel à projets, prévu pour le premier trimestre 2019, se trouve en phase de préparation.

SCHEMA N° 18. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PREMIER ET DEUXIÈME APPEL À PROJETS DU POCTEFA 2014-2020

	PREMIER APPEL	DEUXIÈME APPEL
AMPLITUDE	Tous les OS, à l'exception de l'assistance technique	Tous les OS, à l'exception de l'assistance technique
DIMENSION FINANCIÈRE	37,60 % des dépenses programmées	43,84% des dépenses programmées
	57 % des projets dépassent le million d'euros d'aide et la moyenne est de 1 227 345,44 euros.	55 % des projets dépassent un million d'euros d'aide et la moyenne est de 1 297 055,55 euros.
TAUX DE RÉUSSITE	48,74 % des candidatures et 51,13 % des participants ont obtenu du financement.	61,54 % des candidatures et 66,77 % des participants ont obtenu du financement.
BÉNÉFICIAIRES	Prédominance des Autorités publics, des Enseignement supérieur et recherche et autres..	Les bénéficiaires les plus représentatifs persistent, mais les PME et les groupes d'intérêt gagnent en importance relative..

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des conclusions de l'Évaluation Intermédiaire de l'Exécution du Programme (E2).

Au total, 292 candidatures ont été présentées, avec un nombre moyen de 6 partenaires qui ont sollicité, en moyenne, une aide d'un montant de 847 017,40 euros et qui sont majoritairement à caractère transversal (voir Tableau N° 3).

La vaste demande existante (sur tous les axes, à l'exception de l'Axe 4, la demande a considérablement excédé la disposition d'aide FEDER) a exigé un processus de sélection rigoureux et a permis de programmer des projets de haute qualité.

⁸ Les conclusions sont le résultat des analyses menées à bien dans le cadre de « l'Évaluation Intermédiaire du Programme » (E2) réalisée au cours du second semestre 2018.

Dans ce processus, le pourcentage de projets non admissibles est réduit (2,74 % du total des candidatures présentées), cependant, le nombre de projets qui, dans le cadre du deuxième appel à projets ne sont pas autorisés à passer à la deuxième phase est considérable (35,88 % du total des candidatures de cet appel à projet).

TABLEAU N° 3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES CANDIDATURES PRÉSENTÉES

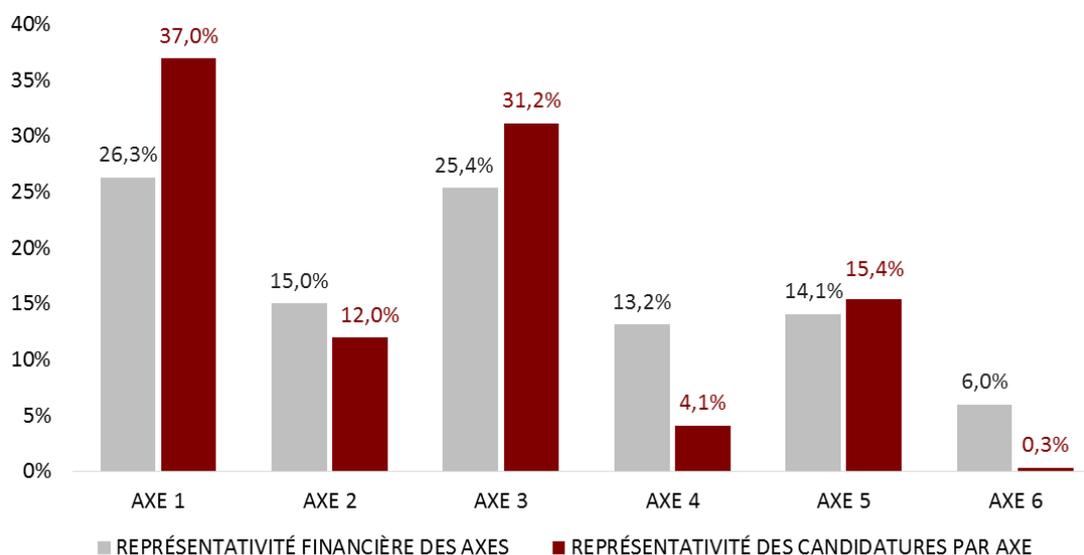
	Nombre	Nombre moyen de partenaires	Coût brut moyen	Total moyen FEDER	PROXIMITÉ			
					TRANSVERSAUX	OUEST	CENTRE	EST
Programmé	122	6,63	1.951.167,49	1.267.887,11	52,07%	26,45%	10,74%	10,74%
Non programmé	100	5,62	1.396.081,31	900.281,02	61,00%	23,00%	10,00%	6,00%
Non autorisé 2ème phase	61	5,38	-	-	67,21%	24,59%	4,92%	3,28%
Non admissible 2ème phase	5	7,60	91.463,00	118.301,25	80,00%	20,00%	0,00%	0,00%
Non admissible	3	4,00	735.101,93	467.300,82	33,33%	33,33%	0,00%	33,33%
Envoyé	1	4,00	1.655.592,46	1.076.132,67	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Envoyé 1ère phase	1	5,00	1.282.582,00	817.096,15	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
TOTAL	292	6,00	1.305.822,58	847.017,40	58,56%	24,66%	8,90%	7,88%

Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.*

Les caractéristiques des candidatures présentées sont différentes par Axes, s’adaptant au type de projet qu’elles encadrent. Ceci nous conduit à aborder plus en détail les particularités des candidatures présentées dans les Axes 1 et 3, objet de ce rapport.

Les Axes 1 et 3 sont ceux dotés du budget le plus important au sein du POCTEFA 14-20, ce qui accroît leur attrait en vue de la présentation de candidatures. Cependant, la capacité d’appel à projets des deux axes excède l’effet d’appel de la dotation financière, ainsi que le souligne la comparaison entre le pourcentage que représente l’aide FEDER au sein du Programme et le volume des candidatures présentées pour chacun d’entre eux. Le Schéma N° 19, qui détaille ces informations par priorités ou axes, révèle que c’est uniquement au niveau des Axes 1 et 3 qu’il existe une différence considérable et favorable aux candidatures présentées. Au titre de l’Axe 5, celle-ci est également positive mais beaucoup moins importante.

SCHEMA N° 19. EFFET D'APPEL DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE DES AXES



Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données du Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 et SIGEFA.

Ce fait est particulièrement clair dans le cas de **l'Axe 1** (voir Schéma N° 20). En effet, les possibilités d'obtenir un cofinancement ou un taux de réussite n'atteignent que 37 % des projets orientés vers la *dynamisation de l'innovation et la compétitivité* (contre 41,8 % de l'ensemble du Programme) et, en particulier, parmi ceux qui cherchent à *favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international* (c'est-à-dire qui font partie de l'OS 3 qui est, avec l'OS 6, celui qui présente un taux de réussite des projets de l'ensemble du Programme inférieur au niveau des deux premiers appels à projets).

D'un point de vue financier, nous constatons que les candidatures de l'Axe 1 sont d'une dimension moyenne inférieure à l'ensemble du Programme (tel que c'est le cas par rapport au nombre de partenaires participant aux projets), ce à quoi s'ajoute le fait qu'un pourcentage plus important que la moyenne du Programme comptent un budget hors de la zone éligible (32,4 % des candidatures contre 28,1 %).

D'autre part, 29,6 % des candidatures présentées sollicitent une aide inférieure à 65 %, pourcentage inférieur à la moyenne du Programme (34,9%).

Les candidatures plus importantes sont concentrées dans l'OS 2 qui, d'autre part, se caractérise par le fait de ne compter aucune candidature dans la région Est.

SCHEMA N° 20. CARACTÉRISTIQUES DIFFÉRENTIELLES DES CANDIDATURES DE L'AXE 1

	AXE1	OS 1	OS 2	OS 3
TOTAL DES CANDIDATURES	<ul style="list-style-type: none"> 108 candidatures présentées. Moyenne de 5,7 partenaires Priorité aux candidatures transversales (71,3 %) 	<ul style="list-style-type: none"> 71 candidatures présentées. Moyenne de 6,0 partenaires Priorité aux candidatures transversales (76,1 %) 	<ul style="list-style-type: none"> 16 candidatures présentées. Moyenne de 5,9 partenaires Priorité aux candidatures transversales (87,5 %), 6,3 % de la région Ouest, ainsi que de la région centre, aucune de la région Est 	<ul style="list-style-type: none"> 21 candidatures présentées. Moyenne de 4,4 partenaires Les candidatures transversales sont moins importantes (42,9 %) et celles de la région centre ont plus de poids (33,3 %)
PROJETS PROGRAMMÉS	<ul style="list-style-type: none"> 40 projets approuvés (37 % des candidatures) avec 6,3 partenaires et 992 553,61 € en moyenne d'aide FEDER. Taille plus importante, en moyenne, lors du 1^{er} appel à projets (1 099 021,64 € contre 905 443,40 €) 67,5 % sont transversaux, 15 % de la région Ouest, 10 % du centre et seuls 7,5 % de l'Est. Les projets bénéficiant d'une aide FEDER hors programme sont moins représentatifs que la moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> 27 projets approuvés (38 % des candidatures) avec 6,5 partenaires et 941 929,44 € en moyenne d'aide FEDER. Taille plus importante, en moyenne, lors du 1^{er} appel à projets (1 023 288,43 € contre 854 312,06 €) et plus de partenaires (7,2 contre 5,8). 76,1 % sont transversaux, 15,5 % de la région Ouest et seuls 8,5 % proviennent du centre et de l'Est. 33 % n'atteignent pas 65 % de l'aide. Présence importante de projets au budget hors programme. 	<ul style="list-style-type: none"> 6 projets approuvés (37,5 % de candidatures) avec 6,8 partenaires et 1 444 371,59 € en moyenne d'aide FEDER. Les projets approuvés ont une taille supérieure, en moyenne, lors du 1^{er} appel à projets (1 856 369,43 € contre 1 238 372,68 €) mais moins de partenaires (6 et 7,3 respectivement). Tous les projets programmés sont transversaux. 	<ul style="list-style-type: none"> 7 projets approuvés (33,3 % des candidatures) avec 5 partenaires et 800 545,71 € en moyenne d'aide FEDER. Les projets approuvés ont une taille supérieure, en moyenne, lors du 1^{er} appel à projets (871 803,34 € contre 722 041,46 €) mais moins de partenaires (4 contre 4,4). Autant les projets transversaux que ceux des régions centre et Est représentent 28,6 %.
PROJETS NON PROGRAMMÉS OU NON ADMIS EN SECONDE PHASE	<ul style="list-style-type: none"> Taille inférieure, autant en ce qui concerne l'aide requise que le nombre de partenaires La probabilité de succès semble plus importante pour les projets plus grands et au nombre de partenaires plus élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'aide requise ne représente pas 65 % du coût brut pour 60 % des projets non programmés. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de candidatures dans la région Est, ce qui amène à se questionner quant au motif. 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets transversaux sont plus représentés parmi ceux approuvés (quasiment le double). Taux de réussite inférieur.

Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA de projets programmés en premier et deuxième appel à projets.



En ce qui concerne la situation du projet, il existe une prédominance des projets transversaux qui persiste parmi les projets approuvés. En effet, cette prédominance atteint son maximum au niveau des projets programmés dans l'OS 2, où ils représentent 100 %.

Les taux de demande élevés, qui ont caractérisé le Programme lors des deux appels à projets organisés, sont particulièrement clairs dans le cas de **l'Axe 3** (voir Schéma N°21), où seuls 34,07 % des candidatures présentées ont obtenu un cofinancement et, notamment, lors du deuxième appel à projets.

Pour leur part, les candidatures présentées dans le cadre de cet axe se distinguent car elles prévoient *l'importance de la coopération dans le domaine de la protection, la valorisation, l'emploi durable des ressources locales* à travers un plus grand nombre de partenaires. Cette perception est encore plus nette si l'on tient compte de l'amplitude du partenariat, particulièrement significatif parmi les projets programmés. En moyenne, en effet, les projets programmés au titre de l'Axe 3 comptent 20,7 % plus de partenaires que la moyenne du Programme.

Bien que cela soit un trait commun à tous les OS de l'axe, il est particulièrement important au niveau des *projets destinés à protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers* (OS 7).

De par leur dimension financière, il s'agit également de propositions plus importantes que pour l'ensemble du Programme, se plaçant uniquement derrière le projet d'assistance technique et les projets destinés à *améliorer l'offre de transport transfrontalier durable* (OS 8 de l'Axe 4).

La dimension territoriale est considérablement différente d'un OS à l'autre : Ainsi, les candidatures associées à la qualité des écosystèmes transfrontaliers affichent un net composant transversal (70,6 %), le composant territorial étant plus important parmi celles qui visent à valoriser le patrimoine naturel et culturel, où les candidatures transversales représentent uniquement 47,3 % du total et les propositions situées dans les régions Ouest (29,7 %) et Est (13,5 %) prennent de l'importance, par rapport à l'ensemble du Programme.

La présence d'un budget extérieur au Programme est très semblable à la moyenne des candidatures, cependant, il se révèle comme un facteur de réussite si l'on tient compte de leur importance parmi les projets approuvés, conditionné par ceux s'encadrant dans l'OS 7. Nous en déduisons que l'aide destinée à la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers génère un effet levier plus prononcé.

SCHEMA N° 21. CARACTÉRISTIQUES DIFFÉRENTIELLES DES CANDIDATURES DE L'AXE 3

	AXE 3	OS 6	OS 7
TOTAL DES CANDIDATURES	<ul style="list-style-type: none"> → 91 candidatures présentées. → Moyenne de 6,4 partenaires → Par rapport à l'ensemble du Programme, les régions Ouest et Est sont les plus présentes dans les candidatures, au détriment de celles transversales 	<ul style="list-style-type: none"> → 74 candidatures présentées. → Moyenne de 6,3 partenaires → La dimension territoriale des candidatures marque la tendance de l'axe, avec un poids différent de celles situées dans les régions Ouest et Est par rapport à la moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> → 17 candidatures présentées. → Moyenne de 6,7 partenaires → Priorité aux candidatures transversales (70,6 %), et de la région Ouest (23,5 %). Aucune candidature ne provient de la région Est
PROJETS PROGRAMMÉS	<ul style="list-style-type: none"> → 31 projets approuvés (34,1 % des candidatures). C'est l'axe présentant le plus grand excès de demande par rapport aux possibilités de cofinancement du Programme. La moyenne est de 8 partenaires et 1 393 115,01 € d'aide FEDER. → Le nombre de partenaires par projet est, en moyenne, le plus important du Programme, en distinguant les avantages de la coopération en termes de protection, valorisation et usage rentable des ressources. → Cet axe affiche le meilleur équilibre territorial au niveau des projets programmés. Lors du 1^{er} appel à projets, il existe une majorité de projets de la région Ouest, plus que transversaux. → Le lien plus fort avec le territoire fait en sorte que les projets ayant un budget se situent sous la moyenne du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> → 24 projets approuvés (32,4 % des candidatures) avec 7,8 partenaires et 1 362 957,87 € en moyenne. → Seul un tiers des projets programmés sont à caractère transversal. La valorisation du patrimoine naturel et culturel est plus associée à des actions concrètes sur le territoire, particulièrement présentes dans les régions Est et Ouest. → 33 % n'atteignent pas 65 % de l'aide. → Présence plus marquée des partenaires espagnols (52,15 %) par rapport aux français (47,31 %) 	<ul style="list-style-type: none"> → 7 projets approuvés (41,8 % des candidatures) avec 8,9 partenaires et 1 496 510,92 € en moyenne. → La probabilité d'obtenir un cofinancement est beaucoup plus élevée lors du premier appel à projets qu'au niveau du deuxième, en conséquence de baisse conséquente de l'aide programmée qui n'a pas été accompagnée d'une diminution proportionnelle de la demande. → Plus de moitié des projets programmés (57,1 %) n'atteignent pas 65 % du cofinancement. L'aide destinée à la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers afficher un effet levier plus important. → Présence des partenaires français plus importante (51,61 %)
PROJETS NON PROGRAMMÉS OU NON ADMIS EN SECONDE PHASE	<ul style="list-style-type: none"> → Taille inférieure, autant en ce qui concerne l'aide requise que le nombre de partenaires La probabilité de succès semble plus importante pour les projets de la région centre, où le nombre de candidatures est moindre. 	<ul style="list-style-type: none"> → Parmi les projets non programmés, ceux disposant d'un budget hors programme sont plus importants, ce qui semble indiquer un attrait plus marqué des projets les plus directement associés 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de candidatures non admises

Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.



5. ANALYSE DES PROJETS APPROUVÉS

Les projets approuvés lors des deux premiers appels à projets s'élèvent à 122. À travers ceux-ci, un total de 154 197 590,72 euros d'aide du FEDER ont été versés, soit 81,44 % de l'aide du Programme (y compris l'Assistance Technique).

58,64 % de ces projets (71), ainsi que 53,79 % de l'aide du FEDER (82 888 709,70 euros) s'encadrent dans les Axes 1 et 3, c'est-à-dire qu'ils sont pris en compte dans cette évaluation.

La réponse des bénéficiaires potentiels sous forme de candidatures ou de projets présentés et d'aide du FEDER requise⁹ a excédé, d'une manière générale, l'offre réalisée, présentant ainsi un excès de demande au niveau de tous les Objectifs Spécifiques du Programme.

C'est précisément au niveau des Axes 1 et 3 que l'excès de demande s'avère le plus marqué, dépassant largement les possibilités de cofinancement du Programme dans les différents domaines (voir Schéma N° 22).

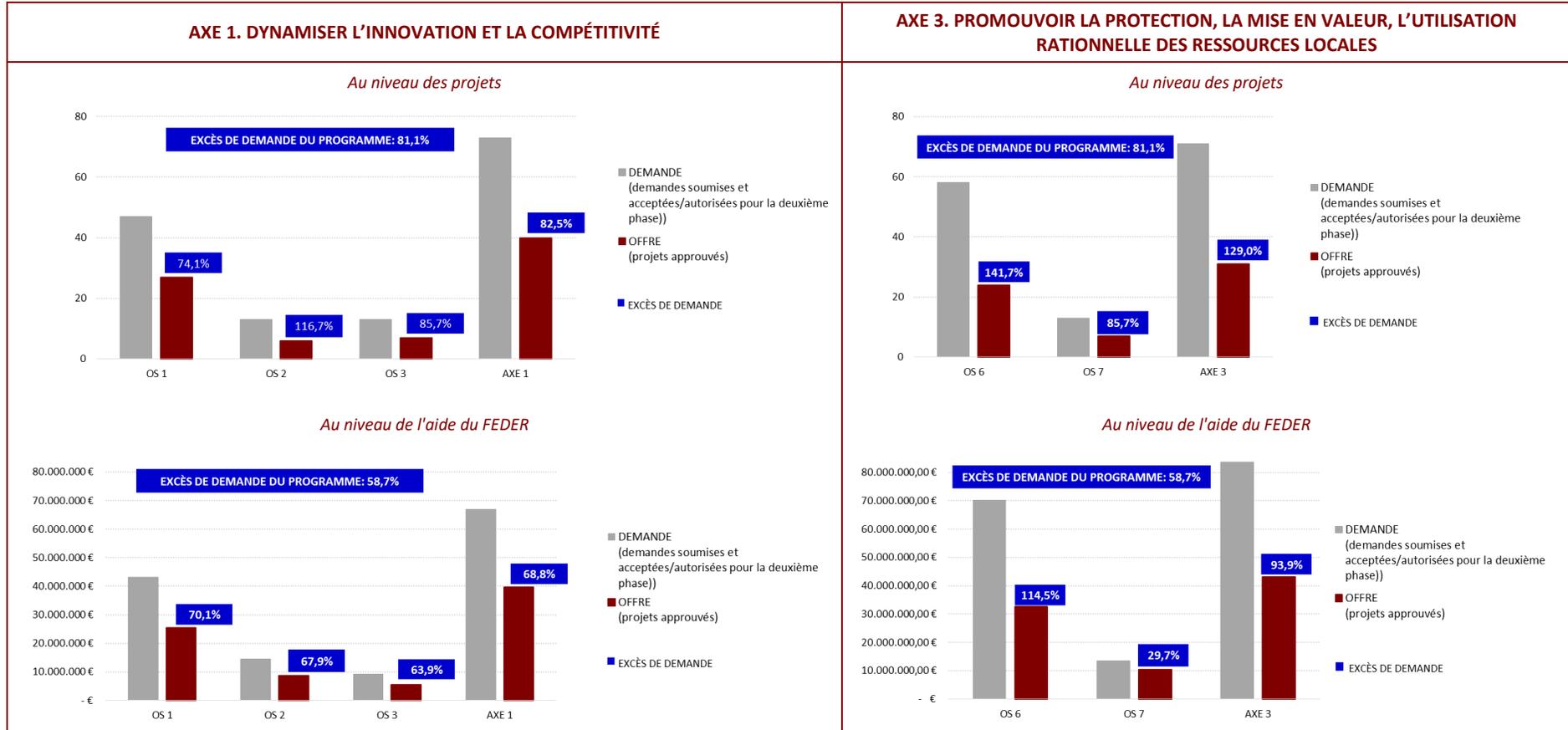
Parmi les Objectifs Spécifiques analysés se distingue la situation de l'OS 6, *Valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches communes de développement durable*, avec un excès de demande plus élevé, autant en termes de projets que de l'aide du FEDER. Ce scénario est d'autant plus remarquable si l'on tient compte du fait que l'aide du FEDER disponible pour ce type de projet est épuisée, aucune candidature ne sera donc admissible pour le troisième appel à projets.

Les Axes 1 et 3 ont affiché une capacité d'absorption supérieure à la dotation financière programmée lors des premier et deuxième appels à projets.

L'existence, notamment de possibilités d'intervenir et de demander une aide du FEDER associées à la valorisation du patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches communes de développement durable (OS 6), fait penser à un potentiel dont il faudra tenir compte en vue de la nouvelle période de programmation, en augmentant l'aide du FEDER qui leur est destinée.

⁹ On considère, à ces effets, que les projets admis constituent une demande effective et, dans le cas du deuxième appel à projets, ceux autorisés à passer en seconde phase.

SCHEMA N° 22. EXCÈS DE DEMANDE AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE SUR LES AXES 1 ET 3



Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.



L'analyse des projets programmés est détaillée ci-après, différemment pour chacun des Axes (1 et 3), par le biais de l'étude de diverses dimensions d'intérêt : dimension financière, participation, situation sur le territoire, réalisations prévues, effets levier et dispersion.

TABLEAU N° 4. COMPARAISON ENTRE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS APPROUVÉS DANS LE CADRE DES PREMIER ET DEUXIÈME APPELS À PROJETS

TRAITS DESCRIPTIFS	POCTEFA 2014-2020	Axe 1	Axe 3
DIMENSION FINANCIÈRE	75,2 % des projets sont de taille moyenne (Aide de 500 000 à 2 000 000 euros)	85,7 % des projets reçoit entre 500 000 et 2 000 000 euros	71 % des projets reçoivent plus de 1 000 000 d'euros d'aide.
PARTICIPATION	En moyenne, les projets comptent 6,6 partenaires. Ce sont en majorité des centres d'enseignement supérieur et de recherche, des autorités publiques, des organisations de soutien entrepreneurial, des PME et autres (87,3 %).	En moyenne, les projets comptent 6,3 partenaires. Il existe une concentration plus nette parmi les principaux bénéficiaires du Programme qui représentent 91,4 %.	En moyenne, les projets comptent 8 partenaires, parmi lesquels les autorités locales (52,2 %) et autres (17,8 %) sont les plus participatifs.
SITUATION	Les projets transversaux sont en majorité (52,5 %). Parmi ceux de proximité, il existe une concentration remarquable dans la région Ouest (26,2 %)	Priorisation, selon la thématique abordée, des projets transversaux (67,5 %).	Présence moins importante des projets transversaux, conséquence de ceux approuvés dans l'OS 6. La concentration dans la région Ouest se reproduit (32,3 %), qui caractérisent le Programme.
RÉALISATIONS PRÉVUES	24 indicateurs de productivité (sans tenir compte de l'assistance technique)	8 indicateurs de productivité du programme, plus 4,6 propres au projet en moyenne	4 indicateurs de productivité du programme plus 6,4 indicateurs propres au projet en moyenne
EFFETS LEVIER ET DISPERSION	Taux moyen de cofinancement de 65 % (seuls 16,5 % des projets programmés affichent un taux inférieur). 37,19 % des projets ont un budget hors Programme. Parmi les bénéficiaires, 62,4 % prévoient des actions de continuité.	Apport budgétaire plus important que la moyenne et effet levier plus prononcé pendant l'exécution des projets qu'ultérieurement. L'OS 3 est le plus dynamisant dans les deux sens.	Situé, dans les grandes lignes, au-dessous de la moyenne, son exposant maximal consistant en la continuité des actions au terme du cofinancement, étant en tout cas plus nets au niveau des actions de l'OS 6.

Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting.*

5.1.1. Projets approuvés dans le cadre de l'Axe 1

Le coût brut total approuvé pour l'Axe 1 jusqu'à présent (premier et deuxième appels à projets) s'élève à 61 522 576,04 euros, avec une aide du FEDER d'un montant de 39 702 144,30 euros, soit 79,7 % de l'aide prévue pour la période 2014-2020.

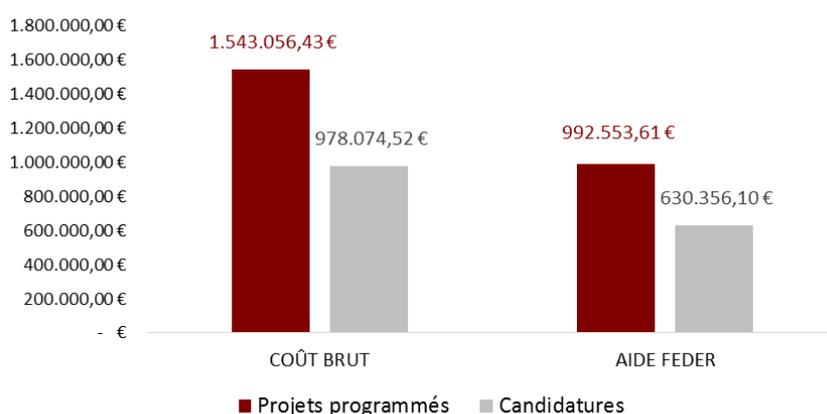
Le taux de cofinancement est donc de 64,3 %, inférieur à celui prévu au Programme (65 %), ce qui implique un apport plus important par des sources de financement autres que le FEDER, générant ainsi un léger effet levier qui n'avait pas été perçu au cours des projets similaires de la période 2007-2013.

La répartition par appel à projets s'est révélée homogène : il est prévu 49,8 % de l'aide du FEDER pour le premier, contre 50,2 % pour le deuxième.

a) Dimension financière

Le coût brut moyen des projets approuvés au titre de l'Axe 1 s'élève à 1 543 056,43 euros, avec une aide du FEDER d'un montant de 992 553,61 euros.

SCHEMA N° 23. COMPARATIF DE LA DIMENSION MOYENNE DES CANDIDATURES ET DES PROJETS APPROUVÉS DE L'AXE 1



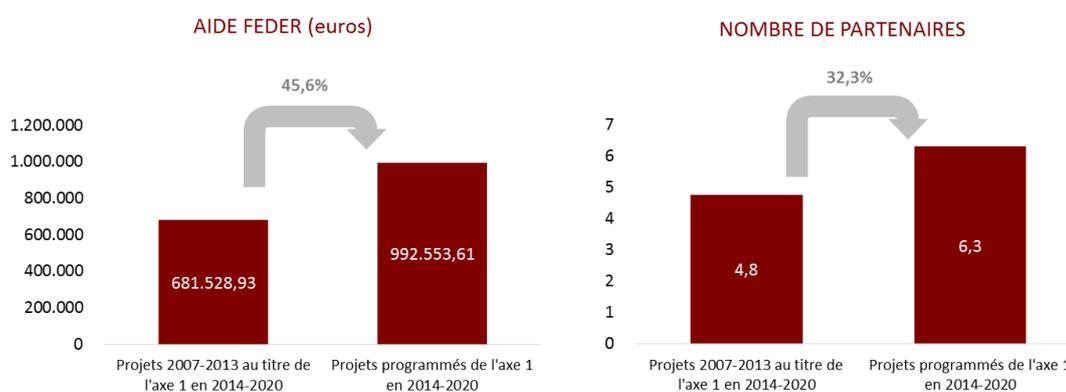
Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.*

Ces données se révèlent considérablement plus élevées que la moyenne des candidatures présentées (Schéma N° 23), représentant le taux de réussite le plus important parmi les

projets de plus grande dimension financière dans le cadre de l’Axe. Ce trait est commun à l’ensemble du Programme qui s’avère particulièrement significatif au titre de l’Axe 1.

Bien que leur taille soit inférieure à la moyenne du Programme (avec 1 951 167,49 euros de coût brut et les 1 267 887,11 euros d’aide du FEDER), les projets associés à la dynamisation de l’innovation et la compétitivité approuvés ont évolué positivement par rapport à la période 2007-2013, avec une augmentation remarquable de l’aide reçue (voir Schéma N° 24) qui s’est vue également accompagnée d’une augmentation (bien que moindre) du nombre de partenaires.

SCHEMA N° 24. ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES PROJETS APPROUVÉS POUR LA DYNAMISATION DE L’INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ (AXE 1)¹⁰



Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

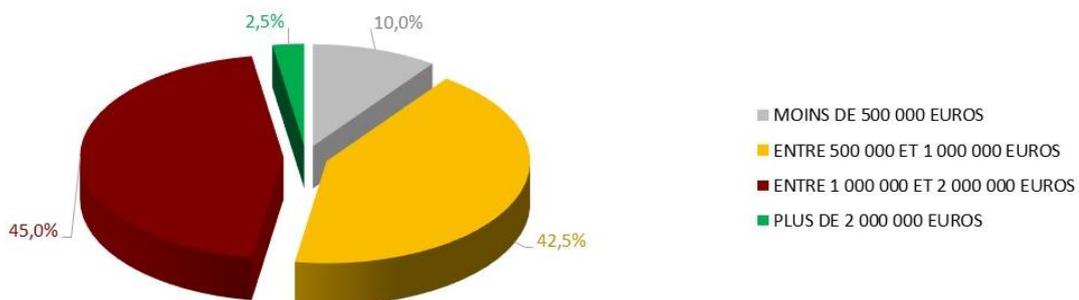
Par rapport à l’ensemble du Programme :

- ✦ Sur l’Axe 1, ceux pesant le plus sont les projets que nous pouvons qualifier de moyens (qui reçoivent une aide de 500 000 à 2 000 000 euros), qui représentent 87,5 % contre 75,2 % du Programme.

¹⁰ Les projets programmés sur la période 2007-2013 qui intégreraient l’Axe 1 du POCTEFA 2014-2020 sont ceux indiqués en note n° 5 du pied de page.

- ✦ Cependant, seuls 2,5 % des projets approuvés excèdent cette aide et peuvent être considérés comme importants, contre 12,4 % de l'ensemble. Tous ces sont considérés dans l'OS 2 (« Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération »).

SCHEMA N° 25. DIMENSION DES PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DE L'AXE 1 (AIDE DU FEDER REÇUE)



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

Par conséquent, la répartition par OS n'est pas homogène. Le Tableau N° 5 souligne la correspondance, précisément, des projets plus grands à l'OS 2 où, outre la concentration de tous les projets classés comme grands, il n'existe aucun petit projet (avec une aide du FEDER inférieure à 500 000 euros). Pour sa part, c'est l'OS 3 qui abrite les projets plus petits, en effet, 85,7 % d'entre eux n'atteint pas le million d'euros en ce qui concerne l'aide du FEDER.

TABLEAU N° 5. DIMENSION FINANCIÈRE DES PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DE L'AXE 1 PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE (AIDE DU FEDER)

	MOYEN	POURCENTAGE DE PROJETS EN FONCTION DE LEUR TAILLE		
		Petit (moins de 500 000 EUR)	Moyens (entre 500 000 et 2 000 000 EUR)	Grand (aide supérieure à 2 000 000 EUR)
OS 1	941 929	11,1 %	88,9 %	0,0 %
OS 2	1 444 372	0,0 %	83,3 %	16,7 %
OS 3	800 546	14,3 %	85,7 %	0,0 %
AXE 1	992 554	10,0 %	87,5 %	2,5 %
POCTEFA 2014-2020	1 267 887	12,4 %	75,2 %	12,4 %

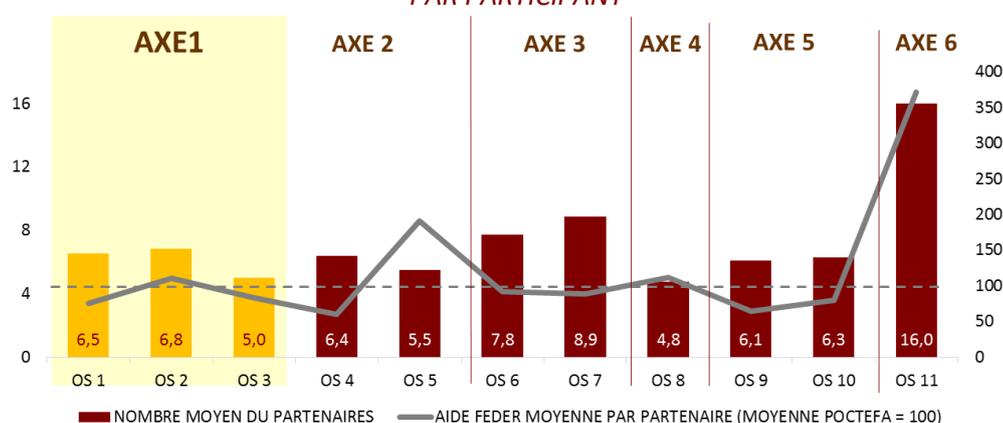
Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

b) Participation

L'analyse de la participation, considérée comme la coopération au niveau du projet, est abordée à travers l'étude du nombre et du type de partenaires dans les projets approuvés de l'Axe.

Le premier fait identifié est le moindre nombre de partenaires par rapport à la moyenne du Programme qui, néanmoins, est clairement conditionné par la dimension du partenariat des projets de l'OS 3, étant donné que, dans l'OS 2, il est supérieur et dans le OS 1, il coïncide pratiquement avec cette référence (Schéma N° 26).

SCHEMA N° 26. PARTICIPATION AU TITRE DE L'AXE 1 : PARTENAIRES ET AIDE MOYENNE PAR PARTICIPANT



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires des projets programmés en premier et deuxième appel à projet.

L'aide moyenne reçue par partenaire dans les projets approuvés de l'Axe 1 se situe sous la moyenne. Au niveau des OS, l'OS 2 est celui où les partenaires ont reçu l'aide du FEDER la plus importante. En effet, c'est le seul OS de l'Axe où l'aide par partenaire excède la moyenne du Programme (110,50 %).

Un total de 252 institutions a bénéficié des projets approuvés¹¹ (même si certaines le sont pour plusieurs projets), dont 58,7 % sont espagnoles et seuls 1,7 % des participants andorrans. Ce poids majoritaire des partenaires espagnols (supérieur à leur importance relative dans l'ensemble du Programme –53,5 %–) s'avère particulièrement manifeste parmi les bénéficiaires principaux, parmi ceux représentant 77,5 %.

¹¹ Sont également considérés comme bénéficiaires les participants andorrans, bien que ne percevant pas d'aide du FEDER.

Parmi ces partenaires espagnols, nous remarquons une préférence pour la participation à des projets destinés à « Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire deux côtés de la frontière en matière de R+D+i » (OS 1), le Pays Basque étant la région comptant le plus de bénéficiaires (20,5 % du total de l'OS). L'OS 1, cependant, ne compte aucun partenaire andorran.

Pour leur part, les partenaires français sont majoritaires pour les projets visant à « Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international » (OS 3), avec un poids plus important de ceux provenant de la région de l'Occitanie, des départements de Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Ariège (22,9%). On observe également une participation plus importante des institutions d'Andorre à ces projets (2).

Enfin, par type, nous remarquons la présence de :

- ✦ centres d'enseignement supérieur et de recherche (particulièrement au niveau des OS 1 et OS 2) ;
- ✦ tissu productif : 22,7 % des partenaires sont des entreprises (PME incluses) ou des organisations de soutien entrepreneurial (atteignant 42,9) ;
- ✦ et les agences sectorielles qui, bien qu'étant au nombre de 8, représentent 61,5 % de toutes celles du Programme ont pris part aux premier et deuxième appels à projets.

TABLEAU N° 6. TYPE DE BÉNÉFICIAIRES PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (AXE 1)

	OS 1	OS 2	OS 3	AXE 1	POCTEFA 2014-2020
AECT	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,0 %
Agence sectorielle	2,9 %	2,4 %	5,7 %	3,2 %	1,6 %
Autorité publique locale	9,1 %	2,4 %	11,4 %	8,4 %	29,3 %
Autorité publique nationale	1,1 %	0,0 %	5,7 %	1,6 %	4,0 %
Autorité publique régionale	5,7 %	7,3 %	11,4 %	6,8 %	9,8 %
Centre éducatif/de formation et écoles	0,6 %	0,0 %	2,9 %	0,8 %	1,9 %
Enseignement supérieur et recherche	46,9 %	31,7 %	8,6 %	39,0 %	18,3 %
Entreprises, à l'exception des PME	1,1 %	7,3 %	0,0 %	2,0 %	1,0 %
Groupes d'intérêts, y compris les ONG	1,7 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %	6,6 %
Organisation de soutien entrepreneurial	5,1 %	14,6 %	31,4 %	10,4 %	5,4 %
Population en général	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Fournisseur d'infrastructures et services (publics)	1,7 %	4,9 %	0,0 %	2,0 %	1,7 %
PME	10,9 %	7,3 %	11,4 %	10,4 %	4,4 %
Autres	13,1 %	22,0 %	11,4 %	14,3 %	14,8 %

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting sur la base de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires des projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

La participation entrepreneuriale a représenté, pour la période 2014-2020, un important défi, les résultats des deux premiers appels à projets organisés peuvent donc être considérés comme un succès si l'on tient compte du fait qu'ils ont atteint 12,4 % du total des bénéficiaires du Programme.

Cela représente un total de 43 entreprises (dont 81,4 % sont des PME), qui sont bénéficiaires, pour la plupart, de l'Axe 1 (72,1 %), notamment des projets visant à « *Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, deux côtés de la frontière, en matière de R+D+i* » (OS 1). En fin de compte, cela peut être considéré comme une avancée positive en ce qui concerne « *la réduction des faiblesses liées à la mise en réseau pour le renforcement des résultats et l'efficacité de l'emploi des ressources, ainsi qu'une meilleure communication entre les centres technologiques et les attentes entrepreneuriales, afin de comparer les nécessités et de permettre une meilleure rentabilité économique et sociale des processus de recherche et d'innovation* », l'une des faiblesses du secteur de coopération mises en avant dans le cadre du POCTEFA 2014-2020.

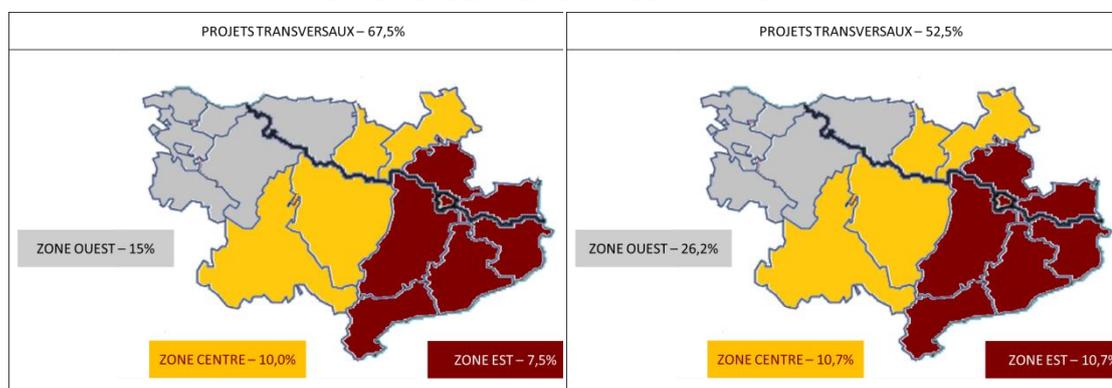
c) Situation sur le territoire

La thématique abordée dans le cadre des différents Objectifs Spécifiques de l'Axe 1 affiche un net composant horizontal, permettant ainsi aux projets approuvés, selon la terminologie du POCTEFA, de revêtir majoritairement (67,5 %) la condition de transversaux¹² (voir Plan N° 1).

En effet, tous les projets visant à *favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération* (OS 2) sont transversaux, ainsi que 70,37 % de ceux visant à *renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, deux côtés de la frontière, en matière de R+D+i* (OS 1). Cependant, la proximité est considérée comme un trait distinctif parmi ceux ayant pour objectif de *favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier dans le domaine à l'international* (OS 3), parmi lesquels les projets transversaux ne représentent que 28,57 % du total –aucun de ceux approuvés lors du premier appel à projet–.

¹² On entend par **projets de proximité** ceux dans lesquels tous et chacun des promoteurs appartiennent à une seule des régions définies dans le Programme et qui se développent et concernent exclusivement cette région. Lorsque l'une des conditions requises pour leur prise en compte en tant que projets de proximité est remplie, ceux-ci sont considérés comme **projets transversaux**.

PLAN N° 1. SITUATION TERRITORIALE DES PROJETS DE L'AXE 1 APPROUVÉS LORS DES PREMIER ET DEUXIÈME APPELS A PROJETS



PROJETS PROGRAMMÉS AU TITRE DE L'AXE 1

PROJETS PROGRAMMÉS AU POCTEFA 2014-2020

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés en premier et deuxième appels à projets.

Pour l'ensemble de l'Axe 1, il existe, parmi les projets de proximité, une moindre concentration des projets dans la région Ouest (46,15 % des projets de proximité contre 55,04 % représentés dans l'ensemble du Programme, dans le cadre des deux premiers appels à projets organisés jusqu'à présent).

d) Réalisations prévues

Les réalisations prévues au POCTEFA 2014-2020 sont détaillées sur les prévisions des **indicateurs de productivité du Programme 2023**. Le Tableau N° 7 prévoit ceux relatifs à l'Axe 1.

Afin d'atteindre les objectifs de ces indicateurs prévus pour 2023, toutes les candidatures présentées lors des appels à projets organisés jusqu'à présent et, par conséquent, les projets approuvés, contribuent au moins à l'un de ces indicateurs. En effet, dans la pratique, 57,5 % des projets approuvés contribuent à plus d'un indicateur de l'Axe.

La lecture du Tableau N° 7 permet de constater l'existence d'un important engagement envers l'incorporation d'entreprises aux projets en collaboration avec les centres de recherche (indicateurs CO26 et 1P1) dans la Priorité d'Investissement 1b et la réalisation d'activités à caractère transfrontalier de la part des PME afin d'encourager leur internationalisation (1P5) et la concession d'un soutien non financier aux entreprises (CO43).

TABLEAU N° 7. INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ DE L'AXE 1

OT	PI	INDICATEUR	OBJECTIF FINAL 2023	EXÉCUTION 2017 (RAE)	LES PRÉVISIONS DE CONTRIBUTIONS POUR LES PROJETS PROGRAMMÉS		
					Valeur	Nombre de projets contribuant (par PI)	
1	1b	CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	54	11	93	69,70 %
		1P1	Organismes de recherche ayant réalisé des activités de collaboration avec le secteur privé	78	29	152	72,73 %
		1P2	Technologies innovantes pour développer l'usage rationnel des ressources naturelles	8	1	14	12,12 %
		1P3	Services développés de gestion efficace des ressources naturelles	4	0	6	12,12 %
3	3b	CO01*	Nombre d'entreprises recevant un soutien	508	101	143	28,57 %
		CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une subvention	8	15	0	0,00 %
		CO04	Nombre d'entreprises recevant un soutien non financier	500	86	466	71,43 %
		1P5	Nombre d'activités à caractère transfrontalier réalisées par des PME promouvant l'internationalisation	10	2	16	71,43 %

* CO01 est la somme des indicateurs CO02 et CO04.

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données du Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020.

Les données relatives aux indicateurs CO02 et CO04 doivent être interprétées avec une certaine prudence, car leur calcul final n'est pas directement dérivé de la quantification effectuée par les principaux bénéficiaires, mais passe, auparavant, par un filtre du Secrétariat commun. Dans ce cadre, et étant donné que la contribution des projets approuvés est clairement insuffisante pour atteindre les objectifs de 2023 pour le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO01) selon les premières informations fournies par les projets, il sera nécessaire de suivre de près leur évolution une fois que le filtre mentionné ci-dessus aura été appliqué.

Nous pouvons donc considérer que les indicateurs sont représentatifs (sans qu'il existe une différence entre les indicateurs communs pour l'objectif de Coopération Territoriale¹³ et ceux spécifiques du Programme).

Cette conclusion, en outre, est corroborée par l'opinion des bénéficiaires¹⁴ qui estiment que les indicateurs de l'Axe 1 sont idéaux pour quantifier leurs produits dans 81,1 % des cas (cette donnée étant de 81,2 % pour l'ensemble du Programme) et seuls 30,8 % rencontrent des difficultés pour les quantifier (légèrement au-dessus de la moyenne des bénéficiaires du Programme –27,8 %–). Et c'est précisément au niveau de l'OS 3 (dont dépendent les indicateurs CO01, CO02 et CO04) que les bénéficiaires affichent un moindre degré de conformité avec les indicateurs sélectionnés (70 %), 45 % des bénéficiaires rencontrant des difficultés à quantifier les indicateurs, le pourcentage le plus élevé parmi tous les Objectifs Spécifiques du POCTEFA 2014-2020.

Les niveaux d'exécution prévus sur le Rapport Annuel du Programme de l'année 2017 soulignent des degrés d'efficacité divers qui vont du manque total d'exécution dans le indicateur 1P3, à celle du CO02, nombre d'entreprises bénéficiant de subventions, qui dépassant 180 % –Schéma N° 27–.

Néanmoins, l'analyse des exécutions doit concerner non seulement les réalisations effectives, mais également celles prévues dans le cadre du développement des projets, dans le but de disposer d'une prévision de l'évolution à court terme des indicateurs. Cette information part des objectifs fixés sur les formulaires de candidatures respectifs.

L'exécution prévue à l'issue des projets vise à l'exécution des indicateurs de la Priorité 1b dans son intégralité, avec des prévisions qui excèdent largement les attentes du Programme. Cependant, au niveau de la Priorité d'Investissement 3b, on constate la

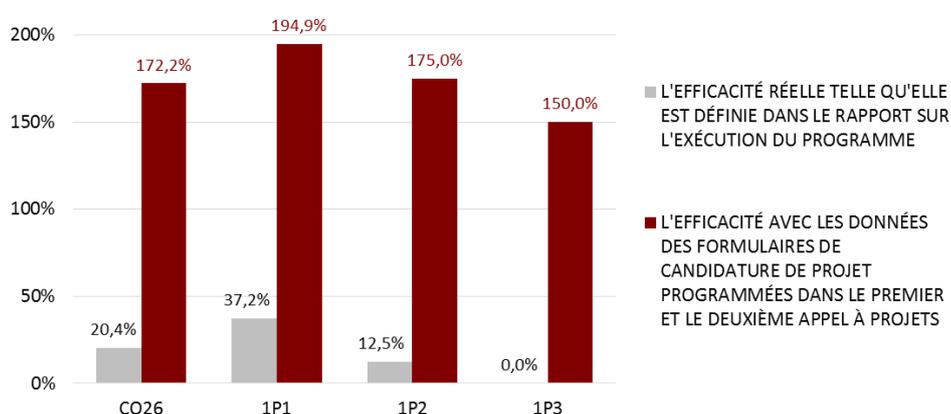
¹³ Voir Annexe du Règlement (UE) N° 1299/2013 qui établit les dispositions spécifiques relatives au soutien du Fonds Européen de Développement Régional à l'objectif de coopération territoriale européenne.

¹⁴ Résultats obtenus grâce à l'exploitation des données de l'enquête menée entre le 11 et le 22 juin 2018 parmi les bénéficiaires des premier et deuxième appels à projets du POCTEFA 2014-2020.

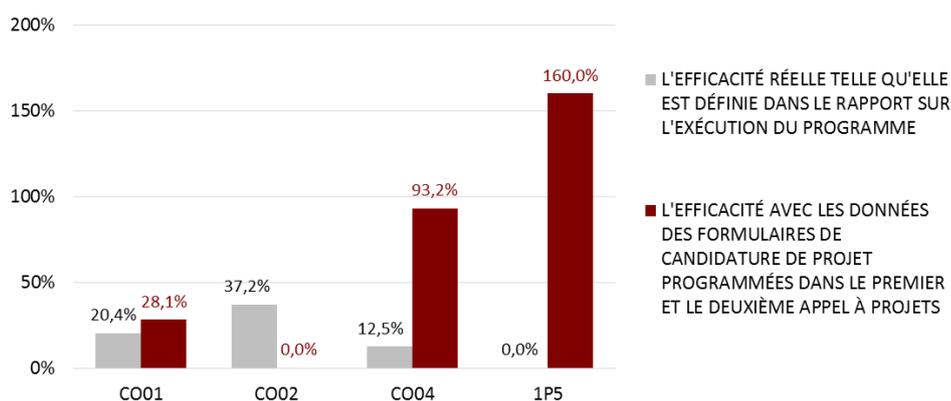
nécessité de parier sur des projets contribuant à la réalisation des indicateurs qui s'éloignent des prévisions du Programme : CO02 et CO04, dont la somme est l'indicateur CO01.

SCHEMA N° 27. EFFICACITÉ ET PERSPECTIVES D'EXÉCUTION DES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ DE L'AXE 1 SUR LA BASE DE LA CONTRIBUTION PRÉVUE DANS LES PROJETS APPROUVÉS DANS LE PREMIER ET LE DEUXIÈME APPEL À PROJET

P.I. 1b. Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I ...)



P.I. 3b . Développer et mettre en oeuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA, le Rapport Annuel d'Exécution du Programme de l'an 2017 et les formulaires de candidatures des projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

Ces données permettent de souligner quelques aspects à prendre en compte en vue du prochain appel à projet prévu pour le mois de février 2019.

- + Dans la *Priorité d'Investissement 1b*, il serait intéressant d'évaluer, une fois le troisième appel à projet clés et en tenant compte du fait que, notamment, les centres de recherche participants puissent prendre part à plusieurs projets, la pertinence de modifier l'étendue des objectifs 2023 prévus pour ces indicateurs.
- + Dans la *Priorité d'Investissement 3b*, il faudrait donner priorité aux projets qui prévoient d'accorder un soutien aux entreprises, notamment financier, étant donné qu'aucun des projets approuvés ne prévoit la concession de subventions à des entreprises et il n'est envisagé de soutenir que 28,15 % des entreprises initialement considérées dans le Programme.

D'autre part, nous ne pouvons oublier que la valeur ajoutée des projets excède les réalisations quantifiées par le biais des indicateurs du Programme. Une nette indication se trouve dans les **indicateurs propres aux projets**.

Les projets approuvés au titre de l'Axe 1 ont, en moyenne, 4,6 indicateurs propres, ceux correspondant à l'OS 3 étant particulièrement riches quant à l'apport de cette information supplémentaire, tandis que les projets de l'OS 2 affichent une moindre tendance à inclure ce type d'information sur le formulaire de candidature.

L'étude de ces indicateurs permet d'identifier les informations que les bénéficiaires considèrent comme plus importantes en ce qui concernent leurs projets et peuvent servir, à moyen terme, à définir de futurs indicateurs en la matière.

Globalement, environ 58 % des propres indicateurs des projets fournissent des informations au sujet du nombre de participants et/ou bénéficiaires des actions réalisées, de l'organisation de congrès/journées/séminaires/ateliers, de l'élaboration d'études/comptes-rendus/publications, du développement ou de la construction d'infrastructures/espaces/outils ou encore la création d'organismes conjoints ou de réseaux.

Le Tableau N° 8 détaille le pourcentage de projets approuvés, autant au titre de l'Axe 1 que dans chacun de ses OS qui utilisent des indicateurs spécifiques de ce type. Sa lecture met en avant divers aspects :

TABLEAU N° 8. REPRÉSENTATIVITÉ DU TYPE D'INDICATEURS PROPRES DANS LES PROJETS APPROUVÉ AU TITRE DE L'AXE 1 (POURCENTAGE DE PROJETS LES EMPLOYANT)

TYPE D'INFORMATIONS COLLECTÉES PAR DES INDICATEURS PROPRES	TOTAL AXE 1	OS 1	OS 2	OS 3
Participants et/ou bénéficiaires des actions réalisées	42,5 %	33,3 %	50,0 %	71,4 %
Célébration de congrès/journées/journées/séminaires/ateliers/événements de formation	20,0 %	22,2 %	0,0 %	28,6 %
Création d'organismes communs ou de réseaux	17,5 %	18,5 %	0,0 %	28,6 %
Préparation d'études / rapports / publications	27,5 %	33,3 %	16,7 %	14,3 %
Développement ou construction d'infrastructures/espaces/outils	47,5 %	48,1 %	66,7 %	28,6 %

Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données collectées sur les formulaires de candidatures des projets approuvés au titre de l'Axe 1 (premier et deuxième appel à projets).*

- + Une part importante des indicateurs spécifiques utilisés apportent des informations supplémentaires ou complémentaires de celles des indicateurs du Programme, en les concrétisant ou les détaillant. C'est le cas des deux types d'indicateurs les plus présents dans les projets approuvés. Ainsi :
 - ✦ Les indicateurs apportant des informations au sujet des participants et/ou bénéficiaires, sont présents dans 42,5 % des projets et affichent une représentativité significative dans tous les OS, mais surtout dans les projets de l'OS 3.

Les données fournies sont dans la lignée de celles collectées par les indicateurs de productivité de l'Axe 1, CO26, 1P1, CO01, CO02 et CO04.
 - ✦ L'intérêt des bénéficiaires à mettre en valeur le produit obtenu se manifeste par l'intégration d'indicateurs spécifiques qui quantifient les infrastructures, les espaces ou les outils construits ou générés, présents dans 47,5 % des projets.

Dans ce cas, les données fournies sont dans la lignée des indicateurs 1P2 et 1P3 de l'Axe 1.
- + Bien que moins utilisés par les projets approuvés, nous trouvons des indicateurs qui apportent des informations à l'origine non quantifiées dans le Programme, notamment :
 - ✦ L'élaboration d'études, de comptes-rendus ou de publications, représentative dans tous les OS.

- ✦ La mise en avant des réussites obtenues par rapport à l'organisation de congrès, journées, séminaires, ateliers ou autres activités de formation, bien que moins importantes (étant donné que moins de projets la proposent et aucun dans l'OS 2).
- ✦ Et, dans une moindre mesure, la création d'organismes conjoints ou de réseaux (non pertinente dans l'OS 2). Cette moindre importance est frappante si l'on tient compte du fait que les projets qui, sur le formulaire de candidature, prévoient des actions en réseau sont très importants (excédant 50 % des projets approuvés).

e) *Effet levier et dispersion*

La capacité des projets à favoriser des actions de *dynamisation de l'innovation et la compétitivité*, telles que celles proposées dans le cadre de l'Axe 1, au-delà du propre Programme, peut être évaluée à travers deux effets :

- ✦ *L'effet levier*, ayant pour objectif d'évaluer la capacité des projets à promouvoir une implication des bénéficiaires supérieur à la minimale requise par le Programme, ce qui se traduit par un taux de cofinancement FEDER inférieur à 65 %, et les attentes de continuité du type d'actions promues.

Le taux de cofinancement du POCTEFA 2014-2020 se situe à hauteur de 65 %. Globalement, l'aide programmée dans le premier et le deuxième appel à projets représente, également, un taux de cofinancement FEDER de 65 % et seuls 16,5 % des projets programmés affichent un taux de cofinancement inférieur à 65 %¹⁵.

TABLEAU N° 9. TAUX DE COFINANCEMENT FEDER PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES. AXE 1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES / AXES	POURCENTAGE MOYEN DE COFINANCEMENT FEDER	POURCENTAGE DE PROJETS DONT LE POURCENTAGE DE COFINANCEMENT FEDER EST INFÉRIEUR À 65 %
OS 1	64,9 %	7,4 %
OS 2	63,7 %	33,3 %
OS 3	62,7 %	57,1 %
Axe 1	64,3 %	20,0 %
POCTEFA 2014-2020	65,0 %	16,5 %

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

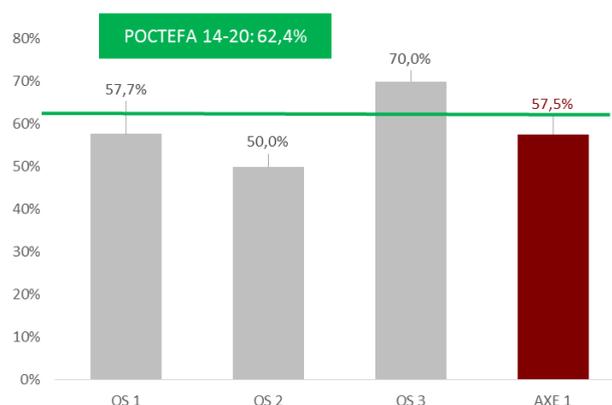
¹⁵ Il est entendu, à cet effet, que le taux est inférieur à 65 % avec des écarts en troisième décimale.

Dans ce contexte, l’Axe 1 présente un taux légèrement inférieur à la moyenne du Programme (se situant uniquement au-dessus de celui de l’Axe 2, où les écarts sont plus significatifs). Ce taux de cofinancement FEDER inférieur est la conséquence des projets n’atteignant pas 65 % de l’aide dans l’OS 2 et, surtout, dans l’OS 3 (voir Tableau N° 9).

En définitive, il existe un apport légèrement plus important que la moyenne de la part des partenaires et, par conséquent, un effet levier pendant l’exécution des projets ayant pour objectif le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles (OS 2) et, surtout, les actions conjointes de développement des entreprises (OS 3).

C’est précisément par rapport à ces dernières que les partenaires affichent en majorité une intention de réaliser des actions de continuité du projet, une fois le délai de cofinancement FEDER du POCTEFA 2014-2020. Ainsi, 70 % des bénéficiaires de l’OS 3 répondent de manière affirmative à la question posée dans le cadre des enquêtes menées au mois de juin 2018 parmi les bénéficiaires du premier et deuxième appel à projets, au-dessus des 62,4 % de l’ensemble des sondés (voir Schéma N° 28).

SCHEMA N° 28. PRÉVISION DES ACTIONS DE CONTINUITÉ AU TITRE DE L’AXE 1



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l’enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets de POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

Dans les projets des OS 1 et OS 2, cependant, les prévisions de continuité sont inférieures à celles de l’ensemble des bénéficiaires du Programme.

En conclusion, les projets approuvés au titre de l’Axe 1, dans le cadre du premier et du deuxième appel à projets affichent un effet levier supérieur à celui de l’ensemble du Programme pendant l’exécution del projet mais celui-ci se voit réduit par rapport à cette référence, à l’issue de la période de cofinancement. Au niveau de l’OS, les

projets de l'OS 3 sont les plus dynamisants, autant pendant l'exécution que par rapport aux actions de continuité ultérieures.

- + L'*effet de dispersion* prévoit la capacité des projets de générer des effets externes, autant des synergies positives qui favorisent l'évolution conjointe du Programme que des effets extérieurs, manifestés par le biais de la présence d'un budget hors Programme.

Dans ce contexte, on observe que l'effet de dispersion des projets programmés au titre de l'Axe 1 affiche une force relative (par rapport à l'ensemble du Programme) plus importante dans sa dimension externe qu'interne.

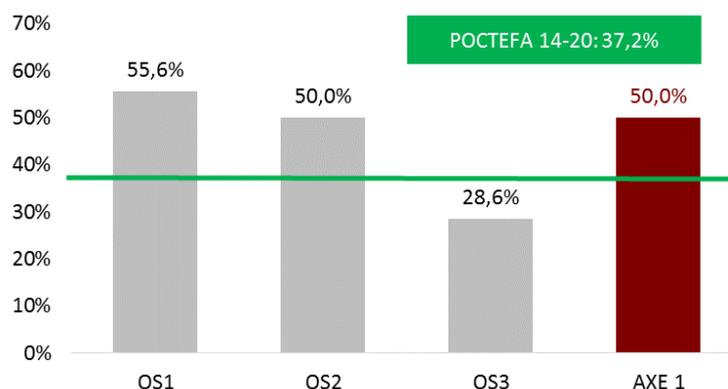
En effet, seul l'OS 2 (qui représente 21,8 % de l'aide programmée jusqu'à présent au titre de l'Axe) se situe parmi les OS du Programme. À cette fin, il s'entend par Objectif Stratégique celui ayant la capacité d'influencer et d'être influencé supérieure à la moyenne des OS du Programme. Conformément aux analyses effectuées dans le cadre de la « Stratégie Intermédiaire du Programme », l'OS 2 fait partie de ce groupe, ce qui signifie qu'il possède la capacité de générer des synergies positives qui favorisent l'exécution du reste des objectifs du Programme et sa finalité ultime. Pour leur part, les OS 1 et OS 3 font partie des Objectifs Sensibles¹⁶ ; en d'autres termes, ce sont ceux sur lesquels les progrès conjoints du Programme ont une influence favorable quant à leur évolution supérieure à la moyenne.

L'importance stratégique des projets approuvés au titre de l'Axe 1 et leur développement au-delà du propre Programme est claire si l'on tient compte du fait que, pour la moitié d'entre eux, le budget est hors POCTEFA 2014-2020.

Cette représentativité (qui s'avère considérablement supérieure à la moyenne du Programme –37,2 %–) n'est pas homogène par Objectifs Spécifiques (voir Schéma N° 29). En effet, le lien direct des projets programmés dans l'OS 3, visant à *favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier et international*, a pour conséquence un moindre soutien financier hors du Programme et, dans la pratique, l'approbation de toutes les candidatures affichant cette caractéristique présentées en premier et deuxième appel à projets.

¹⁶ Le classement des OS en stratégiques, influents, sensibles et indépendants part de l'analyse effectuée dans le cadre de l'« Évaluation Intermédiaire du Programme » (E2).

SCHEMA N° 29. LA PRÉSENCE DE BUDGET HORS PROGRAMME PARMIS LES PROJETS PROGRAMMÉS AU TITRE DE L'AXE 1 PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.*

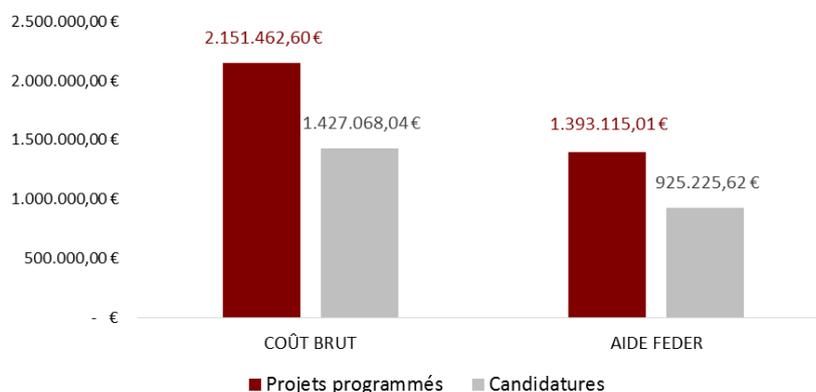
5.1.2. Projets approuvés au titre de l'Axe 3

Le coût brut total programmé au titre de l'Axe 3 s'élève, jusqu'à présent (premier et deuxième appel à projets) à 66 691 740,56 euros, avec une aide de FEDER d'un montant de 43 186 565,40 euros, c'est-à-dire un taux de cofinancement FEDER de 64,8 %. Il s'agit de l'Axe où a été approuvé un pourcentage plus important de l'aide prévue pour l'ensemble de la période de programmation, de 89,9 % (contre 79,8 % du Programme, sans tenir compte de l'aide relative à l'assistance technique –Axe 6–), et la dotation correspondant à la Priorité d'Investissement 6c a même dépassé la programmation prévue. D'un point de vue temporel, il existe une concentration plus importante au niveau du premier appel à projet (55,5 % de celui approuvé) par rapport au deuxième (44,5 %).

a) Dimension financière

Le coût brut moyen des projets programmés au titre de l'Axe 3 est de 2 151 462,60 euros, avec une aide de FEDER d'un montant de 1 393 115,01 euros. De même que pour l'Axe 1, on détecte une réussite plus importante au niveau du premier et deuxième appel à projets à la dimension financière plus importante (voir Schéma N° 30), même si les écarts entre les candidatures et les projets approuvés sont moins significatifs.

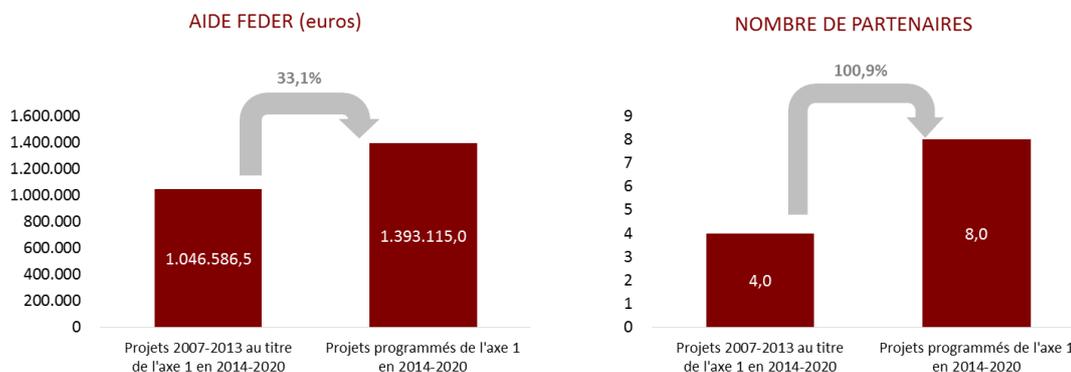
SCHEMA N° 30. COMPARAISON ENTRE LA DIMENSION MOYENNE DES CANDIDATURES ET DES PROJETS APPROUVÉS DE L'AXE 3



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA.

La dimension moyenne des projets approuvés, légèrement supérieure à la moyenne du Programme, s'est considérablement accrue par rapport à la période 2007-2013 (33,1 %) – voir Schéma N° 31–. Cependant, l'aide perçue individuellement par chaque bénéficiaire est inférieure de près de 51 %, en conséquence de la multiplication par deux de la moyenne de partenaires de chacun des projets approuvés.

SCHEMA N° 31. ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES PROJETS APPROUVÉS POUR LA DYNAMISATION DE L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ (AXE 3)¹⁷

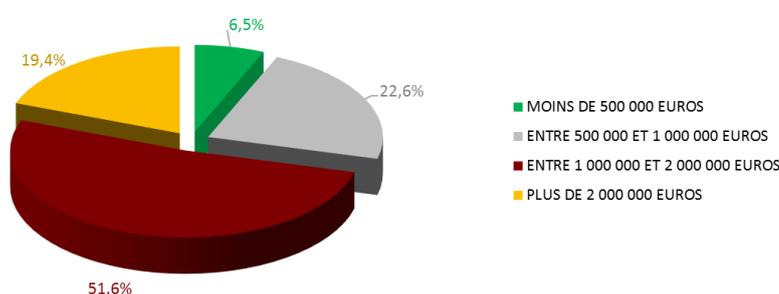


Source : Élaboré par Regio Plus à partir de données SIGEFA.

¹⁷ Les projets programmés sur la période 2007-2013 qui intégreraient l'Axe 3 du POCTEFA 2014-2020 sont ceux indiqués en note n° 5 de pied de page.

Par rapport à l'ensemble du Programme, dans l'Axe 3, les projets plus étendus revêtent plus d'importance, en regroupant ceux que nous pouvons qualifier de grands (avec une aide du FEDER supérieure à 2 000 000 euros) ou moyens-grands (avec une aide comprise entre 1 000 000 et 2 000 000 euros), qui représentent 71 % du total –contre 56,2 % représentés dans l'ensemble du Programme–.

**SCHEMA N° 32. TAILLE DES PROJETS APPROUVÉS DANS L'AXE 3
(AIDE DU FEDER PERÇUE)**



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

Par OS (voir Tableau N° 10), on remarque la particularité des projets de l'OS 7, c'est-à-dire ceux qui visent à *protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers*. Ceux-ci affichent, en moyenne, une dimension plus importante et il est frappant de constater que des projets excèdent les 2 000 000 d'euros d'aide (28,6 %).

En revanche, lorsque l'objectif du projet est de *valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches conjointes de développement durable* (OS 6), la dimension moyenne est également plus importante, peu de projets reçoivent une aide inférieure à 500 000 euros.

TABLEAU N° 10. DIMENSION FINANCIÈRE DES PROJETS APPROUVÉS DANS L'AXE 3 PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE (AIDE DU FEDER)

	MOYEN	POURCENTAGE DE PROJETS EN FONCTION DE LEUR TAILLE		
		Petit (moins de 500 000 EUR)	Moyen (entre 500 000 et 2 000 000 EUR)	Grand (aide supérieure à 2 000 000 EUR)
OS 6	1 362 957,87	4,2 %	79,2 %	16,7 %
OS 7	1 496 510,92	14,3 %	57,1 %	28,6 %
Axe 3	1 393 115,01	6,5 %	74,2 %	19,4 %
POCTEFA 2014-2020	1 267 887	12,4 %	75,2 %	12,4 %

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux projets programmés en premier et deuxième appel à projets.

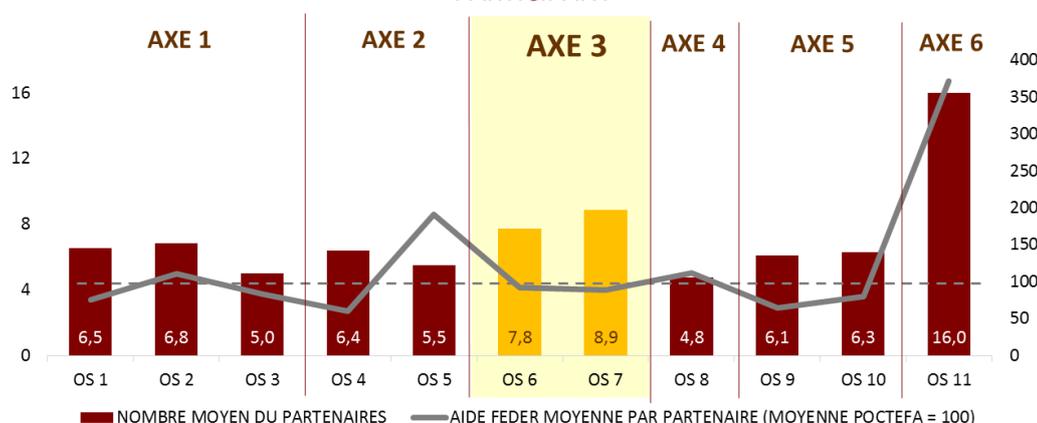
b) Participation

La coopération est un trait fondamental des projets de l’Axe 3 (*Promouvoir la protection, la mise en valeur, l’utilisation durable des ressources locales*) qui sont ceux comptant le plus grand nombre de partenaires (8) au sein du Programme. Il ne s’agit pas seulement de ceux qui, en moyenne, comptent un partenariat plus important mais également de l’OS 6, qui compte le plus grand nombre de partenaires (constitué d’un total de 20 participants).

En conséquence et en dépit du fait que, tel que précédemment mentionné, la dimension financière des projets est considérable et, en tout cas, supérieure à la moyenne, l’aide perçue individuellement par chaque partenaire se situe au-dessous de l’ensemble.

En définitive, on constate une collaboration plus importante entre institutions/entités pour le développement des projets, chacune recevant une aide inférieure, particulièrement frappante dans le cas de l’OS 7, où le nombre moyen de partenaires atteint pratiquement le nombre de 9 (voir Schéma N° 33).

SCHEMA N° 33. PARTICIPATION DANS L’AXE 3 : PARTENAIRES ET AIDE MOYENNE PAR PARTICIPANT



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données SIGEFA relatives aux bénéficiaires des projets programmés en premier et deuxième appel à projet.

Un total de 248 institutions sont bénéficiaires des projets approuvés, soit 30,6 % des bénéficiaires totaux du Programme.

En ce qui concerne la nationalité des participantes, on remarque un net équilibre entre les bénéficiaires espagnols (50,8 %) et français (48,4 %), tandis que la participation andorrane se réduit à deux, avec une institution pour les projets des OS 6 et OS 7. Cependant, la tête

des projets est en majorité associée aux entités espagnoles (qui représentent 58,06 % des bénéficiaires principaux de l’Axe 3).

Parmi ces partenaires espagnols, on remarque une préférence de participation aux projets de l’OS 6 « *Valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais d’approches conjointes de développement durable* », la région de la Catalogne étant celle qui compte le plus de bénéficiaires (25,3 % sur le total de l’OS).

Pour leur part, les partenaires français sont en majorité présents dans les projets visant à « *Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers* » (OS 7), ceux en provenance de la région de l’Occitanie, des départements de Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Ariège (27,4%).

Enfin, il existe, par type, une nette prééminence des autorités publiques locales (52,2 % du total des bénéficiaires de l’Axe 3) et, dans une moindre mesure, des autres bénéficiaires (qui en représentent 17,8 %). Dans l’OS 7, la participation remarquable des groupes d’intérêt attire particulièrement l’attention (y compris les ONG), qui représentent 18 % des participantes dans les projets de cet OS –Tableau N° 11–.

TABLEAU N° 11. TYPE DE BÉNÉFICIAIRES PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (AXE 3)

	OS 6	OS 7	Axe 3	POCTEFA 2014-2020
AECT	1,1 %	0,0 %	0,8 %	1,0 %
Agence sectorielle	2,2 %	0,0 %	1,6 %	1,6 %
Autorité publique locale	59,7 %	29,5 %	52,2 %	29,3 %
Autorité publique nationale	1,6 %	8,2 %	3,2 %	4,0 %
Autorité publique régionale	5,4 %	6,6 %	5,7 %	9,8 %
Centre éducatif/de formation et écoles	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %
Enseignement supérieur et recherche	5,4 %	4,9 %	5,3 %	18,3 %
Entreprises, à l’exception des PME	0,0 %	3,3 %	0,8 %	1,0 %
Groupes d’intérêts, y compris les ONG	2,2 %	18,0 %	6,1 %	6,6 %
Organisation de soutien entrepreneurial	4,3 %	0,0 %	3,2 %	5,4 %
Population en général	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Fournisseur d’infrastructures et services (publics)	1,1 %	4,9 %	2,0 %	1,7 %
PME	1,6 %	0,0 %	1,2 %	4,4 %
Autres	15,6 %	24,6 %	17,8 %	14,8 %

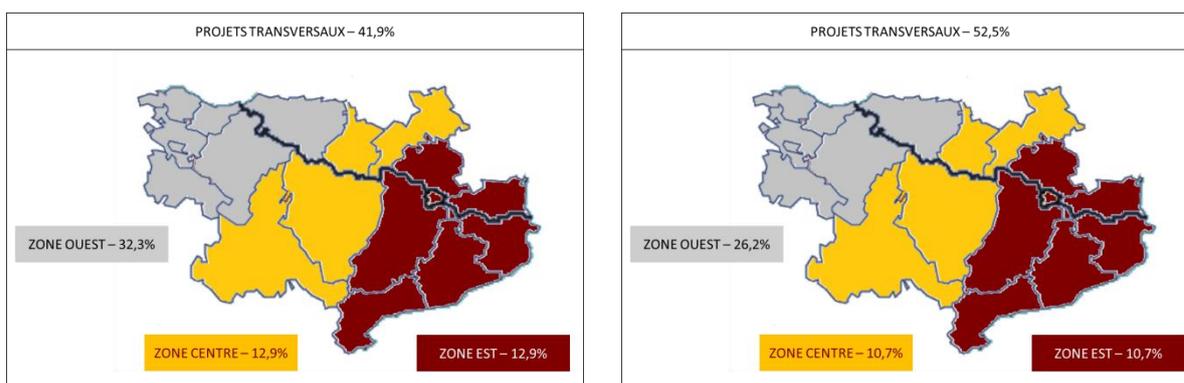
Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux bénéficiaires des projets programmés en premier et deuxième appel à projet.*

c) Situation sur le territoire

Le poids des projets transversaux dans l’Axe 3 est moins représentatif que pour la moyenne du Programme (voir Plan 2) ce qui, en adoptant un point de vue global, peut

nous conduire à penser que la promotion de la protection, la valorisation, l'utilisation rationnelle des ressources locales est habituellement associée à un lien territorial plus fort.

PLAN 2. SITUATION TERRITORIALE DES PROJETS DE L'AXE 3 APPROUVÉS EN PREMIER ET DEUXIÈME APPEL À PROJETS



PROJETS PROGRAMMÉS AU L'AXE 3

PROJETS PROGRAMMÉS AU POCTEFA 2014-2020

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

Néanmoins, derrière cette réalité se cache une nette différence par OS. Le lien effectif avec le territoire est un élément particulier des projets qui valorisent le patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches conjointes de développement durable (dans l'OS 6, les projets transversaux ne représentent que 33,3 % du total). Cependant, les projets de l'OS 7 (*Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers*) adoptent, dans une grande mesure, une perspective horizontale, les projets transversaux représentant 71,4 % du total des projets programmés dans l'OS.

Parmi les projets de proximité, l'Axe 3 affiche la plus importante concentration des projets dans la région Ouest, où sont regroupés 100 % des projets de proximité de l'OS 7 et 50 % des programmés dans l'OS 6.

d) Réalisations prévues

Les indicateurs de productivité de l'Axe 3, par le biais desquels sont quantifiées les prévisions de réalisation d'ici 2023, avec le soutien du FEDER, sont détaillés sur le Tableau N° 12.

TABLEAU N° 12. INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ DE L'AXE 3

OT	PI	INDICATEUR	OBJECTIF FINAL 2023	EXÉCUTION 2017 (RAE)	LES PRÉVISIONS DE CONTRIBUTIONS POUR LES PROJETS PROGRAMMÉS		
					Valeur	Nombre de projets contribuant (par PI)	
6	6c	3P1	Nombre de sites qui bénéficient du soutien du Programme à travers la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles	84	18,04	81	66,67 %
		3P2	Nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés	67	15	81	91,67 %
	6d	3P3	Outils et de modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des espaces POCTEFA	20	4	20	100,00 %
		3P4	Habitats bénéficiant d'un soutien en vue d'atteindre un meilleur état de conservation	56	2	16	42,86 %

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir de données du Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020.

Dans le but d'atteindre des objectifs, toutes les candidatures présentées aux appels à projets organisés jusqu'à présent et, par conséquent, les projets approuvés, contribuent au moins à un de ces indicateurs. En effet, avec des valeurs très proches de celles identifiées dans l'Axe 1, plus de la moitié des projets approuvés (54,8 %) contribuent aux deux indicateurs de productivité programmés au titre de la Priorité d'Investissement sous laquelle ils s'encadrent.

Parmi les indicateurs de productivité sélectionnés pour l'Axe 3, n'ayant aucun objectif commun de Coopération Territoriale, les plus représentatifs sont le nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés (3P2) dans l'OS 6 et les outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des espaces POCTEFA (3P3) dans l'OS 7. À ce dernier ont notamment contribué les 7 projets approuvés dans le cadre de l'OS 7.

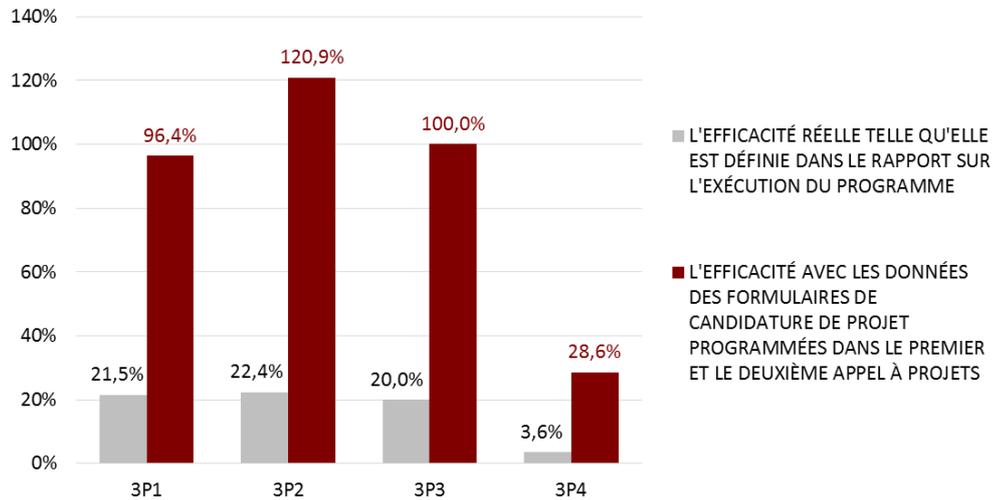
À la réalisation des 50 % des indicateurs restants, en tout cas, contribue un pourcentage significatif des projets, pouvant par conséquent être également considérés comme représentatifs.

L'opinion des bénéficiaires¹⁸, cependant, met en avant une satisfaction mitigée quant aux indicateurs : en dépit des difficultés de quantification inférieures à celles de l'ensemble du Programme, 76,1 % des bénéficiaires sondés dans le cadre de l'OS 6 concluent que les indicateurs sont corrects pour quantifier leurs succès (sous la moyenne de 81,2 %), tandis que pour l'OS 7, 95,0 % sont de cette avis.

Les résultats obtenus jusqu'à présent –voir Schéma N° 34– révèlent (selon les données du Rapport Annuel du Programme 2017) que l'efficacité est réduite pour tous les indicateurs, se situant dans tous les cas au-dessous de la moyenne du Programme.

¹⁸ Voir note n° 12.

SCHEMA N° 34. EFFICACITÉ ET PERSPECTIVES D'EXÉCUTION DES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ DE L'AXE 3 SUR LA BASE DE LA CONTRIBUTION PRÉVUE DANS LES PROJETS APPROUVÉS EN PREMIER ET DEUXIÈME APPEL À PROJET



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA, du Rapport d'Exécution du Programme 2017 et les formulaires de candidatures des projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

Cependant, les prévisions d'exécution détaillées sur les formulaires de candidature des projets approuvés en premier et deuxième appel à projet visent à une exécution significative planifiée à leur clôture qui permettra l'exécution des objectifs de l'Axe 3 d'une manière générale. Cet aspect est particulièrement remarquable dans le cas de la Priorité d'Investissement 6c, étant donné qu'elle ne bénéficie d'aucune aide pour le troisième appel à projet.

Ce n'est que sur l'indicateur 3P4 « Habitats bénéficiant d'un soutien en vue d'atteindre un meilleur état de conservation » que l'exécution, si toutes les prévisions des projets sont remplies, se révélerait nettement insuffisante pour atteindre l'objectif de l'indicateur d'ici à 2023.

En tenant également compte du fait que cet indicateur est celui auquel contribuent le moins de projets approuvés dans le cadre de la Priorité d'Investissement 6d, il serait pertinent, en vue du troisième appel à projet, de donner priorité aux candidatures qui, *ceteris paribus*, impliquent un apport plus important.

Au-delà des indicateurs de productivité du Programme, les projets approuvés dans l'Axe 3 ont, en moyenne, 6,4 *indicateurs propres aux projets*. Cette donnée est 38 % supérieure dans le cas des projets de l'Axe 1, ce qui souligne un net intérêt de la part des bénéficiaires

à mettre en valeur les produits des projets non prévus par les indicateurs du Programme, avec un écart minimum entre les OS 6 (6,5) et OS 7 (6,0).

Globalement, autour de 70,2 % des propres indicateurs des projets fournissent des informations relatives au nombre de participants et/ou de bénéficiaires des actions menées, de l'organisation de congrès/journées/séminaires/ateliers, de l'élaboration d'études/comptes-rendus/publications, au développement ou à la construction d'infrastructures/espaces/outils, y compris les outils on line et les applications, ainsi que l'élaboration de stratégies/programmes/plans d'action.

TABLEAU N° 13. REPRÉSENTATIVITÉ DU TYPE D'INDICATEURS PROPRES AUX PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DE L'AXE 3 (POURCENTAGE DE PROJETS QUI LES UTILISENT)

TYPE D'INFORMATIONS COLLECTÉES PAR DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES	TOTAL Axe 3	OS 6	OS 7
Participants et/ou bénéficiaires des actions réalisées	67,7 %	62,5 %	85,7 %
Célébration de congrès/journées/journées/séminaires/ateliers/événements de formation	51,6 %	50,0 %	57,1 %
Préparation d'études / rapports / publications	38,7 %	37,5 %	42,9 %
Développement ou amélioration de sites Web, d'applications informatiques ou d'autres outils on line	22,6 %	25,0 %	14,3 %
Développement ou construction d'infrastructures/espaces/outils	51,6 %	58,3 %	28,6 %
Elaboration et/ou mise en œuvre de programmes, stratégies ou plans d'action	19,4 %	20,8 %	14,3 %

Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données recueillies sur les formulaires de candidature des projets approuvés dans l'Axe 1 (premier et deuxième appel à projets).*

La représentativité de ce type d'indicateurs est également frappante si l'on considère le nombre de projets programmés qui les incluent parmi leurs propres indicateurs. Ces informations sont détaillées sur le Tableau N° 13, à travers la présentation du pourcentage de projets approuvés au cours du premier et du deuxième appel à projets, autant de l'Axe 3 que des OS 6 et OS 7.

✦ Tel qu'observé sur l'Axe 1, une part significative des indicateurs proposés concrétise plus en détails les informations relatives aux indicateurs de productivité du Programme pour l'Axe 3.

✦ Les indicateurs apportant des informations sur les participants et/ou bénéficiaires sont présents dans 67,7 % des projets et affichent une représentativité significative dans tous les OS, mais principalement dans tous les projets de l'OS 7, où ils ont été intégrés par 85,7 % des projets approuvés.

Les données fournies sont dans la lignée de celles prévues par les indicateurs 3P1 et 3P4.

- ✦ L'intérêt des bénéficiaires à mettre en valeur le produit obtenu se manifeste par le biais de l'incorporation d'indicateurs spécifiques, qui mesurent les infrastructures, espaces ou outils construits ou générés, présents dans 51,6 % des projets, ainsi que le développement ou l'amélioration de sites web, d'applications informatiques ou autres outils on line, pour 22,6 %.

Dans ce cas, les données apportées sont dans la lignée des indicateurs 3P2 et 3P3.

✦ Parmi les indicateurs apportant des informations à l'origine non prises en compte dans le Programme, on remarque, pour leur part :

- ✦ L'organisation de congrès, journées, séminaires, ateliers ou autres activités de formation : il s'agit d'une information apportée par au moins 50 % des projets approuvés dans tous les OS.
- ✦ L'élaboration d'études, comptes-rendus ou publications : même si ce type d'indicateurs est moins présent sur les formulaires de candidature, ils sont proposés par plus d'un tiers des projets approuvés dans les deux OS.
- ✦ Bien que la représentativité soit moindre, il est pertinent de souligner la mise en valeur, de la part des bénéficiaires, de l'élaboration et/ou la mise en œuvre de programmes, stratégies ou plans d'action, associés à la thématique abordée dans l'Axe 3 et, notamment, l'OS 6.

e) *Effet levier et dispersion*

En ce qui concerne l'*effet levier*, d'une part, l'Axe 3 est, à la seule exception de l'Axe 6 d'Assistance Technique, la priorité ou l'Axe prioritaire où le taux de cofinancement est plus élevé et le pourcentage de projets au taux inférieur à 65 % moindre, ce qui implique un apport supplémentaire réduit de la part des partenaires pendant la période de cofinancement.

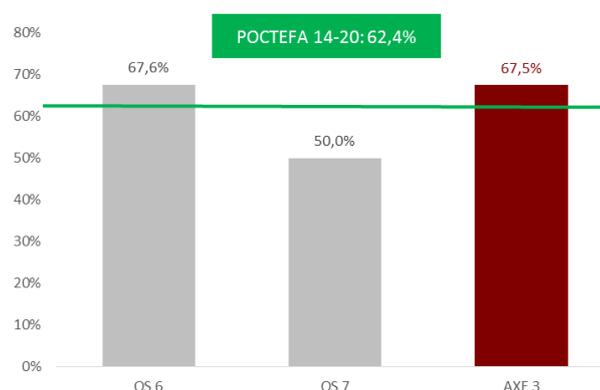
TABLEAU N° 14. TAUX DE COFINANCEMENT PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES. AXE 3

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES / AXES	POURCENTAGE MOYEN DE COFINANCEMENT	POURCENTAGE DE PROJETS DONT LE POURCENTAGE DE COFINANCEMENT EST INFÉRIEUR À 65 %
OS 6	64,7 %	8,3 %
OS 7	64,9 %	14,3 %
Axe 3	64,8 %	9,7 %
POCTEFA 2014-2020	65,0 %	16,5 %

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

Toutefois, les perspectives de réalisation des actions de continuité peuvent être considérées comme remarquables si l'on tient compte du fait qu'elles excèdent la moyenne du Programme de 5,1 points de pourcentage (voir Schéma N° 35). Néanmoins, ces vastes possibilités de développement futur des projets et/ou d'actions font plus partie des plans des bénéficiaires de projets de l'OS 6, étant donné que seuls 50 % des bénéficiaires de l'OS 7 prévoient des actions de continuité au-delà du cofinancement du POCTEFA 2014-2020.

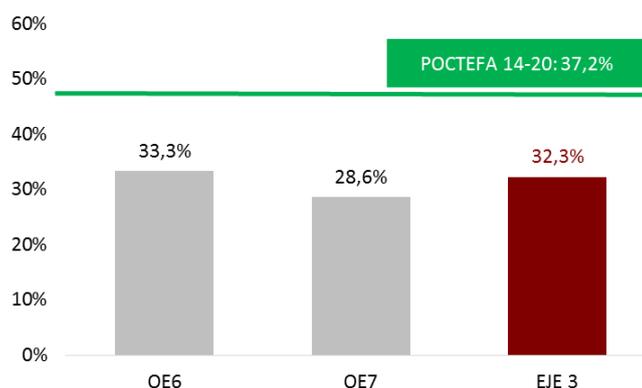
SCHEMA N° 35. PRÉVISION DES ACTIONS DE CONTINUITÉ DANS L'AXE 3



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et deuxième appel à projet de POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

Enfin, l'*effet de dispersion* estimé à travers la présence d'un budget hors Programme se révèle peu important si l'on tient compte du fait qu'il n'atteint la moyenne du Programme dans aucun des OS.

SCHEMA N° 36. LA PRÉSENCE DE BUDGET HORS PROGRAMME PARMIS LES PROJETS PROGRAMMÉS DANS L'AXE 3 PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données SIGEFA relatives aux projets approuvés dans le premier et le deuxième appel à projets.

Toutefois, il existe un effet interne pour améliorer la réalisation des objectifs du programme : L'Objectif stratégique de programme 7 s'inscrit dans le cadre des Objectifs stratégiques de Programme¹⁹ avec une capacité d'influence et une sensibilité à être influencé par d'autres OS supérieures à la moyenne. L'OS 6 est catalogué, dans ce classement, comme un objectif sensible, où la capacité de promouvoir la réalisation des objectifs communs du Programme ou de favoriser la réussite des projets programmés dans le reste des OS est inférieure à la moyenne, tout en étant néanmoins hautement influencée par les progrès obtenus par ceux-ci.

En conclusion, la projection de la coopération au-delà du Programme affiche son exposant maximum dans les possibilités d'assurer une continuité au type d'actions mises en œuvre au-delà du cofinancement. Elles son, en tout cas, plus frappant parmi celles visant à *valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches conjointes de développement durable* (OS 6), qui représente 75,7 % de l'aide programmée dans l'Axe, au cours du premier et du deuxième appel à projets, tandis que l'OS 7 affiche une capacité de génération de synergies positives plus importante pour le développement du propre Programme.

¹⁹ Le classement des OS en stratégiques, influents, sensibles et indépendants provient des analyses effectuées dans le cadre de l' « *Évaluation Intermédiaire du Programme* » (E2). Les OS stratégiques sont celles qui ont une capacité importante d'influencer la réalisation conjointe des objectifs du Programme (influentes) et leur progression est, en même temps, favorisée par les réalisations des projets approuvés dans le cadre des autres OS (sensibles).

6. PERSPECTIVES DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

Tel que précisé dans la description de la Stratégie du Programme, le POCTEFA 2014-2020 « s'inscrit dans le cadre des priorités dérivées de la Stratégie Europe 2020 », en fixant pour objectif ultime de parvenir à un développement intelligent, durable et intégrant, en partant des spécificités et des enjeux propres au territoire.

SCHEMA N° 37. LIEN DU POCTEFA 2014-2020 ET SES OBJECTIFS AVEC LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

STRATÉGIE EUROPE 2020		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POCTEFA 2014-2020
Croissance intelligente, durable et inclusive		
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020		
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> † Les objectifs donnent un aperçu de ce que devraient être les paramètres clés de l'UE en 2020. † Ils sont traduits en objectifs nationaux afin que chaque pays de l'UE puisse évaluer par lui-même les progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif. † Pas de partage des charges : il s'agit d'objectifs communs à tous les pays de l'UE qui doivent être atteints par une combinaison de mesures nationales et européennes. † Elles sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> † Parvenir à un taux d'emploi de 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. 	OS 3 y OS 9
	<ul style="list-style-type: none"> † Investir 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement. 	OS 1 y OS 2
	<ul style="list-style-type: none"> † Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale, et améliorer de 20 % l'efficacité énergétique. 	OS 4 y OS 8 (OS 5, OS 6 y OS 7)*
	<ul style="list-style-type: none"> † Ramener à moins de 10 % le taux de décrochage scolaire et porter à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire. 	OS 9
	<ul style="list-style-type: none"> † Promover la integración social reduciendo la pobreza en al menos veinte millones de personas. 	OS 10

* Les Objectifs Spécifiques 5, 6 et 7 s'inscrivent clairement dans le cadre de l'objectif de croissance durable de la Stratégie Europe 2020. Cependant, les objectifs définis n'en intègrent aucun, ils sont donc associés au domaine le plus strictement environnemental, au vu de leurs caractéristiques.

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting.

Cela implique, dans la définition de la Stratégie, d'apporter une réponse à six enjeux fondamentaux identifiés dans le Diagnostic territorial réalisés et approuvé par les partenaires du Programme, un total d'onze Objectifs Spécifiques ont donc été définis (voir Tableau N° 15).

TABLEAU N° 15. ENJEUX ET OBJECTIFS DU POCTEFA 2014-2020

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ASSOCIÉS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
AXE 1	Dynamiser l'innovation pour l'amélioration de la compétitivité et la qualité de vie des territoires	✦ OS1 : Renforcer la coopération entre les différents acteurs territoriaux des deux côtés de la frontière en matière de R+D+I	(1R1) Accords passés entre entreprises et organismes de recherche ayant débouché sur le développement de produits commercialisables
		✦ OS2 : Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération.	(1R2) Entreprises bénéficiant des outils innovants développés
		✦ OS3 : Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international.	(1R4) Accords commerciaux pour les entreprises découlant des activités d'internationalisation financées
AXE5	Développer les territoires à travers la valorisation des ressources locales et les services.	✦ OS10 : Améliorer l'accès aux services.	(5R2) Création de services sanitaires et sociaux découlant des échanges transfrontaliers (5R3) Méthodologies de travail conjoint établies entre agents sociaux, culturels et de loisirs de différentes zones de l'espace transfrontalier favorisant l'inclusion sociale
	Renforcer les compétences professionnelles et l'inclusion au sein des territoires	✦ OS9 : Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi	(5R1) Capacité à mobiliser des personnes qui reçoivent des formations à caractère transfrontalier
AXE4	Renforcer la mobilité des biens et des personnes	✦ OS8 : Améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises	(4R1) Usagers des services de transport transfrontalier (4R2) Nombre de liaisons de transport durable transfrontalier améliorées et étendues

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ASSOCIÉS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
AXE 2	Promouvoir la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la prévention et la gestion des risques	✦ OS4 : Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique	(2R1) Évolution du territoire couvert par des stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique
		✦ OS5 : Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire face aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles.	(2R2) Capacité de l'espace à se doter d'outils de prévention transfrontalière de gestion des risques transfrontaliers (2R3) Capacité de collaboration conjointe des services transfrontaliers de secours en prévention des risques
AXE 3		✦ OS6 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable.	(3R1) Capacité du territoire à se doter et à améliorer des stratégies partagées ou conjointes en matière de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et touristique respectueuse de l'environnement
		✦ OS7 : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers.	(3R2) Capacité du territoire à se doter de stratégies partagées conjointes de gestion et de protection de la biodiversité
A.T.	Promouvoir et dynamiser la coopération au niveau institutionnel pour la définition de stratégies et la résolution de problématiques communes	✦ OS 11 : Gestion et exécution efficace du Programme	(6R1) Degré de satisfaction des bénéficiaires du Programme envers la gestion du Programme (6R2) Degré de connaissance du Programme

Source : Élaboré par Regio Plus Consulting selon les données du POCTEFA 2014-2020, des comptes-rendus annuels d'exécution et des données SIGEFA.

Dans le but d'établir les moyens facilitant le suivi des progrès de la réalisation de ces objectifs, 15 indicateurs de résultat ont été définis, à l'horizon 2023. La réalisation de l'objectif impliquant un changement par rapport à la situation de départ (baseline), non seulement au niveau des bénéficiaires directs de l'aide, mais également au niveau de l'ensemble des intervenants opérant sur tout le territoire de coopération, il est important que la contribution des actions cofinancées soit importante quant à ce résultat attendu.

Dans le système de suivi défini, il est établi que les indicateurs de résultat seront évalués en 2018 et 2023, en définissant à cette fin des procédures de consultation des acteurs, importantes pour le territoire dans 80 % des cas (selon les analyses effectuées dans le cadre de l'évaluation ex ante). Par conséquent, à la date de clôture de ce compte-rendu, nous ne disposons pas encore d'informations détaillées quant à l'exécution des indicateurs qui seront intégrés au Rapport Annuel d'Exécution du Programme correspondant à l'année 2018 (à livrer en 2019).

Cependant, au cours du processus de sélection des projets, il a été demandé aux bénéficiaires potentiels, par le biais du formulaire de candidature, d'estimer la contribution de chacun des projets approuvés à l'exécution des indicateurs de résultat.

Ces prévisions indiquent que l'exécution des projets approuvés lors du premier et du deuxième appel à projet placera le degré d'exécution à 57,1 % des indicateurs de résultat, un niveau que nous pouvons qualifier de très élevé, étant donné qu'il couvre déjà les attentes du Programme, faute de programmation de 20 % du budget. Pour 31,7 % de ces indicateurs, cependant, des difficultés peuvent survenir pour remplir les objectifs uniquement à travers les actions du POCTEFA, dans la mesure où les prévisions des projets approuvés, si elles se réalisent, ne permettraient pas d'atteindre ni 75 % d'entre elles. Ces difficultés concernent les OS 6, OS 7, OS 9 et OS 10.

Les titres suivants abordent plus en détail la situation des Objectifs Spécifiques des Axes 1 (OS 1, OS 2 et OS 3) et 3 (OS 6 et OS 7), ainsi que la prise en compte des Principes Horizontaux, en tant qu'objectif globaux de toutes les politiques de l'UE.

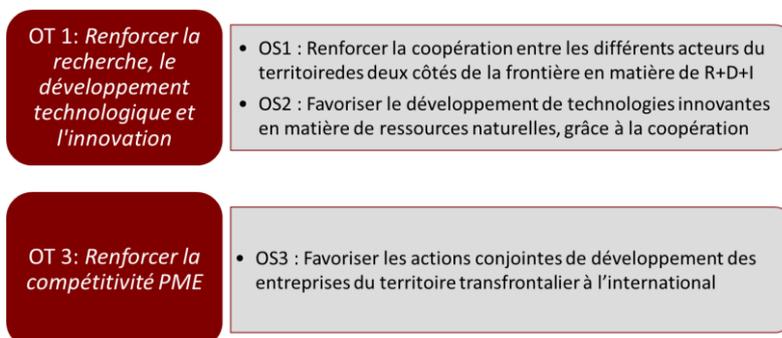
6.1. AVANCEE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS SPECIFIQUES DES AXES 1 ET 3

6.1.1. Dynamiser l'innovation et la compétitivité (Axe prioritaire 1)

L'Axe 1 regroupe deux des Objectifs Thématiques (OT) de la Politique de Cohésion²⁰ : « Réformer la recherche, le développement technologique et l'innovation » (OT 1) et « Améliorer la compétitivité des PME » (OT 3).

En vue de leur accomplissement, trois Objectifs Spécifiques (OS) ont été définis, tel que détaillé sur le Schéma N° 38, en associant à chacun un indicateur de résultat.

SCHEMA N° 38. OBJECTIFS THEMATIQUES ET SPECIFIQUES DE L'AXE 1



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting.

Dans tous les cas, les prévisions réalisées par les projets approuvés dans les candidatures du premier et du deuxième appel à projets, visent à une avancée dans l'accomplissement des Objectifs Spécifiques qui dépasserait les attentes de départ du Programme.

✦ Ainsi, dans le cadre du *renforcement de la coopération entre acteurs du territoire en matière de R+D+i* (OS 1), il est prévu de conclure un total de 55 accords entre entreprises et centres de recherche menant au développement de produits commercialisables (1R1), par rapport à l'objectif initial de 25 accords.

Ce chiffre se voit même augmenté si l'on tient compte d'autres projets qui, bien que n'étant pas associés à l'OS 1, envisagent de contribuer à la réalisation de cet OS²¹, atteignant ainsi le nombre de 63 accords.

²⁰ Article 9 du Règlement (UE) N° 1303/2013.

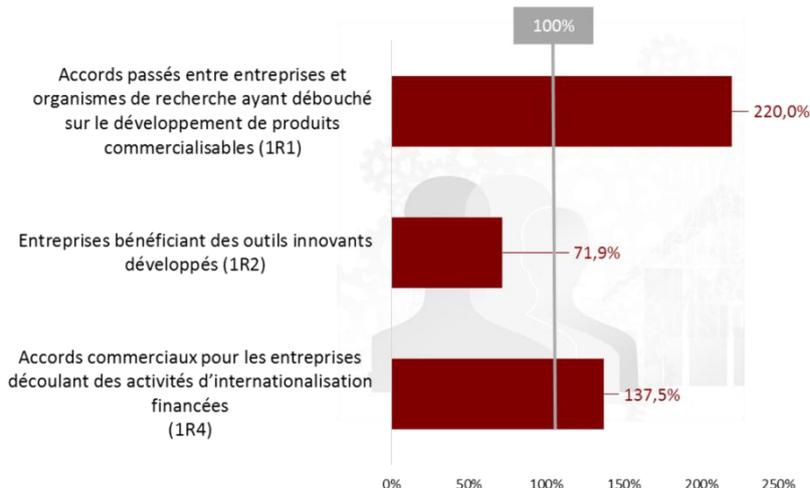
- + L'analyse des entreprises bénéficiant des outils innovants développés (1R2) concerne au départ l'OS 2. Dans ce cadre, les prévisions indiquent un total de 23 entreprises bénéficiaires (71,9 % de l'objectif 2023).

Néanmoins, les résultats sont bien moins significatifs si l'on tient compte de la contribution à chaque indicateur assurée par un maximum de 8 projets de l'OS 1, les 58 entreprises²² atteignant ainsi le niveau de réalisation.

- + Ces contributions croisées ne concernent pas l'OS 3, ce qui met en avant l'interaction plus importante entre les propres OS de l'OT 1. Ainsi, aux avancées des accords commerciaux pour les entreprises dérivées des activités d'internationalisation financées (1R4) contribuent uniquement des projets approuvés dans le cadre de l'OS 3.

Les résultats sont, en tout cas, très remarquables si l'on tient compte du fait que la conclusion de 11 accords est prévue, contre les 8 augurés par le Programme au moment de son élaboration.

SCHEMA N° 39. AVANCÉE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS DE L'AXE 1



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets approuvés dans l'Axe 1, en premier et deuxième appel à projets.

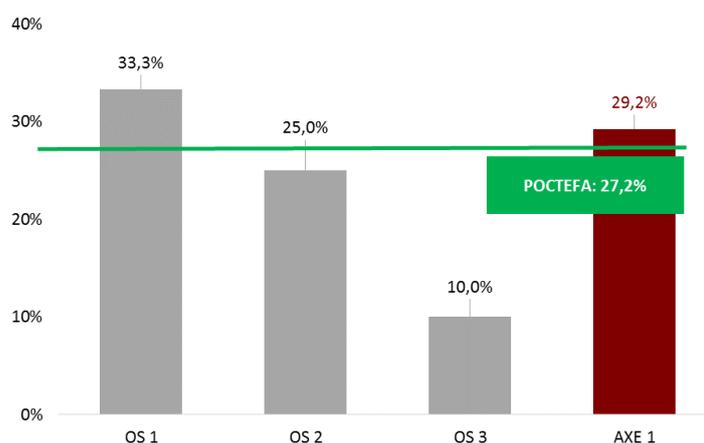
²¹ Les projets approuvés dans le cadre des OS de l'Axe 1 autres que le 1 qui prévoient de contribuer à l'accomplissement de l'indicateur 1R1 et, par conséquent, à l'avancée de l'OS N° 1, sont au nombre de quatre : H2PiyR, OUTBIOTICS et BIOPLEST (OS 2) et ENTREPYR – II (OS 3). Pour les deux derniers, en outre, aucun apport aux indicateurs propres aux OS dans lesquels ils s'intègrent n'est reconnu.

²² Les projets de l'OS 1 contribuant à la réalisation du 1R2 sont : SMART, PALVIP, TNSI, aCCeSS, QUALITY_PINEA, IMLINFO et PIRINNOVI. À des fins de calcul, le projet VALOVITIS a été éliminé, représentant une valeur étrange dans le cadre de l'indicateur.

Cependant, l'état initial de développement des projets n'a pas encore permis d'atteindre ces résultats. En effet, un pourcentage significatif des bénéficiaires de l'Axe 1 (très dans la lignée de l'ensemble du Programme) estiment que le degré d'accomplissement des objectifs est encore réduit ou modéré²³.

Le Schéma N° 40, qui détaille le pourcentage des bénéficiaires estimant que l'avancée de l'accomplissement des objectifs a été importante jusqu'en juin 2018. Il s'ensuit que les difficultés majeures ont été rencontrées au niveau des actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier, dans le domaine international (OS 3), bien qu'aucun risque n'ait été détecté quant à l'achèvement des projets –selon 95 % des bénéficiaires de l'OS, avec des attentes légèrement plus positives que la moyenne du Programme (94,3 %) et de l'Axe 1 (92,5 %)–.

SCHEMA N° 40. POURCENTAGE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AXE 1 ESTIMANT QUE L'AVANCÉE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS EST IMPORTANTE



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projet du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).*

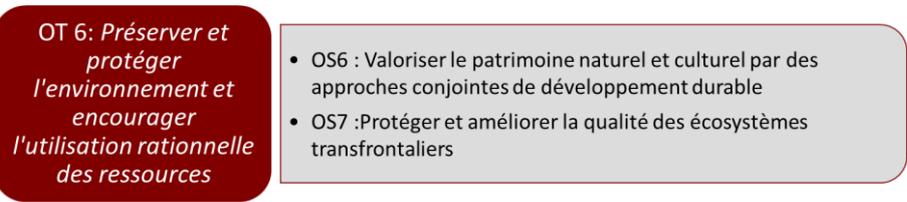
En dernier lieu, soulignons que le POCTEFA 2014-2020 est considéré comme un outil fondamental pour faire face aux faiblesses de la région en matière de R+i et de compétitivité. Ainsi, 70,8 % des bénéficiaires de l'Axe 1 estiment que la contribution du Programme pour satisfaire les besoins du secteur de coopération est déterminante (au-dessus de 63,9 % de l'ensemble du Programme).

²³ Enquête menée les 11 et 22 juin 2018 parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020.

6.1.2. Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales (Axe prioritaire 3)

L'Axe 3, pour sa part, concentre ses efforts sur un seul Objectif Thématique : « *Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources* » (OT 6), en établissant dans ce but deux Objectifs Spécifiques (voir Schéma N° 41).

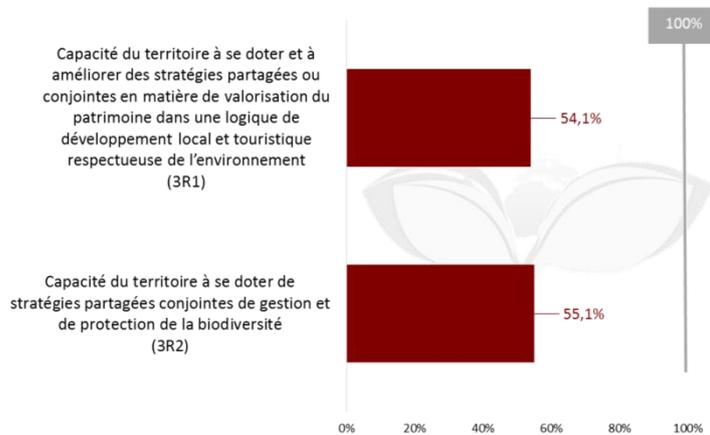
SCHEMA N° 41. OBJECTIFS THÉMATIQUES ET SPÉCIFIQUES DE L'AXE 3



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting.*

Les indicateurs de résultat associés à ces Objectifs Spécifiques (3R1 et 3R2), à la différence des précédents, affichent uniquement un niveau moyen d'exécution –voir Schéma N° 42–.

SCHEMA N° 42. AVANCÉE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS DE L'AXE 3



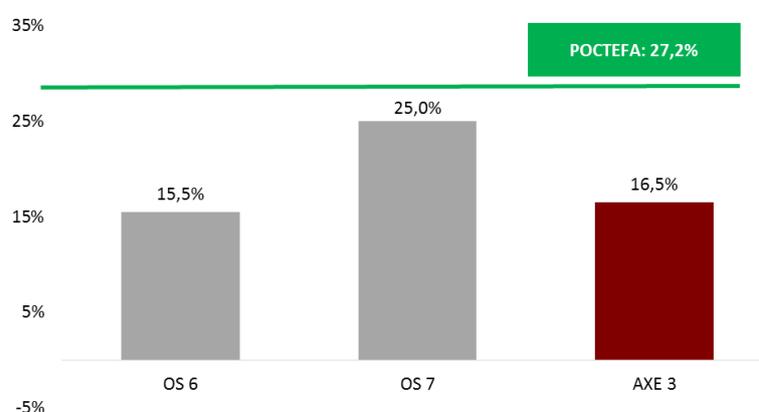
Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des informations recueillies sur les formulaires de candidature des projets approuvés au titre de l'Axe 3, en premier et deuxième appel à projets.*

Bien que, comme indiqué ci-dessus, les informations fournies par les prévisions de projets dans leurs formulaires de demande soient provisoires dans la mesure où les bénéficiaires fournissent des informations brutes à traiter par le Secrétariat conjoint pour agrégation au

niveau des projets, pour lesquels une assistance technique externe a été contractée qui traitera de la quantification des indicateurs de performance pendant l'année 2019.

Par ailleurs, pour l'interpréter, même en termes de provisionnalité, il faut tenir compte de la phase initiale dans laquelle les projets sont situés (59,8% des bénéficiaires considèrent que les progrès réalisés sont réduits ou modérés – contre 48,1 % pour l'ensemble du Programme).

SCHEMA N° 43. POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AXE 3 ESTIMANT QUE L'AVANCÉE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES OBJECTIFS EST IMPORTANTE



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projet du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).*

Par conséquent, dans l'attente des données définitives provenant des enquêtes ou des questionnaires à effectuer auprès des services techniques administratifs nationaux et régionaux 2019, les résultats de l'Axe 3 peuvent être considérés comme modérés : D'une part, le développement des projets a conditionné l'accomplissement d'importantes avancées (lesquelles se situent sous la moyenne). De l'autre, même lorsque les projets approuvés sont conformes aux prévisions (les possibilités contraires semblent minimales, voire inexistantes dans le cas des projets de l'OS 7, selon la perception des bénéficiaires), ne permettront de satisfaire qu'un peu plus de 50 % des attentes du Programme.

Cependant, l'importance accordée par les bénéficiaires au POCTEFA 2014-2020 en tant qu'outil servant à pallier les faiblesses de la région de coopération est inférieure à celle de l'ensemble du Programme et, notamment, à celle observée dans le cas de l'Axe 1. Ainsi, seuls 60,8 % des bénéficiaires de l'Axe considèrent que leur contribution est déterminante, celle-ci devra donc être renforcée par d'autres programmes ou stratégies à caractère local, régional, national ou communautaire. Cet aspect est particulièrement important si l'on rappelle que le budget actuel des projets approuvés hors du Programme est nettement inférieur à la moyenne.

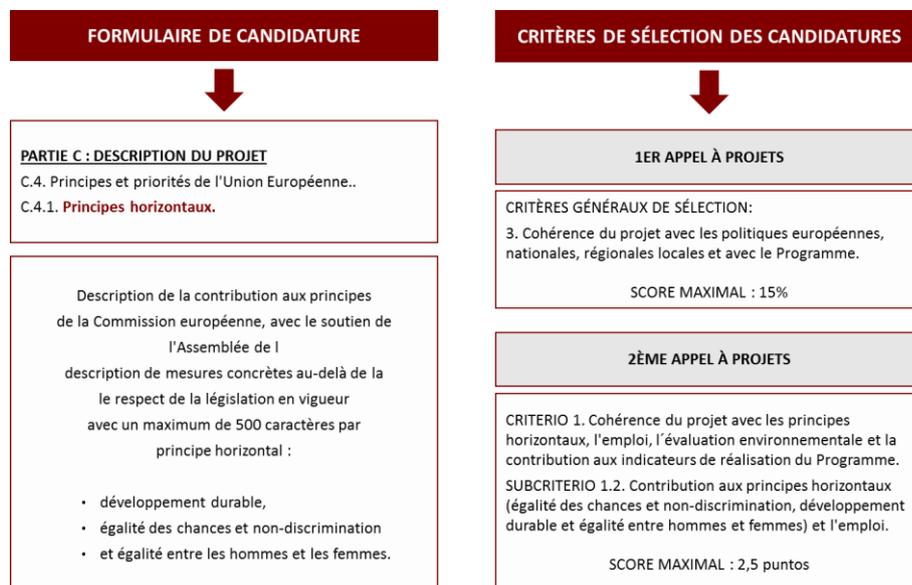
En tout cas, dans le cadre du Programme, et en vue de la réalisation finale des objectifs, étant donnée l'absence de fonds disponibles pour le troisième appel à projets en ce qui concerne l'OS 6, le suivi des données 2018 sera déterminant afin d'estimer la pertinence de procéder à une révision à la baisse de l'objectif 2023.

D'autre part, lors du troisième appel à projets, il est recommandé de donner priorité, *ceteris paribus*, aux projets de l'OS 7 contribuant dans une plus grande mesure à améliorer la capacité du territoire à se doter et améliorer les stratégies partagées conjointes de gestion et de protection de la biodiversité.

6.2. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX

L'analyse globale du Programme réalisée dans le compte-rendu de l'« *Évaluation Intermédiaire d'Exécution du Programme* » (E2) conclue que la prise en compte des principes horizontaux dans la phase de Programmation mérite une évaluation positive, avec deux outils fondamentaux (les formulaires de candidature et les critères de sélection).

SCHEMA N° 44. PRINCIPAUX OUTILS DU POCTEFA 2014-2020 POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données du texte officiel des candidatures du premier et deuxième appel à projets et des formulaires de candidature.

Néanmoins, il affiche une faiblesse en ce qui concerne le suivi ultérieur homogénéisé des avancées du développement des projets.

En partant de cette conclusion générale, dans le cadre de cette évaluation, il a été procédé à l'analyse détaillée des actions prévues par rapport aux principes horizontaux, dans le cadre des candidatures des projets des Axes 1 et 3 programmés dans les deux premiers appels à projets. L'étude menée a permis d'établir les principaux domaines de contribution des projets, ainsi que les règles d'orientation pouvant inspirer l'élaboration d'outils de suivi, afin de réduire ce déficit dans la prochaine période de programmation.

a) **Développement Durable**

D'un point de vue global, l'évaluation *ex ante* du POCTEFA 2014-2020 a concerné la prise en compte, dans le Programme, du principe horizontal de *développement durable* selon les termes de l'article 8 del Règlement (UE) N° 1303/2013. Cette valorisation a permis de conclure à la présence du développement durable dans :

- ✦ L'analyse de contexte.
- ✦ Son intégration à la stratégie du Programme (directement dans les Axes 2 et, surtout, 3 et, indirectement, dans l'Axe 1).
- ✦ Le système de suivi, à travers l'intégration d'indicateurs associés aux axes directement en rapport avec les aspects environnementaux.
- ✦ Et la mise en œuvre du Programme, en faisant référence à deux outils : les formulaires de candidature et les évaluations d'impact, si nécessaire.

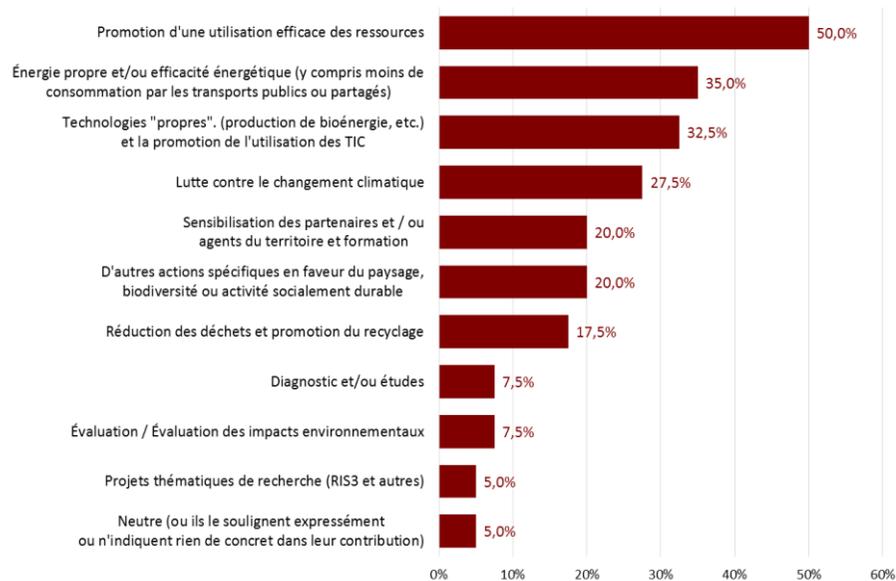
L'actuel exercice d'évaluation aborde les éléments associés à cette dernière phase, de mise en œuvre, en partant de l'importance de la priorité horizontale de développement durable sur l'Axe 1 et, notamment, l'Axe 3.

À ces fins, tel que mentionné dans l'introduction préalable, le formulaire de candidature détaille les actions qui, au-delà du respect de la réglementation, prévoit les candidatures en matière de développement durable.

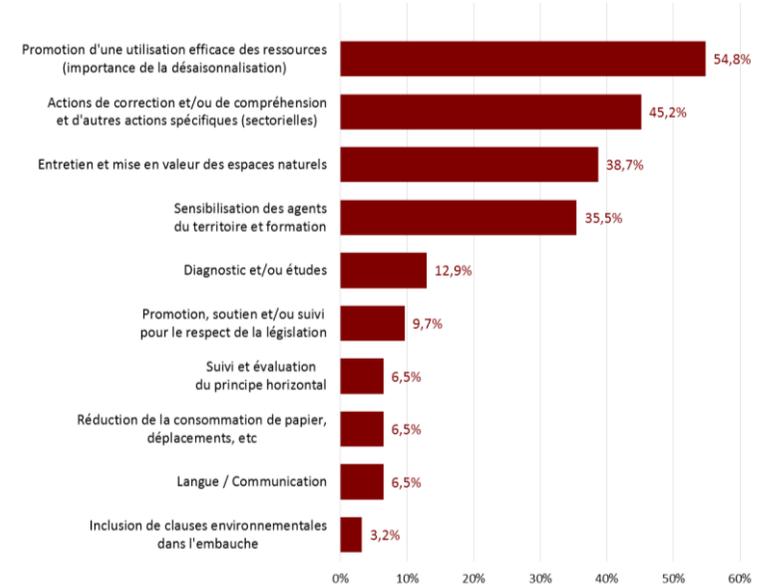
Cependant, nous devons tenir compte du fait que les projets de l'Axe 3 ont un lien direct avec le développement durable, étant donné qu'ils contribuent à la réalisation de l'Objectif Thématique 6, c'est-à-dire, *conserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources*. C'est la raison pour laquelle les projets développent souvent des actions d'envergure ayant l'environnement pour objectif, sans toutefois se distinguer spécifiquement dans l'alinéa C.4.1 des formulaires de candidature. Au contraire, le lien des projets de l'Axe 1 avec ce principe horizontal revêt, tel qu'établi dans l'évaluation *ex ante*, un caractère indirect.

SCHEMA N° 45. FORMULES DE PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS DU PREMIER ET DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS DES AXES 1 ET 3

AXE 1 - DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ



AXE 3 - PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES LOCALES



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets programmés dans les Axes 1 et 3, lors du premier et du deuxième appel à projets.

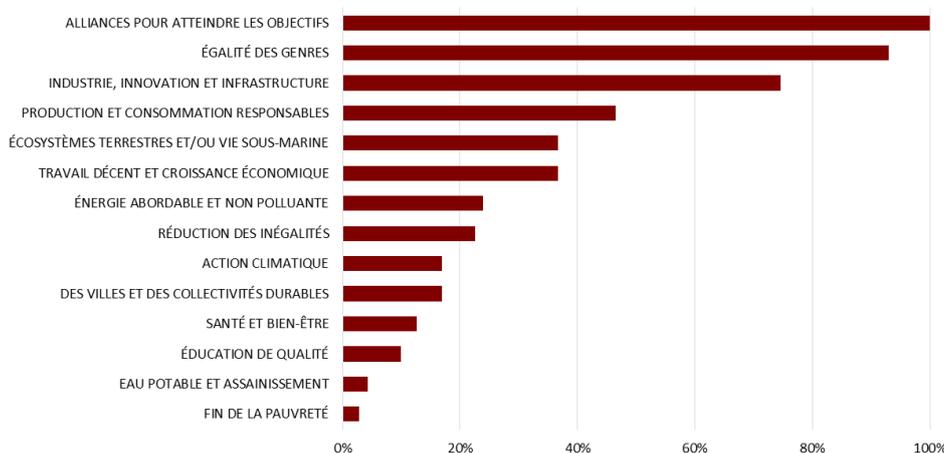
L'analyse de la contribution prévue parmi les projets approuvés en premier et deuxième appel à projet souligne une remarquable diversité d'actions au niveau du projet. De manière à faciliter leur analyse, des catégories générales ont été définies, lesquelles englobent la majeure partie des actions prévues et permettent de différencier un modèle de comportement au niveau des Axes 1 et 3.

Le Schéma N° 45 détaille les catégories d'actions les plus récurrentes parmi les projets approuvés dans chacun des axes. On déduit de sa lecture qu'un suivi des informations relatives à un nombre réduit de types d'actions apporterait une vaste connaissance des contributions des projets à l'accomplissement du développement durable, en tant que priorité horizontale.

Ces catégories sont celles associées à la promotion de l'usage socialement efficace des ressources, le recours à des technologies propres et des produits biologiques, ainsi que le pari sur l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergies renouvelables ; le soin et la mise en valeur des espaces naturels, les actions de sensibilisation et de formation des partenaires et des agents du territoire.

Le principe de développement durable peut, d'autre part, être analysé en adoptant la perspective plus étendue que représente l' « *Agenda 2030 pour le Développement Durable* » approuvé par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2015.

SCHEMA N° 46. CONTRIBUTION DES PROJETS PROGRAMMÉS DANS LES AXES 1 ET 3 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données de contribution aux principes horizontaux des formulaires de candidature des projets programmés en 1^{er} et 2^{ème} appel à projets.

Cet agenda constitue « un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité » qui se concrétise par **17 Objectifs de Développement Durable**, qui réunissent

les aspects purement économiques, ainsi que les composants environnementaux et sociaux.

Les projets programmés jusqu'à présent dans les Axes 1 et 3 contribuent aux avancées de la quasi-totalité de ces principes, notamment aux aspects tels que l'alliance pour atteindre les objectifs ; l'égalité des genres ; l'industrie, l'innovation et l'infrastructure ; la production et la consommation responsables ; mais également d'autres tels que les écosystèmes terrestres et/ou la vie sous-marine, le travail décent et la croissance économique (voir Schéma N° 46).

Les aspects précédents visent à contribuer aux principes horizontaux d'égalité des chances, de non-discrimination et d'égalité des genres que nous abordons ci-après.

b) Égalité des chances et non-discrimination

La réponse du POCTEFA 2014-2020 aux conditions prévues par l'article 7 du Règlement (UE) N°1303/2013 en matière d'égalité des chances et de non-discrimination est venue de l'inclusion adéquate dans le diagnostic de départ, de l'incorporation à la Stratégie (par le biais des OT 8 et OT 9 et indirectement de l'OT 1), du suivi (avec un indicateur spécifique dans l'Axe 5) et des dispositions de mise en œuvre.

Une nouvelle fois, c'est ce dernier domaine, l'intégration de l'égalité des chances et la non-discrimination au niveau des dispositions de mise en place qui revêt actuellement la plus grande importance, alors que deux appels à projets ont déjà été organisés, le troisième est proche est les bases de la programmation de la période 2021-2027 sont prévues.

Lors de la phase de programmation, il a été indiqué que le respect et la contribution à ce principe horizontal se prévalaient de quatre outils de base :

- ✦ Définition d'objectifs clairs et d'indicateurs pertinents quant à l'égalité des chances et la non-discrimination.
- ✦ Suivi informatisé des actions en la matière au cours des phases d'instruction et de mise en œuvre.
- ✦ Renforcement de la formation et de l'information des partenaires du Programme.
- ✦ Amélioration de l'accès (numérique et fonctionnelle) aux documents du Programme.

La question à se poser serait de savoir jusqu'à quel point ces outils ont rempli leur fonction au cours de la période 2015-2018.

Tel qu'il a été établi dans l'analyse du développement durable, pendant la phase d'instruction, les principes horizontaux et, par conséquent, l'égalité des chances et la non-discrimination ont été pris en compte dans le formulaire de candidature et les critères de sélection.

La *définition, sur le formulaire des actions prévues pour la contribution au principe horizontal et à la primauté* des projets qui, *ceteris paribus*, affichent une plus importante considération se sont avérés efficaces. À ceci s'ajoute la mise à disposition de cette information sur l'application informatique SIGEFA, de même que toutes les informations apportées par les bénéficiaires dans les comptes-rendus de suivi des projets.

Cependant, cette énumération d'actions s'avère *insuffisante pour la définition d'objectifs clairs et leur concrétisation en indicateurs, rendant ainsi leur suivi plus difficile*, au-delà de l'énumération par projet des actions menées.

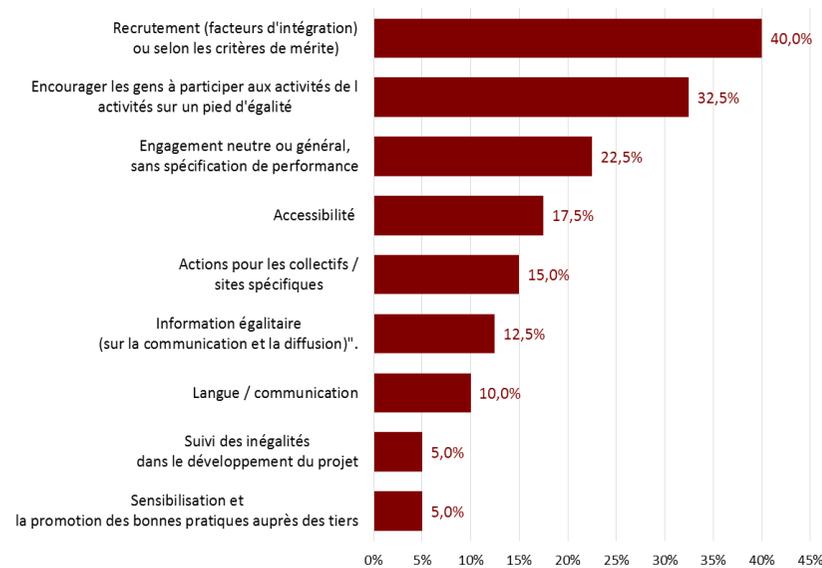
Dans le cas particulier des Axes 1 et 3, les types d'actions les plus courantes parmi les projets programmés sont associées à l'encouragement de la participation des personnes aux activités en conditions égales, la sélection du personnel selon des critères de mérite ou en donnant priorité aux personnes en situation de risque, etc., ou l'amélioration des conditions d'accessibilité, autant dans le domaine physique que numérique –voir Schéma N° 47–.

En vue de la prochaine période de programmation, par conséquent, il pourrait s'avérer intéressant de détailler, sur le formulaire de candidature, la spécification des objectifs quantifiés, en ce qui concerne ces aspects.

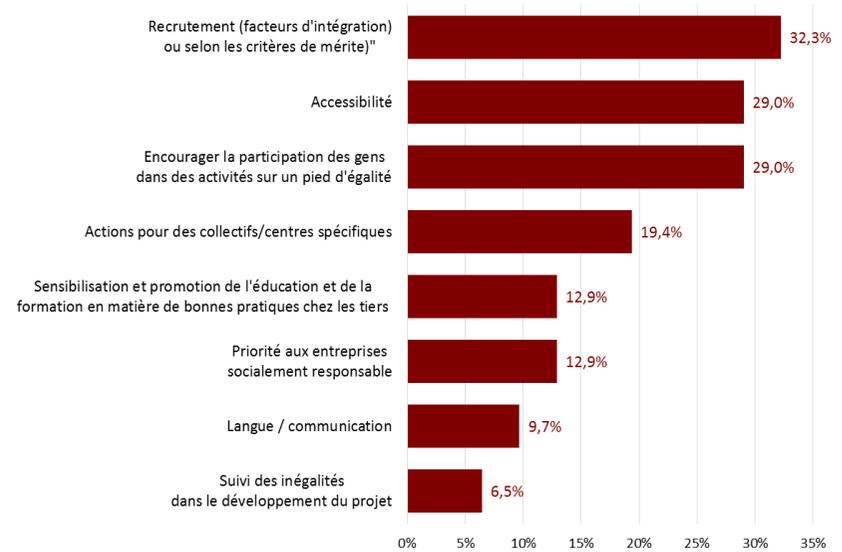
L'importance de l'accès indiquée au niveau du projet renforce l'une des formules prévue pour l'intégration du principe du point de vue du Programme. À cette fin, *l'accès aux documents du Programme a été amélioré* sur le site web (<https://www.poctefa.eu/>) qui, d'autre part, est très favorablement évaluée par les bénéficiaires.

SCHEMA N° 47. FORMULES POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA NON-DISCRIMINATION PARMIS LES PROJETS DU PREMIER ET DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS DES AXES 1 ET 3

Axe 1 - DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ



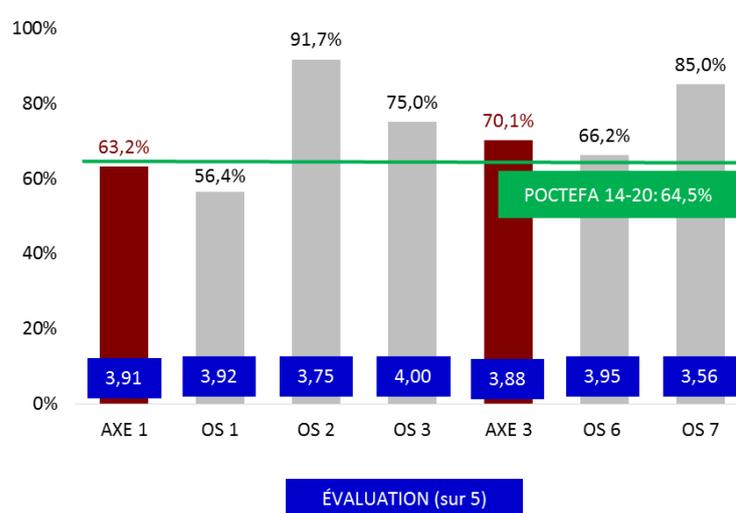
Axe 3 - PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES LOCALES



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets programmés dans les Axes 1 et 3, lors du premier et du deuxième appel à projets.*

Dans le cadre de l'analyse de cette évaluation se trouve un outil de communication largement utilisé par les bénéficiaires des Axes 1 et, surtout, 3. Il est particulièrement connu et utilisé par les bénéficiaires des OS 2 et OS 7, bien que ce soit précisément ceux-ci qui lui accordent la pire note, la meilleure provenant des bénéficiaires de l'OS 3, en une marge d'écart relativement réduite en tout cas et avec des évaluations proches de celles de l'ensemble des bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets (3,87) –voir Schéma N° 48–.

SCHEMA N° 48. UTILISATION ET ÉVALUATION DU SITE WEB PAR LES BÉNÉFICIAIRES (PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET AXES)



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

En dernier lieu, le renforcement de *l'information et la formation des partenaires du Programme en la matière* s'est concentré, essentiellement sur la mise en valeur des bonnes pratiques associées à l'égalité des chances entre hommes et femmes, abordée au paragraphe suivant.

En conclusion, des progrès ont été obtenus quant à la prise en compte du principe horizontal d'égalité des chances et de non-discrimination, autant au niveau du Programme qu'au niveau du projet. Même si, à l'avenir, il reste encore à faire en ce qui concerne la définition des objectifs et du système de suivi de la priorité, grâce à des outils homogènes pour l'ensemble des projets, une meilleure information des partenaires et la mise à disposition d'instruments nécessaires à l'accès aux documents du Programme pour les personnes en situation de handicap.

c) *Égalité des chances entre hommes et femmes*

L'égalité des chances entre hommes et femmes, pour sa part, a été l'un des principes fondamentaux de l'Union Européenne dès sa création. Ce principe établit, pour la période 2014-2020, que « les États membres et la Commission veilleront à tenir compte et à promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'intégration de la perspective de genre au fil de la préparation et l'exécution des programmes, ce qui inclut également le suivi, la présentation de comptes-rendus et l'évaluation » [article 7 du Règlement (UE) N° 1303/2013].

Sa prise en compte dans le cadre du POCTEFA 2014-2020 a concerné divers domaines, tel qu'il en émane de l'évaluation *ex ante* : l'intégration satisfaisante dans la phase d'analyse des attentes et de diagnostic ; l'incidence directe de tous les OT sur l'égalité des genres, bien qu'aucun OT ayant un rapport direct n'ait été intégré à la stratégie du Programme ; la possibilité de discriminer par sexe les indicateurs, toutefois que possible, et l'intégration effective de la contribution par le biais des dispositifs de mise en place.

Le développement de ces dispositifs ayant revêtu la plus grande importance au cours de la période 2015-2018, ce paragraphe vise à évaluer la mesure où les aspects considérés comme importants dans la phase de programmation ont été satisfaits, c'est-à-dire :

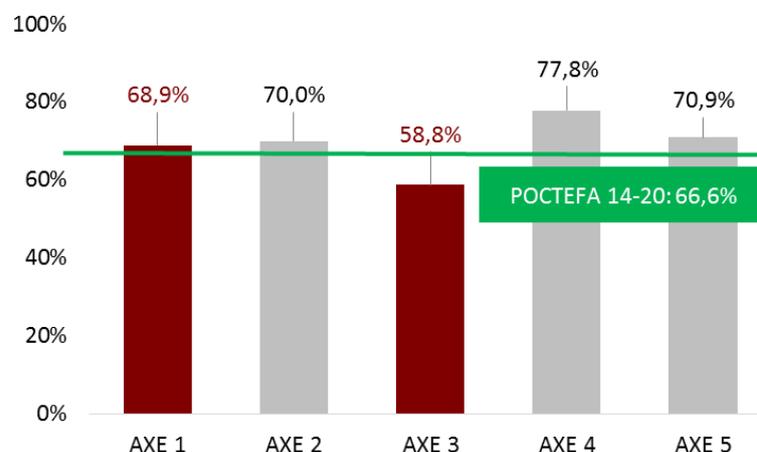
- ✦ Formation de techniciens chargés de la gestion et du suivi.
- ✦ Promotion de la participation des organismes spécialisés dans l'égalité des genres, au sein des structures du Programme.
- ✦ Éviter l'emploi de stéréotypes de genres dans la communication du Programme.

Dans la pratique, le premier des aspects peut être considéré comme accompli, la *formation dans le cadre du Secrétariat Conjoint* ayant été réalisée. Cette formation a permis de sélectionner et présenter aux bénéficiaires potentiels des exemples de bonnes pratiques en la matière.

Néanmoins, les bénéficiaires soulignent une certaine méconnaissance des principes horizontaux, particulièrement frappante dans le cas des bénéficiaires de l'Axe 3, tandis que l'estimation de ceux de l'Axe 1 est très proche de celle de l'ensemble du Programme (voir Schéma N° 49).

La possibilité pourrait donc être envisagée, à l'avenir, d'étendre la formation/information à ce collectif et toutes les priorités horizontales à travers, par exemple, de l'organisation de séminaires en ligne.

SCHEMA N° 49. POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES QUI ESTIMENT QUE LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES HORIZONTAUX PAR AXE SONT ADÉQUATES



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projet du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

De même, les actions de communication réalisées, autant au niveau du projet qu'au niveau du Programme, ont souligné un *soin particulier afin d'éviter tout recours au langage et aux images non stéréotypés*.

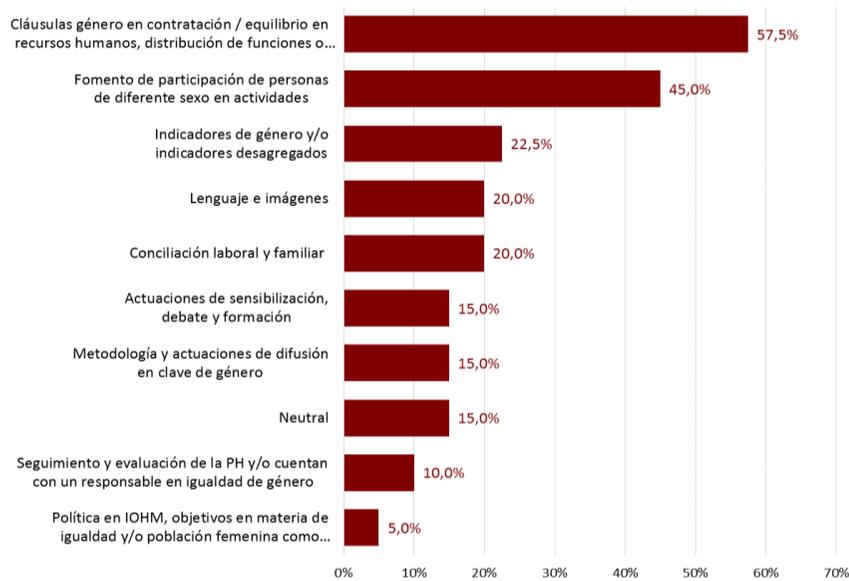
En effet, la Stratégie de Communication du POCTEFA 2014-2020 introduit, comme nouveauté par rapport au programme précédent, l'incorporation de l'application des priorités horizontales de l'UE parmi ses principes. Dans le cas spécifique de l'égalité des genres, cette intégration est frappante dans la mesure où, dans toutes les phases de son développement, un effort est fourni afin de préserver une image plurielle et non stéréotypée des rôles des femmes et des hommes dans la société.

Cependant, *aucune avancée n'est constatée quant à l'incorporation des organismes spécialisés en matière de genres au Programme*, ni du point de vue institutionnel, ni de celui des bénéficiaires potentiels de l'aide. Dans tous les cas, une participation indirecte peut être considérée si l'on tient compte du fait que tous les organismes/entité intégrant le partenariat du Programme comptent des services spécifiques ou des instituts dédiés à la femme, qui peuvent apporter une perspective de genre, si pertinent.

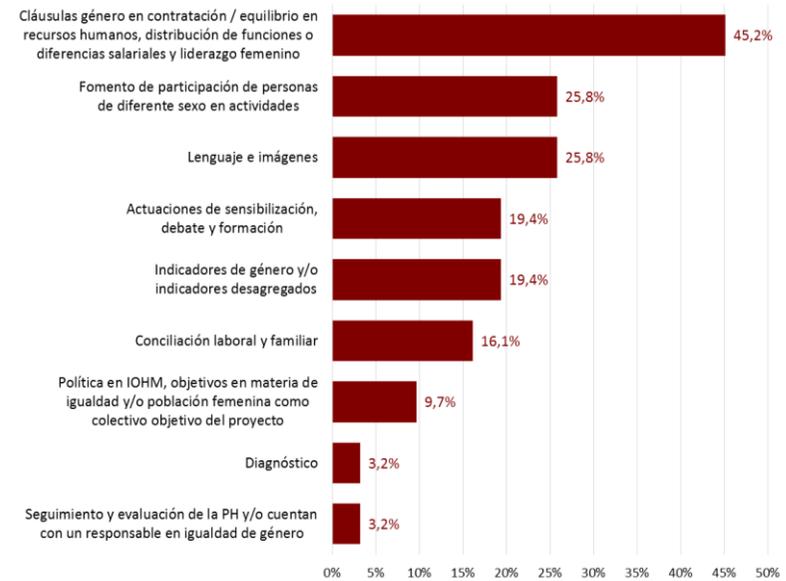
En menant l'analyse au domaine particulier des projets, afin d'aborder les engagements acquis par les projets des Axes 1 et 3 en ce sens (voir Schéma N° 50), nous remarquons deux aspects intéressants :

SCHEMA Nº 50. FORMULES DE PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES HOMMES-FEMMES DANS LES PROJETS DU PREMIER ET DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS DES AXES 1 ET 3

AXE 1 - DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ



AXE 3 - PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES LOCALES



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets programmés au titre des Axes 1 et 3, lors du premier et du deuxième appel à projets.*

- + D'une part, les projets estimant que leur contribution au principe d'égalité des chances hommes-femmes est neutre sont peu nombreux.
- + D'autre part, il existe une importante concentration du type d'actions prévues sur les formulaires de candidatures par rapport à la promotion de l'égalité des genres, notamment celles relatives à l'inclusion de clauses de genre dans les contrats et parmi les équipes de travail, en assurant une répartition des tâches non conditionnée par le sexe, en favorisant la domination féminine et en encourageant la participation de personnes de sexes différents aux activités.

Par conséquent, en dépit de ne pas avoir été initialement défini en tant que point de référence pour l'incorporation du principe horizontal du point de vue de la mise en place, il serait intéressant (dans la lignée des autres principes horizontaux) de définir un plan d'objectifs et d'indicateurs homogènes qui facilitent la définition d'une politique d'égalité et de leur suivi, dans le cadre du développement des projets, ayant pour référence fondamentale ces éléments.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les questions d'évaluation se présentent sous la forme de questions spécifiques concernant les points précis abordés dans le cadre de la procédure d'évaluation, garantissant ainsi l'existence d'un lien effectif entre les objectifs de l'évaluation, l'observation des exigences réglementaires et l'usage de la méthodologie la plus adéquate.

La structure du compte-rendu s'est orientée, principalement, vers la réalisation des travaux nécessaires afin d'apporter une réponse ferme aux questions d'évaluation, en tenant également compte des quelques propositions supplémentaires du Plan d'évaluation dont l'équipe d'évaluation estime qu'elles apportent des conclusions importantes (avec une augmentation de 60 % des questions).

Par conséquent, ce chapitre de conclusions et recommandations aborde les questions d'évaluation, en détaillant pour chacune les principales conclusions obtenues (section 7.1), ainsi que, si des aspects à renforcer sont détectés, les recommandations pertinentes (section 7.2).

7.1. CONCLUSIONS : LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les questions d'évaluation formulées par les partenaires, dans le cadre du plan d'évaluation, sont au nombre de 5 (2 à caractère prioritaire et 3 questions secondaires), auxquelles s'ajoutent trois questions supplémentaires, sur proposition de l'équipe d'évaluation.

Le Schéma N° 51 résume le succès de chacune des questions sur la base des déductions obtenues au cours du développement de ce compte-rendu.

D'un point de vue général, on constate une évaluation positive, dans la mesure où les progrès obtenus sont au minimum moyens quant aux réponses aux questions formulées.

SCHEMA N° 51. QUESTIONS D'ÉVALUATION

	QUESTIONS D'ÉVALUATION	CRITÈRES DE VALORISATION	DEGRÉ DE RÉALISATION
QUESTIONS PRIORITAIRES	1. Dans quelle mesure le programme a-t-il un effet incitatif sur les projets collaboratifs de recherche et d'innovation des acteurs transfrontaliers (OS1); le développement de technologies innovantes pour un usage plus rationnel des ressources (OS2); et le développement d'outils ou de méthodes de travail conjoints pour le développement d'entreprises à l'international (OS3) ?	<p>1.1. Les actions soutenues (investissements dans les équipements, actions de mise en réseau, etc.) ont permis de faire émerger de nouvelles collaborations entre acteurs de R&D&I transfrontaliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> elles ont créé des lieux d'échanges elles ont permis de repérer des thèmes de projets communs? <p>1.2. Le programme a permis de faire émerger des technologies innovantes pour un usage plus rationnel des ressources (effet levier des financements du POCTEFA, rôle de l'animation du programme, etc.)</p> <p>1.3. Les freins au développement d'outils conjoints pour l'internationalisation des entreprises sont levés (financements, compétences, changements de pratiques, différences de législation, etc.).</p>	+++
	2. Les modalités de mise en oeuvre de l'OS6 (animation thématique, types d'actions identifiés, critères de sélection, etc.) ont-elles encouragé l'émergence de stratégies conjointes transfrontalières en matière de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme ? Ces stratégies conduisent-elles à davantage de synergies entre les projets soutenus ?	<p>2.1. Le programme a facilité la mise en contact de partenaires transfrontaliers potentiels</p> <p>2.2. L'accompagnement des porteurs de projet et de leurs partenaires a facilité la formalisation de stratégies conjointes présentant une valeur ajoutée par rapport à des stratégies locales.</p> <p>2.3. Les actions prévues dans les stratégies conjointes sont complémentaires (il ne s'agit pas de compilations d'actions isolées)2</p>	++
QUESTIONS SECONDAIRES	3. Dans quelle mesure le programme (OS7) encourage-t-il, pour les espaces naturels la constitution de réseaux de gestion de la biodiversité (parcs, réserves naturelles, etc.); la création de nouveaux outils de gestion des espaces naturels; et la mise en oeuvre de nouveaux plans de gestion ?	<p>3.1. Analyse de la contribution des projets à la réalisation des indicateurs de productivité (PI 6d).</p> <p>3.2. Analyse de la contribution des projets aux réalisations de l'indicateur de résultat (OS 7).</p> <p>3.3. Perspective de la réalisation des objectifs et attention portée aux besoins de la part des bénéficiaires de l'OS 7.</p>	++
	4. Dans quelle mesure les modalités de sélection des projets relevant de l'OS7 ont-elles permis de soutenir des projets contribuant de façon significative aux objectifs de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes et offrant des garanties de pérennité ?	<p>4.1. Évaluation des effets de levier et de dispersion dans le cadre des OE, en particulier l'OE 7.</p>	++
	5. Dans quelle mesure l'accompagnement du programme a-t-il fait évoluer les projets de valorisation du patrimoine naturel soutenus (OS6) vers une exemplarité en termes de réduction des impacts environnementaux et de qualité environnementale ?	<p>5.1. Analyse de la contribution des projets d'OS 6: contribution aux progrès de la productivité et indicateurs de résultats.</p> <p>5.2. Perspective de la réalisation des objectifs et attention portée aux besoins de la part des bénéficiaires de l'OS 6.</p>	++
QUESTIONS ADDITIONNELLES	6. Existe-t-il des différences dans les incitations et la sélection par rapport aux autres axes du programme ?	<p>6.1. Comparaison des résultats des analyses précédentes avec la référence de l'ensemble du Programme.</p>	++
	7. Quels éléments des phases d'incitation et de sélection pourraient mener à une meilleure réalisation des objectifs de ces axes ?	<p>7.1. Facteurs entravant la réalisation des objectifs</p> <p>7.2. Recommandations pour la sélection des projets dans le cadre du troisième appel à propositions.</p>	+++
	8. Dans quelle mesure les projets approuvés tiennent-ils compte des principes horizontaux ?	<p>8.1. Prise en compte du principe horizontal du développement durable.</p> <p>8.2. Prise en compte du principe horizontal de l'égalité des chances et non-discrimination.</p> <p>8.3. prise en compte du principe horizontal de l'égalité entre les hommes et les femmes..</p>	+++

+++ PROGRÈS NOTABLES

++ PROGRÈS MOYENNES

+ PROGRÈS MODÉRÉS

Source: Élaboré par Regio Plus Consulting.

QUESTION N° 1. Dans quelle mesure le Programme a-t-il eu un effet encourageant sur les projets collaboratifs de recherche et d'innovation des acteurs transfrontaliers (OS 1) ; le développement de technologies innovantes pour l'usage rationnel des ressources (OS 2) et le développement d'outils ou de méthodes de travail conjoints pour le développement des entreprises au niveau international (OS 3) ?

Les mesures de dynamisation ou actions de promotion de la répartition ont été appliquées à l'ensemble de Programme, sans que des mesures spécifiques par Axes Prioritaires n'aient été observées. Cependant, les effets générés en termes de capacité de recrutement sont inégaux, y compris parmi les Objectifs Spécifiques, ainsi qu'il en émane des analyses effectuées au chapitre 3 de ce compte-rendu.

D'un point de vue global, **l'Axe 1** a compté, sur les deux premiers appels à projets organisés dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, un important effet appel qui s'est traduit par une demande excessive (seules 37 % des candidatures présentées ont été approuvées). Même si cet attrait est dû en partie à une dotation financière plus conséquente, il ne peut pas être considéré comme la seule cause si l'on tient compte du fait que le pourcentage d'aide du FEDER est de 26,3 % pour 37 % des candidatures présentées.

Dans ce contexte, on observe également un attrait parmi les bénéficiaires potentiels, même si, dans ce cas, l'augmentation semble plus associée à l'effet d'appel de la dotation financière supplémentaire. Le nombre de partenaires est supérieur à celui de l'ensemble du Programme pour la période 2007-2013, même si leur augmentation est inférieure à celle du budget pour les thèmes similaires.

Parmi les partenaires participant aux projets approuvés se distinguent ceux qui n'étaient pas présents lors de la période précédente (51,7 %) et qui, cependant, sont en-dessous de la moyenne du Programme (58,3 %). En ce qui concerne les Objectifs Spécifiques de l'Axe 1 :

- + Les difficultés majeures rencontrées pour le recrutement de nouveaux partenaires sont constatées au niveau de **l'OS 1**, dans le cadre duquel les nouveaux bénéficiaires sont, essentiellement, des centres d'enseignement et de recherche, des PME et autres ; et, dans une moindre mesure, au niveau de **l'OS 2**.
- + Soulignons la participation du tissu entrepreneurial (entreprises –y compris les PME– et les organisations de soutien entrepreneurial) qui, en majorité, sont les nouveaux bénéficiaires des **OS 2** et **OS 3**. Cet aspect met en avant les progrès obtenus dans l'un des objectifs de participation des Autorités du Programme qui, cependant, ont encore devant elles une importante marge d'amélioration. La dynamisation pourrait donc provenir autant d'actions d'encouragement au sein des propres entreprises et

organisations entrepreneuriales que du renforcement de la coopération avec le tissu entrepreneurial dans les centres de recherche et les universités.

Les *difficultés* existant au moment de la présentation des candidatures qui peuvent limiter la présence de nouveaux participants, selon les avis des bénéficiaires des projets approuvés jusqu'à présent dans le cadre des trois OS, pointent un *manque d'agilité au niveau de la présentation des candidatures*, avec un moindre incidence des limites de délai et des difficultés de recherche de partenaires (inexistantes dans l'OS 2). Cependant, ces difficultés sont différentes parmi les divers types de bénéficiaires, les entités à but non lucratifs soulignant des difficultés au niveau de tous les OS de l'Axe 1.

La stimulation générée a permis une nette avancée en ce qui concerne les perspectives d'exécution des Objectifs Spécifiques, si l'on tient compte du fait que les attentes manifestées par les projets approuvés visent à un dépassement des objectifs initialement prévus dans le Programme, bien que l'exécution de l'indicateur de résultat de l'OS 2 requiert l'apport de succès obtenus par des projets approuvés dans le cadre d'autres OS de l'Axe. Ainsi :

- + C'est dans le cadre du renforcement de la coopération entre les acteurs du territoire en matière de R+D+i (OS 1) que les plus grandes réussites sont attendues, avec un degré d'efficacité de 220 %.
- + Les avancées dans les accords commerciaux pour les entreprises dérivées des activités d'internationalisation financées associées à l'OS 3 sont également très remarquables : il est prévu de conclure 11 accords contre 8 augurés par le Programme au moment de son élaboration, soit une efficacité de 137,5 %.
- + L'analyse des entreprises bénéficiant des outils d'innovation développés (1R2) se limite à l'origine à l'OS 2. Dans ce cadre, les prévisions visent un total de 23 entreprises avantagées (71,9 % de l'objectif 2023). Toutefois, les résultats sont bien plus significatifs si l'on tient compte de la contribution de 8 projets de l'OS 1 à cet indicateur, les 58 entreprises ayant atteint le niveau d'accomplissement.

QUESTION 2. Les modalités d'exécution de l'OS 6 (animation thématique, types d'actions identifiées, critères de sélection, etc.) ont-elles favorisé l'apparition de stratégies conjointes transfrontalières en matière de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme ?

Ces stratégies donnent-elles lieu à d'autres synergies parmi les projets soutenus ?

Dans le cadre de *l'Axe prioritaire 3*, où l'excès de demande est, avec l'Axe 1, à la tête du Programme, c'est précisément parmi les projets destinés à *valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches communes de développement durable (OS 6)* que les possibilités de percevoir une aide au niveau des candidatures présentées est moindre (32,4 %).

Les bénéficiaires de cette aide, au niveau de l'OS 6, ont mis en avant une meilleure facilité de présentation des candidatures, si l'on tient compte des difficultés observées, autant en ce qui concerne les délais de présentation que la recherche de partenaires et du fait que l'agilité de présentation est inférieure à celle de l'ensemble des bénéficiaires. Cette réalité semble favorisée par le rôle joué par les autorités du Programme, qui est évaluée de manière positive par ses bénéficiaires, notamment par rapport à l'ensemble des partenaires.

Tout cela, allié à un rigoureux processus de sélection, a permis de programmer des projets de haute qualité, qui se caractérisent par :

- ✦ Une taille moyenne (avec une aide de 500 000 à 2 000 000 euros dans 79,2 % des cas) et une faible présence de petites tailles.
- ✦ Une moyenne de 7,8 partenaires par projet recevant une aide inférieure à la moyenne du Programme et, parmi la majorité, des partenaires espagnols, notamment en provenance de la Catalogne, et par type, des autorités publiques locales.

Du point de vue des bénéficiaires potentiels, l'OS 6 est celui qui a compté le plus grand nombre de participants aux candidatures présentées au cours du premier et du deuxième appel à projets, avec un total de 468 participants. Cette importante participation souligne l'attrait de ce type de projets et les résultats favorables des actions de dynamisation menées, qui ont facilité la mise en contact entre les partenaires transfrontaliers potentiels. En outre, il implique un niveau de compétence élevé parmi les éventuels participants aux projets : seuls 39,7 % d'entre eux obtiennent une aide effective (6 points de pourcentage de moins par rapport au Programme).

- ✦ Une association particulièrement liée au territoire, avec une moindre présence des projets transversaux par rapport à l'ensemble du Programme.

- ✦ Un effet levier non négligeable est généré vis-à-vis de l'avenir (tandis qu'un pourcentage très élevé des projets approuvés –67,6 %– prévoit des actions de continuité), bien que l'effet de dispersion, mesuré à travers l'existence d'un budget hors Programme, soit considérablement inférieur à la moyenne.

Étant donné que le troisième appel à projet ne prévoit pas la programmation d'un budget associé à la Priorité d'Investissement 6c, les succès obtenus dans le cadre des 24 projets programmés détermineront autant les produits finaux que la contribution aux résultats de l'OS 6.

En ce sens, un certain retard est constaté au niveau de l'obtention de produits par rapport à la moyenne : le degré d'efficacité (avec des données d'exécution physique effectivement collectées dans le cadre du Rapport Annuel d'Exécution du Programme 2017) est inférieur à la moyenne, autant en ce qui concerne le *nombre de sites qui bénéficient du soutien du Programme à travers la mise en oeuvre d'actions matérielles et immatérielles* (3P1) que le nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés (3P2).

Il n'existe cependant pas de risques graves de manquement à l'achèvement des projets si l'on tient compte du fait que les prévisions établies sur les formulaires de candidature visent un excédent des produits développés (120,9 %) et un rapprochement remarquable du nombre d'espaces bénéficiaires par rapport aux attentes initiales du Programme (96,4 %).

Bien que l'on ne dispose pas encore des informations actualisées quant à l'exécution des indicateurs de résultat, qui seront calculées en 2018, les perspectives fixées par les formulaires de candidature indiquent que ces réalisations seront insuffisantes pour atteindre les objectifs prévus en ce qui concerne la *capacité du territoire à se doter de stratégies partagées conjointes en matière de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et touristique respectueux de l'environnement* (3R1). Ce risque donne priorité aux données de l'année 2018, qui seront quantifiées en 2019, afin de déterminer la viabilité de l'objectif 2023.

Cependant, nous devons tenir compte du fait que cette formule n'inclut pas les synergies positives générées par l'ensemble du Programme pour l'accomplissement des objectifs d'une manière globale, ni la contribution d'autres plans, programmes ou stratégies. Dans ce contexte, l'OS 6 a été classé comme objectif sensible, de manière à ce que son évolution puisse être favorisée positivement par l'évolution conjointe du Programme et la génération de synergies positives, notamment par rapport aux projets des OS 4 (*Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique*) et OS 7 (*Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers*).

D'autre part, la perspective des bénéficiaires quant à la contribution que la coopération avec d'autres bénéficiaires/partenaires du projet représente pour répondre aux attentes

existantes s'avère réduite (seuls 57,7 % estiment qu'elle est déterminante, contre 94,9 % pour l'ensemble du Programme). Il serait donc pertinent de soutenir ce type de projets par des initiatives d'ordre local, régional et/ou national afin de renforcer l'accomplissement des objectifs en ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel et culturel, à travers des approches communes de développement durable.

QUESTION N° 3. De quelle manière le Programme (OS 7) encourage-t-il, concernant les espaces naturels : la constitution de réseaux de gestion de la biodiversité (parcs, réserves naturelles, etc. ; la création de nouveaux outils de gestion des espaces naturels ; et l'exécution de nouveaux plans de gestion ?

Les indicateurs de productivité du Programme apportent une valeur ajoutée aux objectifs communs. En dépit de leur importance (tous les projets approuvés contribuent au moins à l'un de ces indicateurs de Programme), ils ne détaillent pas la totalité des projets réalisés, le « Guide du Promoteur de Projets » stipule donc que des indicateurs propres au projet devront être fournis pour les réalisations non prévues dans ces indicateurs.

Afin de répondre à la question formulée, il sera donc nécessaire d'aborder les objectifs fixés et les avancées constatées au niveau des indicateurs de productivité, autant du Programme que de l'ensemble des projets, dans le cadre de l'OS 7.

Les indicateurs communs du Programme de la Priorité d'Investissement 6d et, par conséquent, de l'OS 7, sont au nombre de deux, au sujet desquels on observe une différence considérable en termes de représentativité et d'évolution.

- + À l'exécution de l'indicateur 3P3, *Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des espaces POCTEFA*, contribuent tous les projets approuvés au titre de l'OS 7, ce qui a permis un progrès raisonnable quant à son exécution et de garantir que, à la clôture des projets approuvés en premier et deuxième appel à projets, l'objectif fixé pour 2023 sera atteint, c'est-à-dire la génération d'un total de 20 outils.
- + Néanmoins, à l'indicateur 3P4, *Habitats bénéficiant d'aides afin d'atteindre un meilleur état de conservation*, seuls 42,9 % des projets ont contribué, ce qui impliquerait que, si ses attentes sont remplies, 28,6 % de l'objectif serait atteint à leur terme.

Par conséquent, les projets approuvés jusqu'à présent permettent de créer des outils et des modèles contribuant à l'amélioration de la qualité écologique des espaces, leur répercussion sur le territoire étant cependant nettement inférieure à celle prévue.

La perspective des indicateurs spécifiques des projets nous permet d'enrichir cette information, dans la mesure où elle détaille les réalisations planifiées et indiquées sur les formulaires de candidature.

- + Le travail en réseau constitue par définition un élément de référence pour tous les projets approuvés, en générant également, dans certains cas, des réseaux spécifiques pour un développement adéquats des actions programmées (tel qu'un réseau pastoral afin de favoriser la participation des utilisateurs du projet HABIOS ; un réseau de vigilance de la mortalité afin d'étudier les causes de mortalité et d'accidents des rapaces, avec ECOGYP ; ou encore la création d'un réseau de collaboration entre entités génératrices d'informations relatives à la faune, pour le projet FAUNAPYR), ou le soutien à des réseaux déjà existants (par exemple, le recours au réseau scientifique pour la diffusion d'événements thématiques et spécialisés, dans le cadre du projet LINDUS-2, ou le renforcement d'un réseau d'acteurs référents impliqués dans la gestion et la préservation des habitats et des espèces du projet HABIOS).
- + En dernier lieu, l'élaboration et la mise en route de nouveaux plans/stratégies/programmes de gestion revêt une certaine importance dans le cadre de l'Axe 3, ce qui se traduit par leur présence (avec plus ou moins d'envergure) dans tous les projets, même s'ils ne sont pas toujours considérés comme des indicateurs.

SCHEMA N° 52. PLANS SOUTENANT UNE MEILLEURE GESTION DES ESPACES NATURELS DÉVELOPPÉS DANS LES PROJETS DE L'OS 7



Source : *Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets programmés au titre de l'OS 7, lors du premier et du deuxième appel à projets.*

Ces réalisations présentent d'importantes avancées en termes de résultats qui, cependant, devront être complétées par les projets approuvés en troisième appel à projets, afin d'atteindre les objectifs définis sur l'indicateur de résultat 3R2.

QUESTION N° 4. Dans quelle mesure les modalités de sélection des projets de l'OS 7 ont-elles permis de soutenir les projets qui contribuent de manière significative aux objectifs de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes offrant des garanties de pérennité ?

La pérennité des projets et leurs résultats peut être évaluée par le biais de deux considérations de base : la durabilité des effets à moyen et long terme et la prévision d'actions de continuité dans le cadre des projets cofinancés au titre de l'OS 7.

Concernant la première de ces considérations, la durabilité des effets s'avère difficile à évaluer en l'état actuel du développement des projets. Cependant, lorsque cette question a été formulée aux bénéficiaires de l'OS 7, 40 % d'entre eux ont remarqué l'existence d'une garantie de la durabilité des résultats, du moins en partie ; tandis que 25 % signalent qu'il n'existe aucune garantie, à moins de compter sur un soutien financier supplémentaire et les institutions.

Dans la même lignée, seuls 50 % des bénéficiaires ont prévu de mener des actions de continuité une fois le projet conclu, dans le cadre du POCTEFA 2014-2020, ce pourcentage étant le plus faible parmi les OS du Programme.

Ces actions concernent, pour l'essentiel, la capitalisation de l'association présente pour la naissance d'un nouveau projet et la durabilité de la plateforme télématique d'échange d'expériences entre les gestionnaires d'ENP des Pyrénées (GREEN), les activités de médiation de la Maison de la Nui (PLN), la conclusion d'un accord en vue du développement de la collaboration transfrontalière (HABIOS, ECOGYR et GREEN), des actions de communication et le transfert des résultats (FAUNAPYR) ainsi que des études hydromorphologiques d'autres fleuves de Cantabrie et l'usage de techniques de bio-ingénierie pour la restauration fluviale (H2Ogurea).

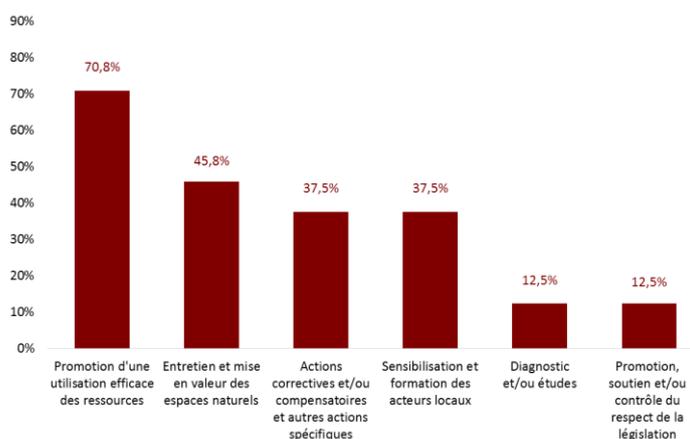
QUESTION N° 5. Dans quelle mesure le suivi du Programme a-t-il permis aux projets de valorisation du patrimoine naturel inclus dans l'OS 6 de progresser vers une exemplarité en termes de réduction des impacts environnementaux et de qualité environnementale ?

La prise en compte des impacts environnementaux et de la qualité environnementale dans les projets approuvés au titre de l'Axe 3 (tel qu'il émane de l'analyse mentionnée au chapitre 6 de ce compte-rendu) et, notamment, dans l'OS 6, peut être considérée comme favorable, autant d'un point de vue vertical qu'horizontal.

Dans le cadre du premier et du deuxième appel à projets du POCTEFA 2014-2020, la procédure rigoureuse d’instruction et de présentation des candidatures, qui a largement excédé les ressources disponibles, a permis de programmer des projets de qualité qui répondent aux objectifs établis dans le Programme, d’un point de vue vertical.

La prise en compte du développement durable d’un point de vue horizontal, pour sa part, a conduit les projets de l’OS 6 à mettre en avant des aspects autres que ceux du propre Objectif Spécifique, parmi lesquels la réduction des impacts environnementaux et de la qualité environnementale.

SCHEMA N° 53. PRISE EN COMPTE DU PRINCIPE HORIZONTAL DE L’ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS DE L’OS 6



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des données des formulaires de candidature des projets programmés au titre de l’OS 6, lors du premier et du deuxième appel à projets.

Dans ce but, l’enjeu des formulaires de candidature est, majoritairement, de promouvoir un usage rationnel des ressources, mais également d’autres aspects tels que le soin et la mise en valeur des espaces naturels, la sensibilisation et la formation des agents du territoire, ainsi que l’adoption de mesures correctives et compensatoires et d’autres actions spécifiques en vue de la réduction des impacts et de l’amélioration de la qualité environnementale.

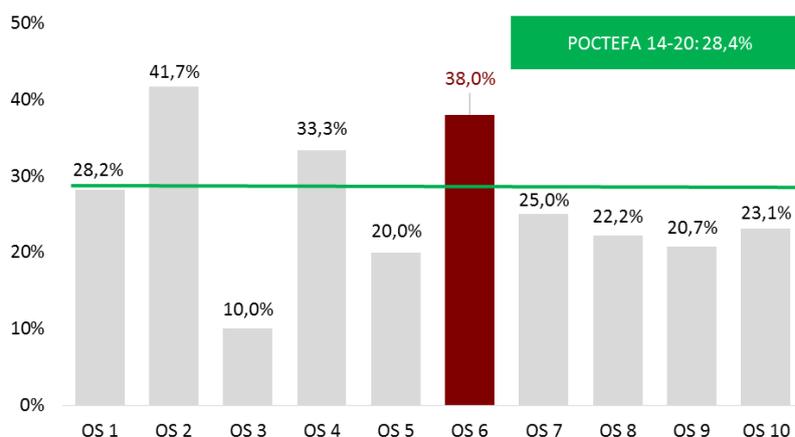
Parmi les projets programmés se distinguent quelques exemples pour lesquels sont prévues des mesures d’ordres divers et d’une incidence étendue, tout le long du développement des actions planifiées. C’est le cas des projets ADNPYR (qui prévoit des actions d’éducation environnementale, de valorisation durable du patrimoine naturel, mais également des aspects spécifiques tels que la réalisation d’une évaluation du carbone et des actions visant à la compensation du bilan carbone) ou BELAROUAT (qui

intègre des actions de formation et de prise de conscience de la préservation du milieu naturel, de la flore et la faune, ainsi que l'intégration des critères de durabilité à la construction d'un refuge et de conditionnement de sentiers et de routes, ainsi que la réalisation d'actions spécifiques pour la gestion des risques –deux stations météorologiques et un protocole de collaboration–).

La mise en valeur de ces éléments a été favorisée par l'intégration, sur les formulaires de candidature, de conditions d'informations relatives aux actions associées au principe horizontal de développement durable et à la primauté des projets à la contribution plus marquante, par le biais des critères de sélection.

Cependant, de l'avis des bénéficiaires, un déficit d'information demeure par rapport aux principes horizontaux, particulièrement frappant parmi les bénéficiaires de l'OS 6. En effet, 38 % des bénéficiaires de l'OS 6 ayant participé à l'enquête menée au mois de juin 2018 ont souligné que l'information reçue et/ou disponible en la matière était peu adéquate.

SCHEMA N° 54. POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES QUI CONSIDÈRENT L'INFORMATION REÇUE/DISPONIBLE RELATIVE AUX PRINCIPES HORIZONTAUX PEU ADÉQUATE



Source : Élaboré par Regio Plus Consulting à partir des résultats de l'enquête menée parmi les bénéficiaires du premier et du deuxième appel à projet du POCTEFA 2014-2020 (juin 2018).

Les avancées pourraient, en ce sens, favoriser l'apparition de candidatures le plus orientées vers les aspects environnementaux ou les questions les plus concrètes, pouvant émaner des analyses de contexte, au moment de la Programmation.

De même, il s'avère compliqué d'assurer un suivi approfondi des avancées obtenues grâce à l'absence d'outils homogènes de suivi des priorités horizontales et, à ce point, de développement durable dans le cadre du Programme. Leur disposition permettrait de fixer des objectifs spécifiques en matière de réduction des impacts et d'amélioration

environnementale et de définir, a posteriori, dans quelle mesure l'exécution des projets a permis d'atteindre ces objectifs.

Ces deux aspects peuvent être des éléments à prendre en compte pour la future période de Programmation, 2021-2027.

QUESTION N° 6. Existe-t-il des différences par rapport au reste des axes du Programme en ce qui concerne l'existence d'actions de promotion et de sélection des projets ?

Dès la création du Programme et en vue de l'organisation du premier et du deuxième appel à projets, une importante variété d'actions de dynamisation permettant d'observer les mesures établies dans la Stratégie de Communication ont été mises en place.

Ces mesures ont été prises en charge par les membres du partenariat du Programme et les coordinateurs territoriaux, mais, surtout, par l'Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint et ont eu pour destinataire prioritaire les bénéficiaires potentiels du Programme, principalement ceux ayant eu une approche préalable du POCTEFA 2014-2020 et connaissant ses principaux outils d'information et de communication.

En dépit de l'absence d'une nette différence entre les actions de dynamisation par axe, les résultats ont été variés.

- + Dans tous les cas, il se produit une augmentation du nombre de participants aux appels à projets qui répondent, dans l'Axe 1, dans une plus grande mesure, à l'effet d'appel que représente l'augmentation de la dotation budgétaire.
- + La capacité de recrutement de nouveaux bénéficiaires est hétérogène parmi les axes du Programme, étant particulièrement significative au niveau de l'Axe 3, où ce collectif représente 64,6 % des bénéficiaires des projets programmés contre 58,0 % de l'ensemble du Programme et 51,7 % pour l'Axe 1.

QUESTION N° 7. Quels éléments des phases de motivation et de sélection pourraient conduire à l'amélioration de l'accomplissement des objectifs de ces axes ?

Dans les grandes lignes, la procédure de présentation des candidatures et de sélection des opérations a inclut une série d'importantes améliorations par rapport à la période 2007-2013, telles que la numérisation du processus (y compris les décisions du Comité de Programmation on line), la méthodologie de sélection des candidatures basée sur l'instruction conjointe, l'assistance juridique et relative aux processus de ressources, la possibilité d'approuver des projets bilatéraux avec Andorre, l'augmentation de l'information et la transparence.

Cette procédure se caractérise par sa souplesse et sa capacité d'adaptation pour faire face aux problèmes survenant au niveau des appels à projets préalables ; l'aptitude à apporter des réponses aux objectifs du Programme ; ainsi que la remarquable participation des différents composants de la structure organisationnelle.

Néanmoins, certains aspects dont les bénéficiaires estiment qu'ils présentent une marge d'amélioration subsistent, tels que le manque d'agilité quant à la présentation des candidatures (notamment lors du deuxième appel à projets organisé en deux phases), le délai insuffisant et, dans une moindre mesure, les difficultés de recherche de partenaires.

Les bénéficiaires de l'Axe 1 soulignent, par rapport à l'ensemble des bénéficiaires, l'importance accordée à la nécessité d'améliorer l'agilité de la présentation des candidatures. Les bénéficiaires de l'Axe 3, quant à eux, mettent l'accent sur les difficultés associées à la recherche de partenaires.

Parmi les progrès signalés, soulignons l'amélioration constatée lors de la phase d'instruction des candidatures, avec une meilleure information en termes de critères de valorisation. L'un de ces critères tente de détailler l'apport des projets aux Priorités d'Investissement, avec une valorisation de 5 % du total.

Dans ce contexte, étant donnée l'orientation croissante vers les résultats de la Politique de Cohésion, il serait intéressant d'évaluer l'accord d'une plus grande importance aux critères de valorisation spécifiques à l'Axe, à la Priorité d'Investissement ou même à l'Objectif Spécifique, en vue de la prochaine période de programmation.

À court terme, dans le but de contribuer à l'accomplissement des Objectifs Spécifiques des Axes 1 et 3, lors du troisième appel à projets, il semble pertinent de donner priorité aux projets permettant de contribuer à l'exécution des indicateurs de productivité et de résultat se situant à un stade plus éloigné des objectifs de 2023.

QUESTION N° 8. Dans quelle mesure les projets approuvés tiennent-ils compte des principes horizontaux ?

L'évaluation *ex ante* du POCTEFA 2014-2020 a mis l'accent sur l'intégration des principes horizontaux à l'analyse de contexte, la stratégie du Programme et au système de suivi.

Le compte-rendu actuel analyse la prise en compte de ces principes dans la phase de mise en œuvre, en constatant l'exécution effectivement obtenue par rapport aux dispositions de mise en œuvre établies dans cette évaluation.

D'une manière générale, nous pouvons conclure que ces principes ont été intégrés à la phase de préparation des projets et d'instruction des candidatures, par le biais des formulaires de candidatures et des critères de sélection.

Le résultat est l'incorporation, par la quasi-totalité des projets programmés dans les Axes 1 et 3, d'actions spécifiques à prendre en compte et pour ceux qui ne comptent pas d'actions spécifiques, la neutralité est garantie. Ainsi qu'il en découle des analyses effectuées dans la section 6.2 de ce compte-rendu, le type d'actions prévues, caractérisées par leur remarquable diversité, visent à contribuer efficacement au développement durable, à l'égalité des chances et à la non-discrimination, ainsi qu'à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Cependant, l'absence d'objectifs définis lors de la phase de programmation et d'un système de suivi homogène permettant d'évaluer l'exécution des engagements de la part des projets empêche l'évaluation de leur application effective, surtout dans la phase initiale de développement où se trouvent les projets.

7.2. RECOMMANDATIONS

Le processus d'évaluation réalisé revêt, dans l'esprit du plan d'évaluation du Programme Opérationnel INTERREG V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2014-2020, un caractère pragmatique culminant par la présentation d'une série de recommandations. L'objectif de celles-ci est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des actions, l'obtention de résultats et, d'une manière générale, le développement adéquat des Axes 1 et 3, mais également de distinguer les aspects présentant un intérêt en vue de la définition du Programme pour la période 2021-2027.

Ces recommandations conjuguent un caractère éminemment opérationnel et se concrétisent de la manière suivante :

✦ *Renforcer le travail de dynamisation* préalable à l'organisation des différentes candidatures, *par le biais des actions de dynamisation menées jusqu'à présent et en inclure quelques autres supplémentaires, en particulier celles orientées vers les collectifs concrets* qui présentent un potentiel plus important pour faire face aux faiblesses du secteur de coopération ou dont la participation s'est avérée moins importante, en dépit d'avoir été identifiés dans le Programme comme bénéficiaires potentiels.

Dans le cadre de cette évaluation, cette recommandation se concrétise par un soutien adapté aux divers collectifs, dans le cadre des Axes 1 et 3 et leurs Objectifs Spécifiques.

- ✦ En ce qui concerne le renforcement de la coopération entre les différents acteurs du territoire, des deux côtés de la frontière, en matière de R+D+i (OS 1), il semble pertinent d'accroître les efforts de dynamisation de la participation des PME et des organisations de soutien entrepreneurial, mais également des autorités nationales n'ayant jusqu'à présent pas participé (même si elles sont présentes parmi les projets non programmés en une seule occasion).
- ✦ Au niveau du développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération (OS 2) et, notamment, aux actions conjointes de développement des entreprises dans le domaine international (OS 3), nous avons observé une nette avancée en termes d'intégration du tissu entrepreneurial (tant les entreprises –PME comprises–, que les organisations entrepreneuriales). Il serait intéressant de consolider cette avancée par le biais d'actions de dynamisation parmi les centres de recherche, les universités et les propres entreprises et organisations entrepreneuriales, dans le but d'encourager le travail de coopération dans le cadre du Programme.
- ✦ La valorisation du patrimoine naturel et culturel par le biais d'approches conjointes de développement durable (OS 6) compte, parmi ses bénéficiaires potentiels, les centres d'enseignement supérieur et les centres de recherche qui, cependant, ont été peu présents dans les projets approuvés jusqu'à présent. Ceux-ci étant néanmoins plus présents au niveau des candidatures non approuvées, il faudrait donc travailler à la réalisation d'actions de dynamisation orientant leur participation vers les projets au potentiel plus important dans le domaine de coopération.
- ✦ Enfin, on observe, au niveau des thématiques de l'OS 7, un manque d'intérêt ou une méconnaissance des opportunités au sein des administrations publiques régionales et nationales, des entreprises (y compris les PME) et des opérateurs économiques, des agences de développement local et environnemental, des Groupements Européens d'Intérêt Économique et des Groupements Européens de Coopération Territoriale. Ces bénéficiaires potentiels n'ont pas participé à aucun des projets programmés et, dans certains cas, à aucune des candidatures non approuvées, ce qui en fait de potentiels collectifs destinataires d'actions spécifiques de dynamisation.

Parmi ces actions particulières, il pourrait se révéler intéressant de *diffuser les résultats des projets afin d'étendre leur connaissance au sein des bénéficiaires potentiels du POCTEFA*. Cela pourrait se faire, par exemple, par le biais du regroupement des cas de réussite et leur diffusion en ayant recours à différentes formules, telles que la création d'une base de bonnes pratiques sur le site web du Programme, l'édition numérique ou sur papier de publications les rassemblant, la publication dans la presse de cas concluants et/ou leur présentation lors de journées

ou de séminaires, notamment en présence des types de bénéficiaires au meilleur potentiel, face à l'avenir.

✦ La *définition et la mise en œuvre des procédures de sélection des opérations* méritent une évaluation favorable, dans les grandes lignes, laquelle a permis de contribuer à la participation croissante et la réalisation des objectifs du Programme. Cependant, quelques améliorations possibles ont été identifiées :

- ✦ Pallier aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires en ce qui concerne le manque d'agilité au niveau de la présentation des candidatures, du délai insuffisant et, dans une moindre mesure, la recherche de partenaires.
- ✦ En particulier, et étant donné que qu'elles se situent parmi les collectifs ayant rencontré le plus de difficultés quant à leur participation, il pourrait être envisagé d'élaborer des orientations pour la présentation de candidatures prévues pour les entités à but non lucratif réunissant leurs spécificités, par exemple par le biais de webinaires.
- ✦ En vue de la future période de Programmation, dans le but d'obtenir une concrétisation plus importante de l'orientation vers les résultats de la Politique de Cohésion lors de la phase d'instruction, il serait intéressant d'évaluer une plus grande importance des critères de sélection spécifiques au niveau des priorités ou des objectifs.

✦ À court terme, *dans le cadre du troisième appel à projets* prévu pour le premier trimestre 2019, il serait pertinent de *donner priorité aux projets contribuant le plus aux réalisations et aux résultats rencontrant le plus de difficultés pour atteindre les objectifs du Programme* (objectifs 2023). Ainsi :

- ✦ Au niveau de la Priorité d'Investissement 1b et, concrètement, l'OS 2, favoriser, en conditions égales, les candidatures développant des outils innovants bénéfiques pour un plus grand nombre d'entreprises, dans le but d'atteindre l'objectif 2023 de l'indicateur de résultat 1R2.
- ✦ Au niveau de la Priorité d'Investissement 3b, donner priorité aux candidatures prévoyant un soutien aux entreprises, notamment financier, une fois que les limites des projets déjà programmés pour atteindre les objectifs prévus ont été vérifiées par le travail de filtrage du Secrétariat conjoint.
- ✦ Pour la Priorité d'Investissement 6d donner priorité aux candidatures qui, ceteris paribus, constituent un apport plus important à l'indicateur 3P4, « Habitats bénéficiant d'aides pour atteindre un meilleur état de conservation »

Ainsi que ceux qui ont le plus grand potentiel pour améliorer la capacité du territoire à se doter et à améliorer des stratégies communes de gestion et de protection de la biodiversité (*indicateur de résultat 3R2*) à condition que l'analyse de quantification des indicateurs de résultats à réaliser en 2019 confirme la nécessité de cet effort supplémentaire.

✦ *Proposer au Comité de Suivi la révision des objectifs 2023 pour les indicateurs présentant les écarts les plus importants.* Ainsi :

- ✦ Étant donné qu'ils ne disposent pas de fonds pour le troisième appel à projets par rapport à la Priorité d'Investissement 6c, l'évaluation de la possibilité de réviser à la baisse l'objectif 2023 de l'indicateur 3R1 est reportée, une fois les données de l'indicateur 2018 connues.
- ✦ En ce qui concerne la *Priorité d'Investissement 1b*, il serait intéressant d'évaluer, une fois le troisième appel à projet clos et en tenant particulièrement compte du fait que les centres de recherche peuvent participer à divers projets, la pertinence de revoir à la hausse les objectifs de ces indicateurs pour 2023.

✦ *Définir un système de suivi homogène, simple et efficace, de la mise en œuvre des principes horizontaux, en vue de la période de programmation 2021-2027.* Ceci se traduirait, en définitive, par :

- ✦ La définition, sur le formulaire de candidature, des objectifs quantifiés au regard du développement durable, de l'égalité des chances et de la non-discrimination, ainsi que de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- ✦ La définition d'un système d'indicateurs homogènes facilitant le suivi dans le cadre du développement des projets des principes horizontaux.

✦ En outre, les bénéficiaires ayant mis l'accent sur la pertinence de l'amélioration des informations disponibles concernant les principes horizontaux, il pourrait être envisagé, à l'avenir, *d'étendre la formation/l'information à ce collectif par le biais, par exemple, de l'organisation de séminaires en ligne incluant la présentation de bonnes pratiques* dans la lignée de ce qui a été effectué dans le cadre du Secrétariat Conjoint en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes.

